

The logo for GADEM, consisting of the letters 'GADEM' in a bold, black, sans-serif font. The letter 'A' is stylized with a small orange triangle above it. The logo is positioned in the top left corner of the page.

Groupe antiraciste
d'accompagnement
et de défense
des étrangers
et migrants

A solid red square graphic located to the left of the main title.

COÛTS ET BLESSURES

Rapport sur les opérations des
forces de l'ordre menées dans le
nord du Maroc entre juillet et
septembre 2018

Éléments factuels et analyse

Coûts et blessures

Rapport sur les opérations des forces de l'ordre menées dans le nord du Maroc entre juillet et septembre 2018 – Éléments factuels et analyse

Introduction

Depuis juin 2018, des opérations des forces de l'ordre sont régulièrement menées dans le nord du Maroc, principalement aux abords des enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla, à Tanger, Tétouan, Nador, Oujda et aux alentours de ces villes. Le but de ces opérations est clair : éloigner le plus loin possible des zones frontalières toutes les personnes noires non ressortissantes marocaines¹. Ces opérations n'ont, en soi, rien de nouveau. Le nord du Maroc a toujours fait l'objet d'une attention particulière et la nouvelle politique migratoire de 2013 n'a pas rompu avec ce type de pratiques sécuritaires et répressives. Bien au contraire, le Maroc a tenté de justifier, au travers de cette politique, les interventions menées pour « *lutter contre les réseaux de traite d'êtres humains* »². En contrepartie, une politique dite d'intégration a été mise en place. Celle-ci se limite à des engagements sans réellement d'actions concrètes et exclut par ailleurs tout un pan de la population étrangère : les personnes étrangères en situation administrative régulière en application du droit commun³ et celles qui n'ont pas pu régulariser leur situation administrative, que ce soit par le biais des deux opérations de régularisation menées en 2014 et 2017 ou dans le cadre de la procédure de droit commun, qui reste difficilement accessible.

Or les acteurs-atrices des organisations de la société civile ont clairement noté une intensification de ces opérations à partir de juillet, et particulièrement, en août 2018.

Plus de 6500 personnes arrêtées et déplacées de force entre juillet et début septembre 2018

Ces arrestations et déplacements massifs de personnes vers des villes plus au sud ne sont pas sans rappeler d'autres périodes récentes ayant connu une forte mobilisation des forces de l'ordre comme en février et mars 2017, ou encore en février 2015 après l'annonce de la fin de la première opération de régularisation par le ministère de l'Intérieur⁴. Cependant, le nombre de personnes légalement protégées ciblées par ce type d'opérations menées par les forces de l'ordre n'a jamais été aussi important depuis 2013.

¹ Le GADEM a fait le choix d'utiliser le terme « personnes noires non ressortissantes marocaines » pour insister sur le fait que ces arrestations et déplacements forcés visent uniquement des personnes étrangères sur la base de leur couleur de peau. C'est un moyen pour le GADEM de dénoncer cette pratique discriminatoire.

² https://telquel.ma/2018/09/07/mustapha-el-khalfi-le-maroc-refuse-detre-le-gendarme-de-limmigration-clandestine_1609841

³ 77 544 personnes étrangères résidant au Maroc avec un titre de séjour en 2013 selon le Rapport d'état des lieux et diagnostic « *Elaboration de la stratégie nationale de l'immigration et de l'asile* », Ministère délégué auprès du ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, chargé des Marocains résidant à l'étranger et des Affaires de la migration paru en 2014.

⁴ <http://www.gadem-asso.org/NOTE-D-INFORMATION-CONJOINTE-CCSM>

Coûts et blessures

Les opérations menées par les forces de l'ordre ont visé un nombre important de **mineur-e-s et de bébés**. Des mineur-e-s arrêté-e-s et déplacé-e-s de force dans des villes plus au sud. Ils/elles subissent les mêmes traitements que les personnes majeures, en toute connaissance de cause de la part des forces de l'ordre. Des femmes enceintes ont aussi été arrêtées et déplacées au cours de cet été, sans prise en compte de leur situation et des garanties prévues par la loi. Ce fait n'est pas nouveau, mais marquant par le nombre et les violences auxquelles ils/elles ont dû faire face au cours de ces opérations. Un mineur de nationalité malienne est d'ailleurs mort dans le cadre d'un déplacement forcé de Tanger vers une ville plus au sud.

Le rapport « Coûts et blessures » propose de récapituler les événements qui ont marqué la période estivale et donne des éléments factuels, collectés et analysés à partir d'un travail de terrain réalisé principalement à Rabat, Casablanca et Tanger, qui a permis de rassembler 45 témoignages de personnes directement concernées (11 femmes, 19 hommes et 15 mineurs). Ce rapport est aussi le fruit de contributions d'organisations de la société civile et de partenaires du GADEM. Il tente également de replacer ces éléments dans leur contexte politique national et supranational, offrant une grille de compréhension et d'analyse des motivations et des implications de telles pratiques dans un cadre de coopération avec l'Espagne et l'Union européenne.

The content of this publication is the sole responsibility of GADEM and does not reflect the opinion of its donors and financial partners.

Le contenu de la présente publication relève de la seule responsabilité du GADEM et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant l'avis de ses bailleurs et partenaires financiers.

Ce rapport a été élaboré avec le soutien de :



SIGRID RAUSING TRUST



© Photo de couverture : AMDH Nador

Table des matières

Introduction.....	4
Table des matières	6
Des exactions injustifiables : Les faits	7
I. Modus operandi	7
1. Des opérations menées dans quel cadre ?	7
2. Arrestations.....	9
3. Commissariat	16
4. Déplacements forcés ou « refoulements ».....	18
5. Violences, injures racistes et atteinte à la dignité	25
II. Les catégories légalement protégées et vulnérables non épargnées.....	31
1. Mineur-e-s.....	31
2. Femmes, femmes enceintes, femmes avec enfants.....	33
3. Personnes en besoin d’une protection internationale	35
4. « Tou-te-s les Noir-e-s sans distinction »	36
III. Autres conséquences directes des opérations sur la vie des personnes	37
1. Peur et stigmatisation : retour à l’errance.....	37
2. Des menaces en bonne et due forme.....	39
3. Route barrée vers le nord et mobilité réduite.....	40
4. Allégations de renvoi dans les pays d’origine	41
Une tentative de justifier l’injustifiable.....	45
I. Des tentatives de passage vers Ceuta présentées comme des affronts	45
1. « <i>Je les veux dehors tout de suite !</i> » (Ministre espagnol de l’Intérieur)	46
2. « Un modèle de coopération »	47
3. Un « message » porté des deux côtés de la Méditerranée	49
4. Une aubaine pour le Maroc et l’Espagne.....	54
II. Le Maroc (l’Espagne) et l’Union européenne	57
1. L’Espagne, avocate et porte-parole du Maroc auprès de l’Union européenne	57
2. Les négociations autour de l’accord de pêche : enjeu des relations Maroc-UE....	60
3. Retour du Maroc au sein des discussions de l’UE sur le contrôle des frontières..	63
Conclusion	65

Des exactions injustifiables : Les faits

I. Modus operandi

Les témoignages recueillis par le GADEM traitent majoritairement des arrestations dans la ville de Tanger au cours du mois d'août après la tentative de passage du 26 juillet 2018, qui a marqué le début d'une intensification des opérations des forces de l'ordre. D'autres organisations ont interpellé l'opinion publique sur des arrestations dans d'autres villes, notamment Nador, Oujda et ses alentours, ainsi que Tétouan. La ville de Tétouan semble s'être vidée depuis le début des événements de cet été, d'après l'association Mains solidaires dont les propos du président ont été repris dans le journal marocain francophone, *Libération*, le 20 août 2018 : « *Ils se sont volatilisés du jour au lendemain. On ne voit personne même au niveau du bureau de notre association. [...] En fait, ils ont eu peur notamment après les arrestations opérées dans les quartiers de la ville. Où sont-ils passés ? Personne ne le sait* »⁵. Dans l'Oriental, des opérations policières se sont poursuivies dans les campements aux alentours de la ville de Nador, et à Nador même, dans des domiciles. La ville d'Oujda a également été le théâtre de « refoulements » vers le « no man's land » entre le Maroc et l'Algérie, des faits dénoncés par des militant-e-s et des organisations de la société civile sur place.

1. Des opérations menées dans quel cadre ?

Les personnes interviewées dans le cadre des missions de terrain menées par le GADEM n'ont reçu aucune information sur les motifs et le cadre légal de leur arrestation et déplacement forcé.

« [28 août 2018 – Tanger] Personne nous a informé sur les motifs de ces arrestations ni sur les lieux où ils vont nous emmener après » (Témoignage de MH. mineur, Cameroun, recueilli le 30/08/2018 à Casablanca)

Il est donc difficile d'établir le cadre d'intervention des forces de l'ordre. Au regard des témoignages et informations compilés par le GADEM, il pourrait s'agir d'une procédure judiciaire ou administrative.

a. Opérations menées dans le cadre d'une procédure judiciaire ?

L'article 128 de la Constitution marocaine de 2011 dispose que « la police judiciaire agit sous l'autorité du ministère public et du juge d'instruction pour tout ce qui concerne les enquêtes, les investigations nécessaires à la recherche d'une infraction, à l'arrestation des délinquants et à l'établissement de la vérité ». La « police judiciaire » est définie, selon l'article 16 du Code de procédure pénale, comme étant « exercée par les magistrats, officiers, fonctionnaires et agents désignés au présent titre ». Les témoignages recueillis soulignent l'implication des « *forces auxiliaires* » et de la « *police* » dans les différentes opérations menées. « *Forces auxiliaires* » et « *police* » répondent bien à cette définition de l'article précédemment cité. Or, aucun juge d'instruction n'est visiblement impliqué dans ces opérations et aucun mandat d'arrêt ou autres documents officiels, prouvant que ces opérations entrent dans le cadre

⁵ https://www.libe.ma/La-chasse-a-l-homme-se-poursuit_a100783.html

Coûts et blessures

d'une enquête judiciaire, n'ont été présentés aux personnes ciblées par ces arrestations lors des opérations des forces de l'ordre. De plus, aucune infraction ne leur a été reprochée.

b. Opérations menées dans le cadre d'une procédure administrative ?

Etant donné que les opérations ciblent des personnes étrangères, ces opérations pourraient entrer dans le cadre d'une procédure d'éloignement après un contrôle d'identité et de la situation administrative des personnes arrêtées. Elles ne seraient alors plus sous le contrôle de l'autorité judiciaire, mais n'en devraient pas moins respecter un cadre juridique strict.

• Contrôle de la situation administrative :

L'article 40 de la loi n°02-03⁶ dispose que « l'étranger doit être en mesure de présenter à toute réquisition des agents de l'autorité et des services chargés du contrôle les pièces et documents sous le couvert desquels il est autorisé à séjourner sur le territoire marocain ». Sur la base de cet article, les forces de l'ordre ont pu mener des opérations de contrôles de la situation administrative des personnes interpellées. Cependant, pour ce faire, les membres des forces de l'ordre doivent alors avoir des raisons objectives de penser que la personne contrôlée est étrangère. Or la couleur de la peau ne peut en soi constituer une raison valable.

De plus, les opérations ciblaient également des personnes légalement protégées contre toute forme d'éloignement, comme les mineur-e-s, les femmes enceintes, les personnes réfugiées ou encore celles en situation administrative régulière (article 26 et 29 de la loi n°02-03). S'il s'agissait de contrôles de la situation administrative en vue d'une éventuelle mesure d'éloignement, seules les personnes en situation administrative irrégulière et non protégées auraient dû être arrêtées par les forces de l'ordre.

• Procédure d'éloignement :

La loi n°02-03 prévoit deux mesures d'éloignement du territoire marocain : la reconduite à la frontière en raison du caractère irrégulier du séjour au Maroc et l'expulsion si la présence sur le territoire d'une personne non ressortissante marocaine constitue une menace à l'ordre public. La décision d'une mesure d'éloignement doit être prise et mise en œuvre conformément aux dispositions de la loi n°02-03.

En effet, pour leur appliquer cette procédure, il aurait fallu que ces personnes fassent l'objet d'une décision écrite et motivée de la part de l'administration (ministère de l'Intérieur). Cependant, aucun témoignage ne fait part d'une quelconque notification de décision délivrée par l'administration.

En conséquence, les informations collectées dans la première partie de ce rapport (voir infra) démontrent qu'aucune procédure n'a été respectée, voire que les opérations n'entrent dans aucun cadre légal.

⁶ Loi n°02-03 relative à l'entrée et au séjour des étrangers au Royaume du Maroc, à l'émigration et l'immigration irrégulières - Dahir n° 1-03-196 du 16 ramadan 1424 (11 novembre 2003)

Coûts et blessures

2. Arrestations

Comme expliqué ci-dessus, les arrestations sont opérées **hors de tout cadre juridique**. Elles peuvent être qualifiées de **discriminatoires** étant donné qu'elles ciblent uniquement les personnes non ressortissantes marocaines noires indépendamment de leur situation juridique, sans justification ni fondement. « *Ils attrapent les Noirs* »⁷. En effet, l'article 431-1 du Code pénal marocain définit la discrimination comme étant « toute distinction opérée entre les personnes physiques à raison de l'origine nationale ou sociale, de la couleur, du sexe, de la situation de famille, de l'état de santé, du handicap, de l'opinion politique, de l'appartenance syndicale, de l'appartenance ou de la non appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée ».

La plupart des personnes interrogées par le GADEM n'en étaient pas à leur première expérience d'arrestation. La grande majorité avait déjà été arrêtée, voire déplacée, en 2017 ou plus tôt dans l'année. L'une des personnes interviewées a été arrêtée et déplacée de force 3 fois au cours du mois d'août 2018. Une autre personne, un demandeur d'asile, a été arrêtée le 10 août 2018, puis le 7 septembre dans la rue à Tanger. Il a réussi à fuir à deux autres tentatives d'arrestations : le 11 août 2018 (dans une gare, en route vers Tanger) et le 5 septembre à Tanger. Voici d'autres exemples :

« Je suis arrivé à Tanger le 9 août. J'ai été refoulé deux fois de Tanger. La première fois c'était dans la nuit du vendredi au samedi 11 août. [...] La deuxième fois, c'était la veille de l'Aïd. » (Témoignage de M. Guinée Conakry recueilli le 3/09/2018 à Qamra - Rabat)

« C'était la deuxième fois que j'ai été refoulé. La première fois c'était en début d'année pour Casa. » (Témoignage de A. Côte d'Ivoire recueilli le 31/08/2018 à Rabat)

« J'ai été refoulé deux fois, la première, c'était le 13 août 2018 de Nador vers Agadir et la deuxième c'était le 28 août 2018 de Tanger vers Tiznit » (Témoignage de MH. mineur, Cameroun, recueilli le 30/08/2018 à Casablanca)

« [26 août 2018] Ils nous ont amenés à Tiznit. [...] En trois jours j'ai fait deux fois le même trajet [La personne interviewée avait déjà été arrêtée et déplacée de force à Tiznit le 24 août 2018]. » (Témoignage de K. femme, Côte d'Ivoire, recueilli le 11/09/2018 à Tanger)

a. Par qui ?

Les témoignages recueillis par le GADEM parlent de l'implication des forces auxiliaires et de la police dans les différentes opérations menées. Les personnes interviewées les reconnaissent par leur uniforme et leur tenue et aussi, par habitude d'être confrontées pratiquement quotidiennement à des opérations, des contrôles ou des arrestations.

Aux côtés des membres des forces de l'ordre en uniforme, des témoignages décrivent des agents en civil, avec des cagoules, des « *casques* » ou des « *masques* » sur le visage :

« [7 août 2018 – Tanger] Les policiers ont cassé notre porte, ils avaient des casques noirs au visage et d'autres avec des vestes kakis. » (Témoignage de T. mineur, Guinée Conakry, recueilli le 5/09/2018 à Takkadoum)

⁷ Témoignage de MM. Guinée Conakry recueilli le 6/09/2018 à Takkadoum – Rabat

Coûts et blessures

« La deuxième fois, c'était la veille de l'Aïd [21 août 2018]. [...] Tôt le matin encore, y a eu une descente de policiers en cagoules. Ils étaient très nombreux. Ils avaient des matraques électriques. » (Témoignage de M. Guinée Conakry recueilli le 3/09/2018 à Qamra - Rabat)

« [16 août 2018 - Tanger] C'était la tenue verte qu'ils portaient, certains en civil et le chauffeur en uniforme kaki. Mais tous ceux qui sont venus dans la maison, portaient des tenues vertes. » (Témoignage de A. Côte d'Ivoire recueilli le 31/08/2018 à Rabat)

« [23 août 2018 – Tanger] Ceux qui sont entrés avaient le visage couvert par des masques. Dehors les autres étaient en kaki et portaient des casques. » (Témoignage de K. femme, Côte d'Ivoire, recueilli le 11/09/2018 à Tanger)

« Le 24 août, la police est venue chez moi avec des masques, comme des commandos. Y en avait presque une vingtaine. » (Témoignage de M. Sénégalais recueilli par téléphone le 4/09/2018)

« [19 août 2018 - Tanger] Ils avaient des chaussures de militaires, jeans, T-shirts blancs et cagoules. Quatre policiers dans la chambre. Un policier cagoulé et trois personnes avec des couleurs vertes [la personne interviewée montre la couleur d'une plante] et des matraques ». (Témoignage d'O. mineur Guinée Conakry recueilli le 6/09/2018 à Yacoub El Mansour – Rabat)

« [Mi-août 2018 – Tanger] Des tenues vert foncé. Y en avait beaucoup. » (Témoignage de O. Guinée Conakry recueilli le 6/09/2018 à Takkadoum - Rabat)

« [Août 2018 - Tanger] Les policiers venaient avec la fourgonnette avec écrit sûreté nationale. Ils sont avec des hommes masqués qui s'habillent en noir, ce sont eux-mêmes qui cassent les maisons. Ils sont costauds, robustes ». (Témoignage de MM. Guinée Conakry recueilli le 6/09/2018 à Takkadoum – Rabat)

« [30 août 2018 - Tanger] Ils sont en tenue en noir avec des cagoules. » (Témoignage de X. mineur, Guinée Conakry recueilli le 3/09/2018 à Qamra – Rabat)

« Jeudi dernier [le 30 août] à 18h ou 19h comme ça, les policiers ont cassé la porte [...]. Ils ont crié 'Sortez, sortez'. Nous, on a eu peur, ils étaient en tenue verte et en tenue noire. Ils avaient des casques sur la tête et des matraques et des masques sur les yeux. » (Témoignage de S. femme, Côte d'Ivoire recueilli le 03/09/2018 à Takkadoum – Rabat)

« Un matin [7 août 2018] à 6h, la police est arrivée de chez les voisins. C'était à Mesnana. Ils sont ensuite descendus sur nous, on dirait qu'on a commis des crimes. Ils avaient des choses à la main comme ça, boum, ils ont tapé la porte et puis ils sont entrés, ils avaient des trucs pour casser la porte, puis ils avaient ces trucs sur la tête pour qu'on puisse seulement voir leurs yeux. [...] Les personnes qui nous ont arrêtées, il y avait des personnes en cagoule et puis des militaires dans des uniformes verts. Mais ceux qui étaient masqués, ils étaient tout noirs. » (Témoignage d'A. Côte d'Ivoire recueilli le 03/09/2018 à Takkadoum – Rabat)

Le nombre élevé de personnes impliquées est également souligné par l'ensemble des personnes interviewées. Des adjectifs comme « beaucoup », « très nombreux » sont souvent cités. Il est par contre difficile, pour les personnes interviewées, de donner des chiffres exacts :

« [Nuit du 10 au 11 août 2018 – Tanger] Y avait des policiers et des forces auxiliaires. Une quarantaine en tout. » (Témoignage de M. Guinée Conakry recueilli le 3/09/2018 à Qamra - Rabat)

« [Tanger] Ils sont arrivés très tôt le matin [le 19 août 2018] avec des cagoules et des matraques. Très nombreux. Ils ont envahi l'immeuble. Aussi 4 fourgons et des petites voitures de la marque Dacia, y en avait plus que 5. » (Témoignage de O. mineur Guinée Conakry recueilli le 6/09/2018 à Yacoub El Mansour – Rabat)

Coûts et blessures

b. Où ?

Les arrestations ont été opérées dans différents endroits. En ville, notamment à **Tanger**, elles ont eu lieu :

- **Dans les domiciles, par des intrusions forcées**

Le droit marocain encadre les perquisitions et visite domiciliaires. Elles ne peuvent se faire qu'entre 6h et 21h, sur autorisation écrite du procureur (art. 62 du Code de procédure pénale). L'article 10 de la Constitution marocaine de 2011 dispose que « nul ne peut être arrêté, détenu ou puni que dans les cas et les formes prévus par la loi » et que « le domicile est inviolable, les perquisitions ou vérifications ne peuvent intervenir que dans les conditions et les formes prévues par la loi ». D'après les faits recueillis par le GADEM, aucune procédure ne semble encadrer ces incursions à domicile.

Les irruptions dans les domiciles se font dans les quartiers de Mesnana, Boukhalef et Branès, généralement de force, la nuit ou au petit matin. Les personnes arrêtées sont, pour la plupart, surprises dans leur sommeil et ont dû tout quitter sans même fermer la porte de leur domicile, parfois en sous-vêtements :

« Le 7 août, les policiers ont cassé notre porte [...]. On était deux personnes [...]. J'ai tout laissé dans la chambre, j'avais la wifi et 4000 dirhams que j'ai laissé. J'ai juste attrapé mon sac. Il m'a jeté dehors. C'était 4h environ. » (Témoignage de T. mineur, Guinée Conakry, recueilli le 5/09/2018 à Takkadoum - Rabat)

« La deuxième fois [ndlr la personne interviewée a déjà été arrêtée en avril 2018], c'était le 10 août, ils ont cassé la porte, on était quatre dans la maison. Ils ont cassé la porte avec des matraques et avec leurs pieds. Ils ont dit de se lever vite. [...]. Ils parlaient dans leur langue, ils disaient 'Yallah'. » (Témoignage de MB. mineur, Guinée Conakry, recueilli le 6/09/2018 à Yacoub El Mansour - Rabat)

« Les forces auxiliaires sont arrivées chez nous le samedi [11/08/2018] matin à l'aube, vers 5/6h du matin. Ils ont arrêté toutes les personnes qu'ils ont trouvées. Au total, ils ont emmené une trentaine de personnes. » (Témoignage de H.M. Cameroun recueilli le 13/08/2018 à Tanger)

« C'était dans la nuit du vendredi au samedi 11 août. Ils ont débarqué dans l'appartement où j'étais à Boukhalef. Le matin très tôt. J'étais en culotte. Quand ils nous ont arrêtés à la maison, ils nous ont pas laissé le temps de se changer. » (Témoignage de M. Guinée Conakry recueilli le 3/09/2018 à Qamra - Rabat)

« [20 août 2018 – Tanger] 2 jours avant la fête du mouton, ils sont venus à 6h du matin. Nous sommes nombreuses dans la maison. Ils ont tout cassé, il y avait des militaires, qui disaient 'Yallah yallah, sortez !' » (Témoignage de M. femme enceinte, Guinée Conakry, recueilli le 11/09/2018 par téléphone)

« C'était la veille de l'Aïd [21 août 2018]. J'étais en habits traditionnels. Tôt le matin encore, y a eu une descente de policiers en cagoules. Ils étaient très nombreux. Ils ont défoncé la porte avec du matériel. » (Témoignage de M. Guinée Conakry recueilli le 3/09/2018 à Qamra - Rabat)

« [23 août 2018 – Tanger] Le jeudi, le lendemain de la fête, ils sont venus à 6h du matin. Ils ont tapé la porte avec les gros marteaux pour casser. » (Témoignage de K. femme, Côte d'Ivoire, recueilli le 11/09/2018 à Tanger)

« [16 août 2018] J'habite à Tanger [...] à Mesnana, j'étais dans la chambre avec les amis. A 6h, la police est arrivée. Ils ont frappé à la porte, ils ont dit 'mon ami, sortez !', on s'était dit que c'était des bandits, mais après on a constaté que c'était la police. Par peur qu'ils défoncent la porte, on a ouvert la porte. » (Témoignage de A. Côte d'Ivoire recueilli le 31/08/2018 à Rabat)

Coûts et blessures

« Le 24 août, la police est venue chez moi [...]. Ils cassent la porte, nous crient dessus. » (Témoignage de M. Sénégalais recueilli par téléphone le 4/09/2018)

« [19 août 2018] la police débarque. [...] Ils ont ouvert brutalement la porte. [...] Ils sont arrivés très tôt le matin » (Témoignage de O. mineur Guinée Conakry recueilli le 6/09/2018 à Yacoub El Mansour – Rabat)

« Jeudi dernier [le 30 août 2018] à 18h ou 19h comme ça, les policiers ont cassé la porte, sauvagement cassé la porte. Ils ont crié 'Sortez, sortez'. Nous on a eu peur. Ils ont fait tomber la porte. » (Témoignage de S. femme, Côte d'Ivoire recueilli le 03/09/2018 à Takkadoum – Rabat)

« [7 août 2018] C'était à 6h c'est-à-dire que nous, on dormait, on était en culotte, on était couchés, on s'est levés rapidement pour mettre des pantalons. Je pouvais seulement prendre un peu d'argent, sinon j'ai perdu mon portable, j'ai perdu ma montre. [...] » (Témoignage d'A. Côte d'Ivoire recueilli le 03/09/2018 à Takkadoum – Rabat)

« [Septembre 2018 – Tanger] Nous étions 3 personnes dans une maison, un peu isolée. C'était il y a une semaine et demi environ. La police est arrivée très tôt. La police a cassé la porte pour rentrer. [...] Moi j'étais juste en short et pieds-nus. » (Témoignage de P. Cameroun, recueilli le 11/09/2018 à Tanger)

Dans certains cas, d'après les témoignages recueillis, les domiciles ont été saccagés par les forces de l'ordre, directement lors de l'opération, ou par des personnes qui viennent piller les maisons laissées à l'abandon :

« [Juillet 2018 – Tanger] Il y avait personne dans l'appartement. Ils [les forces de l'ordre] avaient jeté tout ce qui y avait, les matelas, les habits. Ils avaient fermé la porte. » (Témoignage de A. mineur, Guinée Conakry, recueilli le 6/09/2018 à Yacoub El Mansour - Rabat)

« [7 août 2018] On a tout laissé. Après les clochards ont pris tout ce qu'on avait dedans. » (Témoignage de T. mineur, Guinée Conakry, recueilli le 5/09/2018 à Takkadoum - Rabat)

« [21 août 2018 – Tanger] J'ai perdu mon passeport quand j'ai dû partir de la maison. Après le passage de la police, les voyous passent pour voler. » (Témoignage de M. Guinée Conakry recueilli le 3/09/2018 à Qamra - Rabat)

D'autres témoignages évoquent plus précisément des portes soudées par les forces de l'ordre :

« C'est à Tanger Mesnana. Depuis le mois d'août, les policiers viennent chaque jour casser les portes. Ils viennent avec du matériel pour souder la porte pour pas que les gens puissent rentrer. » (Témoignage de MO. mineur, Guinée Conakry recueilli le 03/09/2018 à Takkadoum – Rabat)

« [Août 2018 - Tanger] Les hommes masqués ont du matériel pour casser la maison et souder la porte pour qu'on n'entre plus. » (Témoignage de MM. Guinée Conakry recueilli le 6/09/2018 à Takkadoum – Rabat)

« [9 août 2018 – Tanger] Ils nous ont fait sortir de la maison, et ont scellé la porte. » (Témoignage de A. femme, Guinée Conakry, recueilli le 12/09/2018 à Tanger)

- **Dans des lieux publics**

Les personnes interviewées se sont installées dans différents espaces publics : dans la « petite forêt », identifiée comme étant un espace de forêt dans le quartier de Mesnana, dans le cimetière, etc., généralement pour se cacher des autorités ou lorsqu'elles n'ont plus de logement :

Coûts et blessures

« Les policiers ont encerclé les quartiers. Du mercredi [29 août] au vendredi [31 août 2018]. Certains migrants dormaient autour du cimetière, ils ont tout vu. Le vendredi [31 août 2018] à 4h du matin, ils sont venus avec douze minibus, quatre voitures Dacia et quatre camions militaires. Des FA [ndrl Forces auxiliaires], militaires et policiers. Une soixantaine. » (Témoignage de M. Guinée Conakry recueilli le 3/09/2018 à Qamra - Rabat)

« [21 août 2018 - Tanger] Y a un refuge au cimetière. La police vient toujours. Le lendemain, ils sont venus prendre les matelas. Et ils arrêtaient certaines personnes. Avec un camion, ils ont tout pris, les petites bouteilles de gaz, les marmites. On est parti vers la colline, à Boukhalef. » (Témoignage de O. mineur Guinée Conakry recueilli le 6/09/2018 à Yacoub El Mansour – Rabat)

« [Mi-août 2018 – Tanger] On est allés à la forêt de Mesnana, en haut là-bas. [...] On est resté là-bas 2 semaines. Un jour, les policiers sont venus avec un hélicoptère. Ils ont encerclé. Y avait beaucoup de voitures, plus de 30 voitures, des camions blancs et des camions militaires, des bus, des couteaux. » (Témoignage de O. Guinée Conakry recueilli le 6/09/2018 à Takkadoum - Rabat)

« [fin août 2018 – Tanger] On a dormi 2 semaines dans la forêt [ndlr après un premier déplacement forcé à Marrakech, deux semaines auparavant]. Ils [les forces de l'ordre] sont venus là-bas encore et ma copine, c'est là-bas qu'elle a commencé à accoucher [...] parce qu'ils sont intervenus. C'est moi-même qui ai appelé les gens, j'ai appelé un taxi pour nous emmener à l'hôpital. La police nous a laissées partir, et le taxi nous a pris gratuitement. » (Témoignage de M. femme enceinte, Guinée Conakry, recueilli le 11/09/2018 par téléphone)

« [Forêt de Mesnana – Tanger] La première fois qu'ils sont venus c'était la première semaine après l'Aïd, le mercredi [le 29 août]. La deuxième fois, ils sont venus à 6h du matin, on s'est réfugié dans les montagnes. Le lendemain [le 30 août], on s'est réfugié dans les montagnes [ndlr après une nouvelle opération des forces de l'ordre]. [Le 02 septembre 2018] La troisième fois, ils sont venus dire soi-disant que c'est pas eux, que l'ordre vient de la France. Le capitaine nous a couru après, il est même tombé derrière nous et nous a dit qu'il veut pas nous faire de mal. Le capitaine était en civil. Il avait un talkie-walkie. Il nous a dit ça, que la France paie le Maroc pour ne pas que les migrants viennent en Europe et qu'on ne pourra pas leur résister, qu'on ne fait pas le poids contre eux. (Témoignage de MM. Guinée Conakry recueilli le 6/09/2018 à Takkadoum – Rabat)

« [30 août 2018 - Tanger] Vers 6h du matin, le jeudi, les policiers viennent. Ils sont venus et ont fouillé et sont repartis. Ils ont seulement regardé. Ils sont restés de 6h à 13h. [31 août 2018] Vendredi, ils sont revenus. Très nombreux. Ils ont encerclé la forêt. Avec mon ami, on a essayé de fuir [...] mais y avait les policiers. On est revenu en arrière. On s'est caché jusqu'à midi. Deux Marocains nous ont dit que les policiers étaient partis. Mais quand on est sorti, on a été pourchassés par la police. On a couru et on voulait prendre un taxi, mais les taxis voulaient pas nous prendre. Finalement, un taxi nous a emmenés. (Témoignage de X. mineur, Guinée Conakry recueilli le 3/09/2018 à Qamra – Rabat)

- **Dans les rues, dans une épicerie...**

Les personnes ont été arrêtées alors qu'elles tentaient de se réapprovisionner :

« Je suis sorti avec un ami pour chercher à manger. [...] On a été poursuivi par la police. La police était encore là. On prend refuge dans une maison de Marocains, un couple. On fait une longue pause, ils nous donnent du thé. » (Témoignage de O. mineur Guinée Conakry recueilli le 6/09/2018 à Yacoub El Mansour – Rabat)

« [10 août 2018 – Tanger] A 8h30 du matin, on m'a pris une première fois, à Rahrah, alors que j'attendais le taxi. J'étais stationné sur le bord de la route et ils ont dit 'Monsieur, vos papiers !'. J'avais le papier du HCR, ils m'ont dit que ce papier n'est pas valable. » (Témoignage de M.B. Guinée Conakry, recueilli le 10/09/2018 à Tanger)

« [28 août 2018 – Tanger] La matinée du 28 août 2018, j'étais dans la ville de Tanger entrain d'acheter du pain, trois policiers en civil m'ont arrêté sans rien m'expliquer, ils m'ont pris par force et ils m'ont

Coûts et blessures

mis dans une voiture de la police » (Témoignage de ME. femme, Guinée Conakry, recueilli le 3/09/2018 à Takkadoum - Rabat)

« [31 août 2018] On est partis vers le centre. Quand on descend du taxi, en traversant la route, trois policiers en civil m'ont arrêté. (Témoignage de X. mineur, Guinée Conakry recueilli le 3/09/2018 à Qamra – Rabat)

À **Nador**, les arrestations ont majoritairement eu lieu dans les campements aux alentours de la ville, mais également, à Nador, dans les domiciles. Le GADEM a collecté peu d'informations concernant les arrestations dans la région de l'Oriental. Cependant, les informations compilées montrent que les personnes arrêtées subissent un traitement similaire à ceux relatés à Tanger :

« [21 août 2018 – forêt de Bolingo] Il y'avait des dizaines de voitures, des militaires en vert, ils ont pris tous nos affaires, ils nous ont frappés, ils ont insulté les femmes et les enfants et ils nous ont mis dans les voitures pour partir au commissariat du Nador. Durant ces derniers événements, les habitants des villages du Nador nous font cacher pour 100 dirhams par jour dans leurs maisons » (Témoignage de NK., Côte d'Ivoire, recueilli le 30/08/2018 à Casablanca)

« [28 août 2018 – forêt de Bolingo] Le 28 août 2018, à 6H du matin, les forces auxiliaires en vert ont attaqué la forêt de Bolingo, ils ont pris nos téléphones, nos vêtements et notre argent. [...] ils ont pris les femmes et les enfants, et ils nous ont mis tous dans des grands véhicules blancs. Au commissariat de Selouane, ils ont pris nos empreintes et quelques informations personnelles en particulier nos pays d'origine. » (Témoignage de HE., Cameroun, recueilli le 30/08/2018 à Casablanca)

« Le mercredi 22 août, j'étais à la ville du Nador avec deux de mes frères [mineurs], quatre personnes en civil nous ont arrêtés et ils nous ont mis par force dans une grande voiture blanche. (Témoignage de AS., Guinée Conakry, recueilli le 12/09/2018 à Casablanca)

De nombreux articles de journaux reprennent les propos d'acteurs/actrices de la société civile et traitent de ce sujet. Un article de Yabiladi, paru le 10 août 2018⁸, rapporte des démantèlements de campements de personnes installés aux alentours de Nador, d'arrestations et de déplacements forcés depuis l'Oriental. L'AMDH⁹- section Nador explique au média en ligne que « *l'opération concerne les tentes de migrants dans les forêts proches de Nador, mais aussi des maisons en pleine ville* ».

c. Les moyens mobilisés pour mener à bien ces arrestations

En plus du nombre important de membres des forces de l'ordre présents lors de ces opérations, la plupart des témoignages mettent en évidence l'importance des moyens utilisés pour encercler, arrêter et transporter les personnes arrêtées. Des capacités impressionnantes pour des arrestations collectives :

« [10 août 2018 – Tanger] On est montés dans le minibus de la sûreté nationale. On est parti et cent mètres plus loin, ils ont attrapé d'autres gens. On était quatorze dans le minibus. Il y avait trois minibus [...] » (Témoignage de MB. mineur, Guinée Conakry, recueilli le 6/09/2018 à Yacoub El Mansour - Rabat)

« [Nuit du 10 au 11 août 2018 – Tanger] quatre minibus. » (Témoignage de M. Guinée Conakry recueilli le 3/09/2018 à Qamra - Rabat)

⁸ https://www.yabiladi.com/articles/details/67973/1/502482/attendant-aides-l-ue-maroc-active.html?utm_source=newsletter_actu&utm_medium=email&utm_campaign=newsletter_actus_html

⁹ Association marocaine des droits humains

Coûts et blessures

« [19 août 2018 - Tanger] Dans les fourgons, devant la porte, les militaires faisaient deux rangs. Tu ne peux pas t'échapper. Ils ont barré la route. Chaque fois qu'un fourgon est plein, il part et ils remplissent un autre. » (Témoignage de O. mineur, Guinée Conakry recueilli le 6/09/2018 à Yacoub El Mansour – Rabat)

« Chaque matin, ils viennent casser nos portes. Chez moi, c'était le 26 août. Ils viennent nombreux avec beaucoup de voitures, entre vingt et trente personnes. » (Témoignage de MM. mineur, Togo recueilli le 3/09/2018 à Takkadoum – Rabat)

« [26 août 2018 - Tanger] Ils nous mettent dans des petites voitures, avec des bancs à l'intérieur. Il y a trois FA [forces auxiliaires] devant et deux derrière avec nous. Nous, on était huit ou neuf dans la voiture. » (Témoignage de MM. mineur, Togo recueilli le 3/09/2018 à Takkadoum – Rabat)

« [Août 2018 - Tanger] Quand on était à la forêt [dans le quartier de Mesnana - Tanger], les militaires en vert sont venus. Ils ont envoyé un hélicoptère avec des voitures militaires de guerres, les camions bâchés, y'en avait beaucoup, dix comme ça, et aussi des pick-up encore. Y'avait beaucoup de militaires. Les camions bâchés transportaient les militaires et il y avait des fourgonnettes de la sûreté nationale pour emmener les gens. Beaucoup de gens ont été pris et j'ai vu un militaire marcher un couteau à la main. » (Témoignage de MM. Guinée Conakry recueilli le 6/09/2018 à Takkadoum – Rabat)

« [30 août 2018 - Tanger] Ils viennent avec une dizaine de voitures et un hélicoptère. » (Témoignage de X. mineur, Guinée Conakry recueilli le 3/09/2018 à Qamra – Rabat)

« [23 août 2018 lors de son arrestation dans un campement – Nador] Ils [Les forces auxiliaires] étaient nombreux, ils sortaient des camions avec des bâches noires, deux hélicoptères et des personnes en civil. » (Témoignage de CM. mineur, Guinée Conakry, recueilli le 12/09/2018 à Casablanca)

d. Arrestations massives

Le nombre de personnes arrêtées pratiquement quotidiennement depuis août 2018 est impressionnant. Une source associative interrogée par le GADEM le 12 septembre 2018 sur Tanger parle de 5000 à 6000 personnes arrêtées et déplacées depuis le début du mois d'août 2018. Le GADEM a recensé **plus de 6500 personnes** arrêtées principalement à Tanger, et déplacées de force sur le territoire marocain depuis le début du mois d'août. Ce chiffre pourrait donc être plus important encore en prenant en compte l'ensemble des opérations sur tout l'été et sur tout le territoire, et en considérant que les arrestations collectives et nombreuses pouvaient atteindre un total de 500 personnes en une journée, voire plus :

« [10 août 2018 au commissariat – Tanger] On a trouvé des Africains, 200 personnes, ils étaient nombreux dans le commissariat. » (Témoignage de M.B. Guinée Conakry, recueilli le 10/09/2018 à Tanger)

[Nuit du 10 au 11 août 2018 au commissariat – Tanger] « Y avait au moins 400 personnes arrêtées. Beaucoup étaient arrêtés dans leur maison. » (Témoignage de M. Guinée Conakry recueilli le 3/09/2018 à Qamra - Rabat)

« [21 août 2018 au commissariat – Tanger] Ils nous ont mis dans une pièce où il fait très chaud [au commissariat]. Un policier a dit en se vantant que la veille [20 août 2018] ils ont refoulé 500 personnes et aujourd'hui, ils vont refouler plus que 500 personnes. Il a dit que c'est les ordres qui viennent d'en haut. » (Témoignage de M. Guinée Conakry recueilli le 3/09/2018 à Qamra - Rabat)

« [26 août 2018 – Tanger] A l'intérieur de la salle de refoulement [commissariat], on était très nombreux. Peut-être 350 personnes. » (Témoignage de MM. Mineur Togo recueilli le 3/09/2018 à Takkadoum – Rabat)

Coûts et blessures

« [Entre le 4 et le 6 août 2018 – Tanger] Arrestation d'environ 500 personnes dans les quartiers Branès et Mesnana à Tanger, déplacements forcés notamment à Casablanca. [Entre le 6 et le 8 août 2018] La police a arrêté presque tout le monde à Mesnana plus de 450 personnes » (témoignage de H., Cameroun recueilli le 10/08/2018 à Tanger)

« [19 août 2018 - Tanger] On est arrivé au commissariat, au grand, tu sais ? La préfecture de police. [...] c'était plein de personnes 300, 500. » (Témoignage de O. mineur Guinée Conakry recueilli le 6/09/2018 à Yacoub El Mansour – Rabat)

« [23 août 2018 au commissariat – Tanger] Dans le commissariat on était environ 250, j'ai vu plein de bus, au moins 10. Les bus partent au fur et à mesure de l'enregistrement. Ils remplissent les bus qui partent les uns après les autres. » (Témoignage de K. femme, Côte d'Ivoire, recueilli le 11/09/2018 à Tanger)

D'après une association partenaire de Tanger, 1 000 personnes se trouveraient à Tiznit, une ville située à plus de 800 km au sud de Tanger, à la suite des récents déplacements forcés en ce début de mois de septembre. Ce chiffre n'inclut pas le nombre de personnes qui ont pu quitter cette ville, mais il illustre bien l'envergure des opérations.

3. Commissariat

a. *Le commissariat comme lieu de regroupement*

Les personnes interviewées disent avoir été transportées au commissariat central de Tanger après avoir été arrêtées. Avant d'être conduites au commissariat, certaines personnes rapportent être restées plus ou moins longtemps dans les fourgons des forces de l'ordre, qui attendent de les remplir avant de se déplacer :

« [10 août 2018 – Tanger] J'ai été arrêté à 9h30 et on est restés jusqu'à 12h dans le fourgon le temps de faire la patrouille dans la ville. [...] Ils arrêtaient d'autres gens » (Témoignage de M.B. Guinée Conakry, recueilli le 10/09/2018 à Tanger)

« [22 août 2018 – Nador] le mercredi 22 août, j'étais à la ville du Nador avec deux mes frères [mineurs], quatre personnes en civil nous ont arrêtés et ils nous ont mis par force dans une grande voiture blanche. Dans la voiture, ils nous ont demandé quelques informations : noms, pays d'origine, qu'est-ce qu'on fait à Nador ? [...] Nous avons resté dans cette voiture durant 6 heures, dans un endroit vide sans rien manger et sans rien boire » (Témoignage de AS. mineur, Guinée Conakry, recueilli le 12/09/2018 à Casablanca)

Le commissariat sert de lieu de regroupement avant les déplacements forcés. Les personnes sont reçues au sein du commissariat ou dans le parking adjacent lorsque le nombre de personnes est trop important :

« [7 août 2018] Il nous a emmenés au commissariat [...]. » (Témoignage de T. mineur, Guinée Conakry, recueilli le 5/09/2018 à Takkadoum - Rabat)

« [10 août 2018 – Tanger] Après ils nous ont emmenés à la sûreté nationale. [...] On est restés 30 minutes encore dans le local de la police [après prise d'empreintes et identification]. » (Témoignage de MB. mineur, Guinée Conakry, recueilli le 6/09/2018 à Yacoub El Mansour - Rabat)

« [10 août 2018 – Tanger] C'est le commissariat du centre-ville à Tanger, le commissariat central de Tanger. » (Témoignage de M.B. Guinée Conakry, recueilli le 10/09/2018 à Tanger)

« [Nuit du 10 au 11 août 2018 – Tanger] Ils nous ont emmenés au poste de police. » (Témoignage de M. Guinée Conakry recueilli le 3/09/2018 à Qamra - Rabat)

Coûts et blessures

« [16 août 2018 - Tanger] Moi et les 5 autres personnes avec qui j'étais dans la chambre, on a été amenés au commissariat central de Tanger. » (Témoignage de A. Côte d'Ivoire recueilli le 31/08/2018 à Rabat)

« [19 août 2018 - Tanger] On est arrivés au commissariat, au grand, tu sais ? La préfecture de police. On entre tous dedans. Y avait déjà des personnes. On nous envoie dans le parking [du commissariat]. On est resté là-bas. On empêchait les personnes de sortir du parking [...]. » (Témoignage de O. mineur, Guinée Conakry recueilli le 6/09/2018 à Yacoub El Mansour – Rabat)

« [24 août 2018] Ils nous ont envoyés dans le commissariat du coin, je ne connais pas la ville. On a attendu au commissariat au moins 4h de temps. Même aux toilettes on va t'accompagner si tu veux y aller. » (Témoignage de K. femme, Côte d'Ivoire, recueilli le 11/09/2018 à Tanger)

b. Mesures d'identification et de fichage de toutes les personnes arrêtées

Dans le commissariat central de Tanger, les forces de l'ordre procèdent automatiquement à la prise d'empreintes et de photos avec une plaque comportant un numéro d'immatriculation. Il est demandé aux personnes arrêtées d'énoncer leur nom, leur pays d'origine/nationalité, ainsi que leur âge :

« [Juillet 2018 au commissariat – Tanger] Ils prennent nos photos comme des criminels, et nos empreintes. Ils nous demandent notre nom, noms de parents, âge, tout [...] On est resté de 9h à 17h au commissariat. [...] J'avais montré mon passeport mais ils [les forces de l'ordre] n'ont rien écouté. [...] Cette fois-ci [ndlr la personne interviewée a déjà été arrêtée deux semaines auparavant] au commissariat, ils ont pas pris les empreintes. Mais ils ont demandé le nom, le prénom, le nom des parents. » (Témoignage de A. mineur, Guinée Conakry, recueilli le 6/09/2018 à Yacoub El Mansour - Rabat)

« [10 août 2018 – Tanger] On s'est enregistré, nom et noms des parents, nationalité, âge. [...] Ils ont pris les empreintes [la personne interrogée est mineure]. » (Témoignage de MB. mineur, Guinée Conakry, recueilli le 6/09/2018 à Yacoub El Mansour - Rabat)

« [11 août 2018 – Tanger] Au commissariat, on te prend en photo avec une pancarte, comme les criminels. » (Témoignage d'HM. Cameroun recueilli le 13/08/2018 à Tanger)

« [20 août 2018 – Tanger] On a été dans un fourgon, on est allés au commissariat. Là-bas, ils disent rien, ils ont vu mon ventre, ils disent rien. Ils font l'enregistrement, les empreintes, le nom, le pays, l'âge, la photo. » (Témoignage de M. femme enceinte, Guinée Conakry, recueilli le 11/09/2018 par téléphone)

« [21 août 2018 au commissariat – Tanger] Ils passaient les menottes. Ils enregistrent les noms et prennent des photos. » (Témoignage de M. Guinée Conakry recueilli le 3/09/2018 à Qamra - Rabat)

« [23 août 2018 au commissariat – Tanger] Ils ont pris les empreintes, nom, prénom, âge nationalité, et une photo avec un numéro. On est comme des prisonniers, comme des voleurs. » (Témoignage de K. femme, Côte d'Ivoire, recueilli le 11/09/2018 à Tanger)

« [1^{er} septembre 2018 – Tanger] Pour l'enregistrement, ils demandent l'âge, la nationalité, où tu es né, si tu es célibataire, ce que tu fais, le nom de tes parents... Ça dure 10 minutes environ. Ils le font avec tout le monde, on te prend en photo avec un numéro sur une plaque. » (Témoignage de MO. mineur, Guinée Conakry recueilli le 03/09/2018 à Takkadoum – Rabat)

« [19 août 2018 au commissariat - Tanger] On nous enregistre. On nous envoie dedans [le parking du commissariat] par groupe. On nous a envoyé dans des salles pour nous enregistrer et les empreintes. Ils nous prennent en photo avec des plaques avec un numéro dessus. De côté face et profil [la personne interviewée mime la position de face et de profil avec la plaque devant]. Et les empreintes

Coûts et blessures

de tous les doigts. » (Témoignage de O. mineur, Guinée Conakry recueilli le 6/09/2018 à Yacoub El Mansour – Rabat)

« [26 août 2018 - Tanger] A l'intérieur de la salle de refoulement [commissariat], [...] ils regroupaient les familles et commençaient par les femmes pour les empreintes. [...] Ils y avaient des gens en civil pour nous enregistrer. Une personne qui prenait nom, prénom, nom du père et de la mère, le pays de naissance. La deuxième personne te donne une carte, un peu dure comme ça, avec des numéros. Une troisième personne prend la photo avec les numéros. Une quatrième personne prend les empreintes. Une cinquième enregistre, mais ne vous parle pas. Ces personnes-là sont habillées en civil. » (Témoignage de MM. Mineur Togo recueilli le 3/09/2018 à Takkadoum – Rabat)

« [02 septembre 2018 au commissariat – Tanger] Ils nous demandent nom, prénom, nationalité, âge. Ils prennent les empreintes et prennent la photo avec le matricule. Y'a même des gens que les policiers reconnaissent tellement ils viennent tous les jours. » (Témoignage de MM. Guinée Conakry recueilli le 6/09/2018 à Takkadoum – Rabat)

Les forces de l'ordre sont donc bien conscientes que des mineur-e-s font parties des personnes arrêtées. Des témoignages montrent que certaines personnes mineures ont tenté de le leur faire comprendre (voir infra.), mais une information supplémentaire leur est alors demandée : nom et prénom de leurs parents. On peut s'interroger sur le motif de cette question surtout lorsqu'il s'agit de mineur-e-s étranger-e-s non accompagné-e-s. Cette information pourrait-elle être utilisée afin de retrouver les parents dans les pays d'origine et ainsi faciliter leur renvoi éventuel ? Rappelons ici que la loi n°02-03, loi toujours en vigueur, protège les mineur-e-s contre toute forme d'éloignement du territoire marocain, que ce soit la reconduite à la frontière ou l'expulsion¹⁰.

4. Déplacements forcés ou « refoulements »

a. Déplacements forcés

Le GADEM fait le choix de parler de déplacements forcés étant donné que cette mesure n'entre dans aucun cadre juridique et ne répond à aucune procédure prévue par la loi marocaine. Elle porte cependant atteinte aux droits et à la dignité des personnes concernées. Les personnes sont arrêtées, placées et envoyées plus vers le sud du pays. Aucune explication concernant les motifs de leur arrestation et de leur déplacement forcé ne leur a été donnée. Selon les témoignages recueillis, certains membres des forces de l'ordre ont expliqué qu'ils obéissaient aux « *ordres* ».

• Menottées pour ne pas fuir ou créer de problèmes.

Les personnes arrêtées sont **menottées** directement dans le commissariat avant d'être installées dans les bus ou dès qu'elles sont dans les bus. Certaines personnes ont également pu être menottées au moment de leur arrestation. Pour ce faire, les forces de l'ordre utilisent des colliers de serrage en plastique ou en caoutchouc, et également de vraies menottes. Les personnes sont menottées seules ou deux par deux :

¹⁰ Articles 26 et 29 de la loi n° 02-03 relative à l'entrée et au séjour des étrangers au Royaume du Maroc, à l'émigration et l'immigration irrégulières - Dahir n° 1-03-196 du 16 ramadan 1424 (11 novembre 2003)

Coûts et blessures

« [Juillet 2018 – Tanger] Dans le bus, on avait des menottes en fer, ça sert fort et ça fait mal. 2 personnes ensemble : une personne et moi, on nous met une menotte » (Témoignage de A. mineur, Guinée Conakry, recueilli le 6/09/2018 à Yacoub El Mansour - Rabat)

« [7 août 2018] On nous a menottés. Des menottes noires, quand ils serrent, ça va te blesser ». (Témoignage de T. mineur, Guinée Conakry, recueilli le 5/09/2018 à Takkadoum)

« [10 août 2018 au commissariat – Tanger] Y’a un policier qui m’a dit ‘lève-toi’ et ils nous ont menottés deux par deux. » (Témoignage de MB. mineur, Guinée Conakry, recueilli le 6/09/2018 à Yacoub El Mansour - Rabat)

« [20 août 2018 – Tanger] Ils nous font monter dans le bus. Moi, je n’ai pas de menottes, mais tous les garçons ont des menottes. Je n’ai rien dit, quand tu commences à parler, ils vont te frapper, alors on dit rien. » (Témoignage de M. femme enceinte, Guinée Conakry, recueilli le 11/09/2018 par téléphone)

« [1^{er} septembre 2018 – Tanger] Quand on est arrivés à la salle de refoulement [ndlr commissariat], ils nous ont enregistrés puis attachés. » (Témoignage de MO. mineur, Guinée Conakry recueilli le 03/09/2018 à Takkadoum – Rabat)

« [16 août 2018 – Tanger] Dans le bus, on nous a pas touché, en montant dans le bus, on nous a menotté, mais dès qu’on était assis, ils ont enlevé les menottes en caoutchouc. On a demandé pourquoi ils nous menottaient. Ils nous ont dit que ce n’était pas eux, que ça venait du chef et qu’il ne fallait plus demander. » (Témoignage de A. Côte d’Ivoire recueilli le 31/08/2018 à Rabat)

« [19 août 2018] Après, on te met des menottes ou des plastiques très serrés [la personne interviewée montre une photo de ses mains attachées avec des colliers de serrage en plastique] » (Témoignage de O. mineur Guinée Conakry recueilli le 6/09/2018 à Yacoub El Mansour – Rabat)

« [26 août 2018 au commissariat - Tanger] Ensuite, les FA [forces auxiliaires] nous amènent et nous menotent et nous mettent dans les bus. » (Témoignage de MM. Mineur Togo recueilli le 3/09/2018 à Takkadoum – Rabat)

« [31 août 2018 au commissariat - Tanger] On est monté dans un bus. Ils utilisent du caoutchouc pour serrer les mains. Ils ont serré. » (Témoignage de X. mineur, Guinée Conakry recueilli le 3/09/2018 à Qamra – Rabat)

« [7 août 2018] au commissariat, ils prennent les empreintes et on met les menottes, des vraies menottes. » (Témoignage d’A. Côte d’Ivoire recueilli le 03/09/2018 à Takkadoum – Rabat)

• Les destinations des déplacements forcés

Les destinations des déplacements forcés varient, mais la ville de Tiznit reste une destination privilégiée, sans doute en raison de son éloignement des villes du nord et des zones frontalières et de son accès par l’autoroute. Au regard des témoignages et informations collectées, le GADDEM a identifié différentes destinations : Agadir, Béni Mellal, Casablanca, Dakhla, Errachidia, Safi, Fès, Kenitra, Oujda (souvent lié à un « refoulement » vers la frontière entre le Maroc et l’Algérie), Marrakech, Rabat, Settat, Tiznit :

« [7 août 2018] On est arrivé à Tiznit. » (Témoignage de T. mineur, Guinée Conakry, recueilli le 5/09/2018 à Takkadoum - Rabat)

« [Tanger] On est pas restés longtemps à la salle de refoulement, on est parti après, le 1^{er} septembre, on a quitté Tanger à 16h et on est arrivés le soir à Casa, vers 22h. » (Témoignage de MO. mineur, Guinée Conakry recueilli le 03/09/2018 à Takkadoum – Rabat)

« Après ça, ils nous ont amenés jusqu’à Tiznit, on est arrivé à 3h du matin [le 27 août 2018]. » (Témoignage de MM. Mineur Togo recueilli le 3/09/2018 à Takkadoum – Rabat)

Coûts et blessures

[Début août 2018] Ils m'ont mis dans un bus. Ils nous ont jeté à Dakhla, sans dire où on était. » (Témoignage de O. Guinée Conakry recueilli le 6/09/2018 à Takkadoum - Rabat)

« [20 août 2018 – Tanger] On m'a fait descendre à Marrakech et ma copine enceinte, elle est descendue à Agadir. » (Témoignage de M. femme enceinte, Guinée Conakry, recueilli le 11/09/2018 par téléphone)

« [23 août 2018 dans le bus] On a quitté Tanger vers 11h du matin et on est arrivés vers les 1h du matin à Tiznit. Ils nous ont laissé dans la ville. » (Témoignage de K. femme, Côte d'Ivoire, recueilli le 11/09/2018 à Tanger)

« [28 août 2018 – Tanger] à 20h ils nous ont mis dans les bus - il y avait environs cinq bus - et nous avons pris la route jusqu'à Tiznit. » (Témoignage de MH. mineur, Cameroun, recueilli le 30/08/2018 à Casablanca)

Très souvent, les personnes ne connaissent pas leur destination avant de partir et ne l'apprennent qu'au dernier moment :

« [...] On ne savait pas où on allait. » (Témoignage de MM. Guinée Conakry recueilli le 6/09/2018 à Takkadoum – Rabat)

« [19 août 2018 - Tanger] C'était l'après-midi, vers 13h. A chaque fois qu'un bus se remplit, on ramène un autre bus. Dans le bus, on ferme les rideaux sans savoir la destination. Plusieurs kilomètres. » (Témoignage de O. mineur Guinée Conakry recueilli le 6/09/2018 à Yacoub El Mansour – Rabat)

« [23 août 2018 – dans le bus] Ils ont fait descendre une maman avec son enfant qui n'a pas arrêté de pleurer dans un endroit vide, et c'était minuit ...je crois. » (Témoignage de CM. mineur, Guinée Conakry, recueilli le 12/09/2018 à Casablanca)

- **Conditions de transport**

Les conditions de transport peuvent être très difficiles. Les personnes sont très souvent arrêtées tôt le matin, voire dans la nuit. Elles sont ensuite placées, après un passage par le commissariat, dans les bus qui partent en fin de journée ou le soir. Les personnes interviewées n'ont généralement pratiquement rien mangé de la journée. Elles ne reçoivent pas non plus ou très peu de nourriture dans les bus, et n'ont parfois pas accès aux toilettes sur la route :

« [10 août 2018 – Tanger] On est parti ils nous ont donné pain, salade et eau à 14h quand on a bougé. Ils nous avaient attrapés à 6h du matin. On est arrivés à Tiznit à 6h du matin, tout ce temps ils nous ont rien donné. Dans le bus, ils n'acceptaient pas de nous laisser descendre pisser, ils nous ont donné des bouteilles pour qu'on fasse dedans. » (Témoignage de MB. mineur, Guinée Conakry, recueilli le 6/09/2018 à Yacoub El Mansour - Rabat)

« Ils nous ont donné un pain et de l'eau dans le bus. » (Témoignage de MO. mineur, Guinée Conakry recueilli le 03/09/2018 à Takkadoum – Rabat)

« [16 août 2018 - Tanger] Avant d'embarquer dans le bus, ils nous ont donnés une bouteille d'eau et un morceau de pain pour deux personnes. » (Témoignage de A. Côte d'Ivoire, recueilli le 31/08/2018 à Rabat)

« [20 août 2018 – Tanger] Ils nous ont donné un pain et de l'eau pour tout le trajet. » (Témoignage de M. femme enceinte, Guinée Conakry, recueilli le 11/09/2018 par téléphone)

« [26 août 2018] On a quitté Tanger vers 14h. Dans le bus, on nous a donné le petit manger, un petit morceau de pain pour tout le voyage. » (Témoignage de MM. mineur, Togo, recueilli le 3/09/2018 à Takkadoum – Rabat)

Coûts et blessures

« [31 août 2018] A la sortie de la ville, ils ont acheté des sandwiches et de l'eau. Mais on mangeait avec les menottes. » (Témoignage de X. mineur, Guinée Conakry, recueilli le 3/09/2018 à Qamra – Rabat)

« [7 août 2018] On refuse de t'apporter à manger ou quoi, c'est dur. » (Témoignage d'A. Côte d'Ivoire recueilli le 03/09/2018 à Takkadoum – Rabat)

« [26 août 2018 au commissariat – Tanger] on était nombreux dont des enfants qui pleuraient en demandant de l'eau et de la nourriture » (Témoignage de PM., Cameroun, recueilli le 6/09/2018 à Casablanca)

« [24 août 2018] Dans le bus, ça sentait une mauvaise odeur de pipi, ils avaient condamné la porte du fond pour faire des toilettes. Ils nous prennent pour des animaux ! » (Témoignage de K. femme, Côte d'Ivoire, recueilli le 11/09/2018 à Tanger)

« [23 août 2018 – dans le bus] Durant tout le trajet, nous avons rien mangé à part de l'eau » (Témoignage de VA., Cameroun, recueilli le 6/09/2018 à Casablanca)

Ces longs transports sont d'autant plus durs pour les personnes mineures, malades, atteintes de maladies graves ou chroniques, et pour les femmes enceintes :

« [10 août 2018 – Tanger] Il y avait un malade dans le bus, ils n'ont pas accepté de le laisser descendre, il a pleuré tout le trajet jusqu'à Tiznit, il avait mal au ventre et à la tête. Y'avait un Camerounais avec le malade qui essayait de discuter avec le policier, mais il n'a rien voulu entendre. » (Témoignage de MB. mineur, Guinée Conakry, recueilli le 6/09/2018 à Yacoub El Mansour - Rabat)

« [26 août 2018] Une femme a fait de l'asthme, on a fait du bruit et les gardes ont appelé une ambulance. L'ambulance est venue et les gendarmes ont dit qu'il fallait que le bus attende que la femme soit revenue de l'hôpital. Les gardes ont dit que ça serait trop long, alors la femme n'est pas montée dans l'ambulance. On l'a fait sortir pour avoir de l'air et elle est remontée dans le bus avec nous. » (Témoignage de MM. mineur, Togo, recueilli le 3/09/2018 à Takkadoum – Rabat)

- **Loin du nord et loin des villes**

Les forces de l'ordre ne laissent généralement pas les personnes dans les villes, mais à quelques kilomètres, voire à des distances importantes, à la sortie d'une autoroute, au niveau d'un péage, etc. Les personnes se retrouvent seules, souvent désorientées, ne sachant pas du tout où elles se trouvent :

« [19 août 2018] Vers le soir, ils ont ouvert la porte, sous un pont, y a personne, à l'abri des regards. Je sais pas où je suis. [...] Y avait la brousse, on devait marcher pour atteindre le pont. On a escaladé une barrière pour être au pont. Pas de goudron. » (Témoignage de O. mineur Guinée Conakry recueilli le 6/09/2018 à Yacoub El Mansour – Rabat)

« [Nuit du 31 août au 1^{er} septembre 2018] Ils nous ont envoyé à 52 km de Casa. Sur l'autoroute. On est six à être descendu. Trois femmes et trois hommes dont moi. On a marché jusqu'à une station de 2h du matin à 6h. Les femmes étaient fatiguées donc elles sont restées là. Un migrant de Casa est venu les chercher. D'autres personnes nous ont rejoints pendant ce temps. On a pris un bus jusqu'à la gare de Casa et puis je suis allé à Rabat. » (Témoignage de X. mineur, Guinée Conakry, recueilli le 3/09/2018 à Qamra – Rabat)

« [Août 2018] Ils nous ont déposés loin un peu de Casa. » (Témoignage de MB. mineur, Guinée Conakry, recueilli le 03/09/2018 à Takkadoum – Rabat)

« On te laisse à 3km d'Agadir... la première fois, j'ai eu de la chance, on nous a laissé en bordure de ville de Tiznit, mais la deuxième fois, on m'a laissé très loin de Tiznit, très loin d'Agadir. Agadir, c'était plus proche et donc j'ai été obligé de prendre un taxi pour arriver à Agadir. Le taxi a accepté de me prendre. » (Témoignage d'A. Côte d'Ivoire recueilli le 03/09/2018 à Takkadoum – Rabat)

Coûts et blessures

« [23 août 2018 – dans le bus] Ils laissent les gens dans les villages et les campagnes mais pas dans les villes » (Témoignage de VA., Cameroun, recueilli le 6/09/2018 à Casablanca)

- **Déposer au compte-goutte.**

Les personnes déplacées sont laissées ensemble ou peuvent être déposées sur le côté de la route, par petits groupes séparés d'une certaine distance :

« [9 août 2018 – dans le bus] Avant d'arriver à Tiznit, ils ont commencé à déposer les gens par petit groupe dans la campagne. C'était assez loin de la ville. Nous aussi nous sommes descendus avant la ville. » (Témoignage de MF. femme, Côte d'Ivoire, recueilli le 11/09/2018 à Tanger)

« [10 août 2018 – dans le bus] Nous sommes arrivés à la tombée de la nuit. On nous a déposés, un groupe de cinq personnes. Après Casa, ils ont commencé à nous faire descendre par groupes de cinq ou six personnes. Ils nous laissent sur le bord de l'autoroute, peu importe où vous êtes. » (Témoignage de M.B. Guinée Conakry, recueilli le 10/09/2018 à Tanger)

« [16 août 2018 - Tanger] Dès qu'on arrive à Tiznit, chaque 20 mètre, ils descendent deux personnes et ils continuent comme ça jusqu'à ce que le bus se vide. » (Témoignage de A. Côte d'Ivoire, recueilli le 31/08/2018 à Rabat)

« [19 août 2018] Ils ont dit 'Vite 4 personnes, sortez'. J'étais au fond, à côté de la porte. Je suis sorti avec trois personnes. J'étais le seul mineur. » (Témoignage de O. mineur, Guinée Conakry, recueilli le 6/09/2018 à Yacoub El Mansour – Rabat)

« Ensuite, ils nous ont fait descendre trois par trois. Tu peux parfois marcher très longtemps. Nous on est partis à 17h de Tanger et on est descendu du bus à 21h et on a marché longtemps. On est arrivés à Oulad Ziane. [Le 03 septembre 2018]. » (Témoignage de MM. Guinée Conakry recueilli le 6/09/2018 à Takkadoum – Rabat)

« [Environ 1^{er} septembre 2018 – dans le bus] Nous avons roulé jusqu'à près de Tiznit. Ils ont commencé à nous déposer par petit groupe sur la route. Moi, j'ai pu aller jusqu'à la ville [de Tiznit]. J'étais séparé de mes amis et à moitié nu [...] Un monsieur m'a donné un T-shirt et des babouches ». (Témoignage de P. Cameroun, recueilli le 11/09/2018 à Tanger)

« [28 août 2018 – dans le bus] A chaque ville, ils déposent de cinq à dix personnes, ils ont commencé par les femmes, et à chaque fois les policiers en vert négocient avec les personnes s'ils peuvent payer pour qu'ils puissent descendre dans des villes proches du nord » (Témoignage de ME. femme, Guinée Conakry, recueilli le 3/09/2018 à Takkadoum - Rabat)

- **« Payer pour descendre là où on veut »**

Plusieurs témoignages rapportent que les chauffeurs ou les membres des forces de l'ordre présents dans les bus, leur proposent de les laisser où ils/elles le souhaitent s'ils/elles paient une certaine somme d'argent qui peut aller de 50 à 300 dirhams selon les témoignages :

« [11 août 2018] Les chauffeurs de bus demandent de l'argent. Tu donnes 50 dirhams ou plus pour descendre dans une autre ville. Sinon c'est Tiznit. » » (Témoignage de M. Guinée Conakry, recueilli le 3/09/2018 à Qamra - Rabat)

« [21 août 2018 – Tanger] Le bus nous a laissés à Rabat, sur l'autoroute, après Salé. Des personnes dans le bus ont payé pour descendre à Rabat. » (Témoignage de M. Guinée Conakry, recueilli le 3/09/2018 à Qamra - Rabat)

[26 août 2018 - Tanger] Le chef des FA [ndlr. Forces auxiliaires], qui était devant, disait 'si quelqu'un a 300 dirhams et me les donne, il peut partir'. Certains ont donné l'argent et ont pu partir et on a été

Coûts et blessures

ramenés dans la ville. » (Témoignage de MM. mineur, Togo, recueilli le 3/09/2018 à Takkadoum – Rabat)

« Dans le bus, il y avait quatre policiers, ils ont dit on va payer 100 dirhams ‘et tu descends’. On a payé quand on est sorti de Tanger [Les membres des forces de l’ordre présents dans le bus ont laissé les personnes qui ont payé descendre]. On a marché quatre – cinq heures. » (Témoignage de O. Guinée Conakry, recueilli le 6/09/2018 à Takkadoum - Rabat)

« [18 août 2018 – Tanger] A aucun moment, on nous a demandé nos papiers, on nous a seulement demandé de l’argent : si oui, on te laisse. Si t’as pas d’argent, on te jette jusqu’à Agadir. C’est devenu un vrai business, on te demande à la sortie de Tanger : tu paies 100 dirhams, on te laisse. Tu ne paies pas l’argent, alors on t’avance, on t’avance, on t’avance...ce n’est pas normal. Si vous devez faire votre travail, faites votre travail, mais vous demandez à des gens qui n’ont pas d’argent de payer 200 dirhams, qu’est-ce qu’on va faire maintenant ? » (Témoignage de A. Côte d’Ivoire, recueilli, le 03/09/2018 à Takkadoum – Rabat)

« [23 août 2018 – dans le bus] Le bus s’est arrêté à Casa, Taroudant et Agadir, je suis descendu à Agadir, pour descendre à Casa il faut payer 300 dirhams » (Témoignage de IS. mineur, Cameroun, recueilli le 6/09/2018 à Casablanca)

« [26 août 2018 – dans le bus] j’ai payé 300 dirhams pour descendre dans les alentours du Casa avec deux femmes dont une avec son enfant, nous avons pris un taxi blanc vers la gare d’Oulad Ziane » (Témoignage de PM., Cameroun, recueilli le 6/09/2018 à Casablanca)

« [28 août 2018 – dans le bus] Dans le bus, les militaires en vert ils nous ont demandés de payer pour qu’ils nous laissent dans les environs de Casa » (Témoignage de NA., Guinée Conakry, recueilli le 10/09/2018 à Casablanca)

- **Destination forcée**

Les personnes ainsi déplacées se retrouvent dans des lieux où elles ne connaissent personne. **Les conditions sur place peuvent être très difficiles** (manque d’eau et de nourriture, aucun hébergement à disposition ou précarité des lieux où dormir, risques de violences, etc.). Pourtant, le gouvernement marocain avait annoncé, pour justifier ces déplacements plus au sud, qu’ils s’effectuaient « *vers des villes où les conditions de vie sont meilleures* »¹¹ et dans lesquelles l’intégration serait plus facile. Les personnes interviewées ne sont pas restées et très rapidement, elles essayaient de remonter vers Tanger :

« [Juillet 2018 – Tiznit] On a commencé à marcher, à demander de l’argent [...] A Tiznit, personne nous aide. Personne nous donne à manger. On a marché de Tiznit à Agadir » (Témoignage de A. mineur, Guinée Conakry, recueilli le 6/09/2018 à Yacoub El Mansour - Rabat)

« On est descendu à Tiznit, on connaissait personne. C’était catastrophique à Tiznit, tu descends et tu demandes aux gens dans les voitures, aux feux, pour avoir de l’argent. J’ai passé 5 jours à Tiznit, je n’ai rencontré aucune association, j’ai dormi dans la rue. » (Témoignage de MB. mineur, Guinée Conakry, recueilli le 6/09/2018 à Yacoub El Mansour - Rabat)

« [24 août 2018] Dès que je suis arrivé à Casa, j’ai passé au moins deux jours. J’ai vu les choses et je me suis dit que je dois partir à Rabat. A Casa, on tend seulement la main aux gens pour demander de l’argent, mais pas pour travailler. Avant j’étais venu de Tiznit, mais j’ai décomposé un peu, je me suis débrouillé pour revenir ici. On a dû marcher parfois, car il y a des endroits où on te dit qu’il n’y a pas de bus. » (Témoignage de A. Côte d’Ivoire, recueilli le 31/08/2018 à Rabat)

¹¹ <https://www.h24info.ma/maroc/des-centaines-de-migrants-deplaces-du-nord-par-les-autorites-marocaines/>

Coûts et blessures

« [19 août 2018] J'avais pas d'argent. C'était le soir. [...] Dans un village, beaucoup de personnes pauvres, des taxis-motos et une charrette avec un âne. On était vers Agadir, au Sud. Les gens ne comprenaient pas le français. » (Témoignage de O. mineur, Guinée Conakry, recueilli le 6/09/2018 à Yacoub El Mansour – Rabat)

« On est arrivé à Casa dans la nuit, presque le lendemain à l'aube [le 20 août 2018]. A la gare routière, ça s'appelle Oulad Ziane. Les trois autres sont partis avant moi. Je connaissais personne. J'ai pas reconnu la gare, j'étais déjà allé avant. Beaucoup de Subsahariens. Je suis rentré dans la cour pour essayer de trouver des personnes que je connais. J'ai vu des personnes que je connaissais. Dans la cour, il y a des personnes sombres, sans espoirs, pleins de Subsahariens. [La personne interviewée décrit la cour de la gare, le campement – un ancien lieu de sport, des tentes en bois, des vieux matelas]. J'avais rien, j'ai dormi jusqu'à 11h. Je me suis réveillé, j'ai écrit sur mon cahier ce qu'il s'est passé, on m'a donné des beignets. » (Témoignage de O. mineur, Guinée Conakry, recueilli le 6/09/2018 à Yacoub El Mansour – Rabat)

« [02 septembre 2018] Beaucoup de personnes sont restées à Agadir parce qu'ils n'ont pas eu de transport. La ville d'Agadir est trop dure, si tu n'as pas d'argent que t'envoie la famille pour remonter, ce n'est pas facile quand même. » (Témoignage de F. Guinée Conakry, recueilli le 10/09/2018 à Takkadoum – Rabat)

b. Refoulements dans le « no man's land » entre le Maroc et l'Algérie

De nombreuses organisations de la société civile ont dénoncé des « refoulements » à la frontière entre le Maroc et l'Algérie durant la période estivale. Cette pratique, qui avait pourtant été annoncée comme faisant partie du passé (avant septembre 2013 et le lancement de la nouvelle politique migratoire), semble être de nouveau utilisée par les autorités marocaines. Le GADDEM n'a pas pu vérifier l'information par les témoignages collectés, mais au travers de partenaires présents sur place. Les informations diffusées par la société civile ont aussi été reprises dans la presse, dans des communiqués de presse ou sur les réseaux sociaux.

- Le 10 juillet 2018, des personnes arrêtées à la gare routière d'Oujda ont été refoulées à la frontière algérienne ;
- Le 30 juillet 2018, une trentaine de personnes, dont une femme, arrêtées à Nador, ont été présentées au commissariat de Nador, puis refoulées à la frontière entre le Maroc et l'Algérie ;
- Le 2 août 2018, environ 60 personnes ont été arrêtées et mises dans un bus pour être refoulées à la frontière entre le Maroc et l'Algérie. Certaines personnes étaient en possession d'un titre de séjour valide ;
- Le 6 août 2018, des personnes ont été arrêtées à Nador et ont été placées dans des bus (cinq bus en tout). Ces bus sont notamment partis vers Safi et Beni Mellal. Un bus a pris la direction d'Oujda. Les personnes ainsi déplacées ont été refoulées à la frontière entre le Maroc et l'Algérie.

Rappelons que la loi n°02-03 encadre les procédures d'éloignement des personnes étrangères (reconduite à la frontière et expulsion). Cette pratique de « refoulement » à la frontière Maroc - Algérie est en violation des différentes dispositions de la loi. En effet, d'après l'article 29 de la loi n°02-03 « aucun étranger ne peut être éloigné à destination d'un pays s'il établit que sa vie ou sa liberté y sont menacées ou qu'il y est exposé à des traitements inhumains cruels et

Coûts et blessures

dégradants », ni dans un pays dans lequel il/elle n'est pas légalement admissible. La frontière entre le Maroc et l'Algérie étant fermée depuis 1994, aucune reconduite à la frontière ne peut donc légalement se faire à cette frontière.

5. Violences, injures racistes et atteinte à la dignité

Deux témoignages rapportent que certains membres des forces de l'ordre ont dit ne pas avoir eu le choix et obéir à des ordres venant « *de leurs chefs* » ou « *d'en haut* » :

« [16 août 2018 – Tanger] Ils nous ont dit que ce n'était pas eux, que ça venait du chef et qu'il ne fallait plus demander. » (Témoignage de A. Côte d'Ivoire, recueilli le 31/08/2018 à Rabat)

« Dans le bus, y'a un policier qui m'a chuchoté à l'oreille qu'il avait rien contre nous, que si ce n'était pas les ordres, il ne le ferait pas. Il chuchote à l'oreille de semer la pagaille quand on veut s'arrêter comme ça, il demandera au chauffeur. » (Témoignage de MM. Guinée Conakry recueilli le 6/09/2018 à Takkadoum – Rabat)

Cependant, la majorité des informations récoltées font part de mauvais traitements, de violences, d'atteintes à la dignité et de violations des droits humains.

a. Destruction, confiscations et vols des effets personnels et de la documentation

Au commissariat, à domicile ou dans les bus utilisés pour les déplacements forcés, les personnes se voient saisir leur téléphone, leurs documents d'identité ou de séjour, la preuve d'enregistrement en tant que demandeur/demanderesse d'asile ou leur carte de réfugié-e.

Dans le cadre d'une procédure judiciaire, en cas de confiscations de biens et de documentation, les dispositions de l'article 59 du Code de procédure pénale sont précises : « lors d'une perquisition à domicile, les objets et documents saisis sont immédiatement inventoriés et placés sous scellés par l'officier de police judiciaire qui dresse un procès-verbal de toutes les opérations qu'il a accomplies. La perquisition se déroule en présence de la personne soupçonnée d'avoir participé à l'infraction ou, à défaut, en présence de deux témoins en dehors du personnel relevant de son autorité ».

Aucun procès-verbal ou inventaire ne semblent avoir été établis. Les personnes ayant subi ces mauvais traitements n'ont pas la possibilité de contester ces abus de la part des forces de l'ordre. Il est donc clair, d'après les témoignages collectés, que les saisies de biens et effets personnels se font hors de tout cadre légal et pourraient s'apparenter d'avantage à des vols.

Les téléphones et la documentation sont très largement confisqués :

« Dans le bus, quelqu'un s'est fait voler son téléphone par un policier. On voulait faire la bagarre alors ils ont remis le téléphone. » (Témoignage de MB. mineur, Guinée Conakry, recueilli le 6/09/2018 à Yacoub El Mansour - Rabat)

« [10 août 2018 au commissariat – Tanger] Ils [les forces de l'ordre] confisquaient aussi les passeports des gens. On a laissé plus de 30 passeports là-bas, j'ai vu les piles sur les bureaux d'enregistrement. » (Témoignage de M.B. Guinée Conakry, recueilli le 10/09/2018 à Tanger)

« [21 août 2018 – Tanger] Ils volent les chargeurs et les écouteurs au poste de police. » (Témoignage de M. Guinée Conakry, recueilli le 3/09/2018 à Qamra - Rabat)

« [16 août 2018 à domicile - Tanger] Ils [les membres des forces de l'ordre] ne nous ont même pas demandés nos papiers. Ils nous ont dit de sortir et ils nous ont demandés de leur donner nos téléphones en nous disant qu'au poste, ils vont nous remettre, mais arrivé au poste, dès que nous

Coûts et blessures

sommes arrivés, ceux qui nous ont déposés sont retournés et ils nous ont gardés jusqu'à 14h. » (Témoignage de A. Côte d'Ivoire, recueilli le 31/08/2018 à Rabat)

« [10 août 2018 – Tanger] Ils [Les forces de l'ordre] fouillaient la chambre. Ils ont pris le téléphone d'un ami ». (Témoignage de MB. mineur, Guinée Conakry, recueilli le 6/09/2018 à Yacoub El Mansour - Rabat)

« [21 août 2018 au commissariat – Tanger] Ils ont pris les téléphones, les passeports. » (Témoignage de M. Guinée Conakry, recueilli le 3/09/2018 à Qamra - Rabat)

« [24 août 2018 – Tanger] Ils [les membres des forces de l'ordre] ont volé les portables de trois personnes [dans l'appartement de la personne interviewée]. » (Témoignage de M. Sénégalais, recueilli par téléphone le 4/09/2018)

« [Fin août 2018 pendant son arrestation dans sa maison – Tanger] J'ai pris mon passeport dans mes soutiens pour qu'ils ne le trouvent pas, car ils ont pris les passeports des femmes qui ont été avec moi dans la maison, on était cinq femmes avec enfant » (Témoignage de SV. femme, Côte d'Ivoire, recueilli le 3/09/2018 à Takkadoum - Rabat)

Certaines personnes témoignent de **biens et effets personnels détruits volontairement** :

« [1^{er} septembre 2018 – Tanger] Les policiers ont cassé le téléphone d'une personne qui prenait une photo. On lui a gâté le téléphone avec la matraque. » (Témoignage de MO. mineur, Guinée Conakry, recueilli le 3/09/2018 à Takkadoum – Rabat)

« On est allés dans Tanger au niveau de leur poste de police. Ils ont pris les empreintes nos nom, notre âge. Y'avait un petit qui a filmé un policier avec son téléphone et un policier l'a [ndlr le téléphone] cassé avec sa matraque. C'était le dimanche 2 septembre. Je suis arrivé à Rabat le lundi [3 septembre 2018]. » (Témoignage de MM. Guinée Conakry recueilli le 6/09/2018 à Takkadoum – Rabat)

De plus, comme évoqué précédemment, les domiciles sont souvent saccagés par les forces de l'ordre ou par la suite, par d'autres personnes qui profitent que les domiciles soient laissés à l'abandon. À côté, de nombreux témoignages rapportent **des vols d'effets et biens personnels** par les forces de l'ordre **dans les domiciles** :

« [11 août 2018 - Tanger] Je suis rentré dans la matinée après le deuxième passage de FA [force auxiliaire], ils étaient venus pour tout casser. [...] Les forces auxiliaires ont tout cassé, les portes, les fenêtres, ils ont brûlé nos matelas, ont pris nos casseroles et marmites, ils vont jusqu'à nos bouteilles de gaz. Il n'y avait plus mes vêtements, les sacs. Ils avaient un grand camion, ils ont tout mis dedans. Je n'ai plus d'affaires, personne a plus rien. » (Témoignage de HM. Cameroun, recueilli le 13/08/2018 à Tanger)

« [27 août 2018 - Tanger] ils ont pris tous ce que nous avons dans la maison, ils ont pris les jeux de mon enfant » (Témoignage de GW. femme, Côte d'Ivoire, recueilli le 3/09/2018 à Takkadoum - Rabat)

« [Tanger] Le 11 août, ils sont rentrés dans la maison, ils ont pris les choses. » (Témoignage de MO. mineur, Guinée Conakry, recueilli le 03/09/2018 à Takkadoum – Rabat)

« Apparemment, après notre départ [le 16 août 2018], ils ont tout pris de la maison. On n'a plus rien, sauf ce t-shirt qu'on m'a donné ici. » (Témoignage de A. Côte d'Ivoire, recueilli le 31/08/2018 à Rabat)

« Ils [les membres des forces de l'ordre] sont revenus [La personne avait déjà été arrêté 2 fois depuis le début du mois d'août] c'était 2 jours [24 août 2018] après la fête de Tabaski [ndlr Aïd El Kbir]. Ils nous ont tous pris. » (Témoignage de O. Guinée Conakry recueilli le 6/09/2018 à Takkadoum - Rabat)

« [Mi-août 2018 – Tanger] Ils [les membres des forces de l'ordre] ont collaboré avec les clochards. Ils ont volé notre manger, nos bagages, l'eau. Tout volé. » (Témoignage de O. Guinée Conakry recueilli le 6/09/2018 à Takkadoum - Rabat)

Coûts et blessures

b. Atteinte à la dignité et violences sous toutes formes

« Pourquoi on nous maltraite ? C'est les animaux qui vivent dans la forêt. » (Témoignage de O. Guinée Conakry, recueilli le 6/09/2018 à Takkadoum - Rabat)

- **Insultes et propos racistes.**

Certains membres des forces de l'ordre peuvent tenir des propos particulièrement injurieux, violents et racistes :

« [Fin août 2018 – Tanger] Dans la voiture qui nous a emmené de la maison au commissariat, un policier nous a dit : 'Je fume pour que je ne sens pas vos odeurs' » (Témoignage de SV. femme, Côte d'Ivoire, recueilli le 3/09/2018 à Takkadoum - Rabat)

« [26 août 2018 - Tanger] Au commissariat, les injures ne manquent pas, mais comme ce n'est pas ma langue, je ne comprends pas exactement. Même sans connaître la langue, tu sais quand on t'insulte. » (Témoignage de MM. Mineur Togo recueilli le 3/09/2018 à Takkadoum – Rabat)

« [10 août 2018 au commissariat – Tanger] J'ai demandé 'pourquoi vous nous refoulez ?' Un gendarme a répondu 'L'UE a financé pour qu'on vous refoule et qu'on vous éloigne des frontières du Maroc'. J'ai demandé encore 'Pourquoi arrêter quelqu'un qui a des papiers ? Normalement ça l'autorise à rester où il veut' et un gendarme m'a répondu en chuchotant 'Mon ami, ça, c'est parce que vous êtes noirs'. Et j'ai compris que c'est un problème de racisme, un problème de la couleur de notre peau. » (Témoignage de M.B. Guinée Conakry, recueilli le 10/09/2018 à Tanger)

« [22 août 2018 – Tanger] Le mercredi 22 août 2018, la police a attaqué le port de Tanger, ils nous ont frappé, et nous ont pris par force [...] J'ai été blessé dans mes bras, ils m'ont arraché les cheveux et ils m'ont dit 'on ne va pas te goûter l'ahba', 'tu es enceinte ? Je crois que tous les hommes du port sont les pères de ton fils', 'vous débarquez dans les pays des autres pour faire circuler le sida et les maladies des Azziyates' [...] ils m'ont frappé et m'ont insulté beaucoup, et il s'est approché de ma bouche et il a craché sur mon visage en disant « 9awdo » (Témoignage de Al. femme enceinte, Côte d'Ivoire, recueilli le 3/09/2018 à Takkadoum - Rabat)

« [28 août 2018 – dans le bus] ils nous ont déposés à Agadir, et ils nous ont menacés de ne jamais retourner au nord [la personne interviewée rapporte les propos d'un des membres des forces de l'ordre] 'Teboun mok, weld lkahba, Zebbi' » (Témoignage de ME. femme, Guinée Conakry, recueilli le 3/09/2018 à Takkadoum - Rabat)

« [23 août 2018 lors de son arrestation à son domicile – Tanger] ils nous insultent en disant : zebbi khorjo, Wild lkahba, khanez, azzi » Témoignage de VA., Cameroun, recueilli le 6/09/2018 à Casablanca)

- **Coups et blessures de la part des forces de l'ordre**

De nombreux témoignages rapportent des violences verbales et physiques de la part des forces de l'ordre :

« Ils sont très très violents, tout le monde est violent, nous on est obligés de rester calme parce qu'on n'est pas chez nous, tu vois... » (Témoignage d'A. Côte d'Ivoire, recueilli le 03/09/2018 à Takkadoum – Rabat)

« [21 août 2018 – Tanger] Ils nous brutalisaient dans la maison, mais pas au poste. » (Témoignage de M. Guinée Conakry, recueilli le 3/09/2018 à Qamra - Rabat)

« [16 août 2018 - Tanger] Quand on est arrivés au poste, il y avait une personne couchée par terre, il disait qu'il était malade, les policiers le tapaient, tapaient fort en lui disant de se lever, donc il était obligé de se lever. Mais moi, je n'ai pas eu de coups. » (Témoignage de A. Côte d'Ivoire, recueilli le 31/08/2018 à Rabat)

Coûts et blessures

« [Tanger] Le 24 août, ils ont emmené quatre voitures remplies de personnes. Ils ont frappé des gens. Un ami a eu le bras et la tête cassés. » (Témoignage de M. Sénégalais recueilli par téléphone le 4/09/2018)

« [10 août 2018 – Tanger] Ils fouillaient la chambre. Ils ont pris le téléphone d'un ami et ils l'ont frappé avec leur main et leur matraque » (Témoignage de MB. mineur, Guinée Conakry, recueilli le 6/09/2018 à Yacoub El Mansour - Rabat)

« [19 août 2018 au commissariat - Tanger] J'ai vu, un Camerounais que je connais, qui filmait. On lui a tabassé et déchiré ses habits, très mal en tentant de retirer son portable. Il a refusé, ils l'ont mis en haut. Ils l'ont tiré par terre, y avait du sang et sa tête était enflée. » (Témoignage de O. mineur Guinée Conakry recueilli le 6/09/2018 à Yacoub El Mansour – Rabat)

« [24 août 2018] Dans le bus, ils ont agressé deux jeunes qui demandaient des informations, surtout pour savoir où on allait. Ça a dégénéré avec les insultes et l'autre, le kaki, a fait sortir la matraque et ils ont tapé. Après ils l'ont attaché avec les menottes jusqu'à Tiznit. Nous, on était pas attachés. » (Témoignage de K. femme, Côte d'Ivoire, recueilli le 11/09/2018 à Tanger)

« [26 août 2018 - Tanger] Les FA ont dit qu'ils vont fouiller nos sacs, mais deux ou trois ont refusé. Les FA ont insisté en criant, ils tiraient les sacs. Mon ami s'est énervé. Les FA étaient énervés et un a sorti un couteau. Le deuxième avec comme une lampe torche qui fait du courant sur les gens [matraque électrique]. L'autre n'a pas vraiment insisté et a lâché le sac. Le FA a essayé de le piquer dans le dos avec son couteau. » (Témoignage de MM. mineur, Togo, recueilli le 3/09/2018 à Takkadoum – Rabat)

« [10 août 2018 au commissariat – Tanger] j'ai appelé [ndlr une militante associative de Tanger] [...] le policier a raccroché mon téléphone et il me l'a confisqué en disant que je ne pouvais pas appeler. J'ai commencé à faire de l'agitation pour qu'ils me remettent mon téléphone. Ils m'ont passé les menottes, trois bracelets noirs en plastique solide et ils ont serré fort. Ils en ont mis 3. J'ai coupé les trois pour leur donner du travail. Ils ont dit que si je continue ils vont me déporter dans mon pays. J'ai répondu 'Tant mieux' et ils m'ont passé les menottes en fer et ils m'ont attaché à un autre africain. » (Témoignage de MB. Guinée Conakry, recueilli le 10/09/2018 à Tanger)

« [21 août 2018 – forêt de Bolingo] [...] ils [les forces de l'ordre] nous ont frappés, ils ont insulté les femmes et les enfants et ils nous ont mis dans les voitures pour partir au commissariat du Nador. Il y'avait beaucoup des blessés dont un enfant qu'ils ont emmené à l'hôpital après plusieurs heures de souffrance » (Témoignage de NK., Côte d'Ivoire, recueilli le 30/08/2018 à Casablanca)

« [28 août 2018 – forêt de Bolingo] Ils nous ont frappés avec des matraques, j'ai des blessures dans ma jambe droite. » (Témoignage de HE., Cameroun, recueilli le 30/08/2018 à Casablanca)

« [8 septembre 2018 au commissariat – Tanger] J'ai vu des gens se faire frapper au commissariat [...] Y'a un ivoirien qui s'est fait prendre son téléphone et on a voulu lui prendre aussi son chargeur. Comme on refusait de lui remettre, il a protesté, ils ont commencé à le frapper. On lui a fendu la bouche, la lèvre, il saignait. » (Témoignage de M.B. Guinée Conakry, recueilli le 10/09/2018 à Tanger)

- **Des violences basées sur le genre**

Certaines femmes interrogées ont été victimes de violences les ciblant particulièrement en tant que femme :

« [23 août 2018 – Tanger] Ils ont pris les téléphones. Y'a des femmes qui ont cachés les leurs dans leur culotte. Si tu les mets dans tes poches, ils te touchent le corps, les fesses, ils tapotent, même les femmes, et ils prennent. Dans la culotte, ils osent pas. » (Témoignage de K. femme, Côte d'Ivoire, recueilli le 11/09/2018 à Tanger)

« [31 août 2018 – Tanger] Ils [les forces de l'ordre] ont attrapé une femme, ont pris tous ses habits. » (Témoignage de M. Guinée Conakry, recueilli le 3/09/2018 à Qamra - Rabat)

Coûts et blessures

- **Des blessures dans le cadre des opérations policières**

- Fuir pour ne pas se faire arrêter

Les mauvais traitements, la forte présence des forces de l'ordre et l'envergure des opérations (mobilisation d'un nombre important d'agents, les moyens utilisés et la fréquence des opérations) créent des peurs chez les personnes susceptibles de se faire arrêter qui tentent de fuir et peuvent se blesser pendant la fuite :

« [Tanger] Un de mes petits [des jeunes adultes qui vivaient avec la personne interviewée] qui s'était caché dans la colline à côté m'appelait, il insistait pour me dire qu'ils [les forces de l'ordre] étaient revenus nombreux pour tout casser, il a dû fuir quand il les a vu arriver, il est tombé sous la dalle, il s'est cassé le pied. » (Témoignage d'HM. Cameroun, recueilli le 13/08/2018 à Tanger)

« La deuxième fois [mi-août 2018] ils sont venus pour casser la porte. Ils ont cassé la porte. Y a une fenêtre ouverte, on a sauté. On a sauté du 1^{er} étage, je me suis blessé [La personnes interviewée montre sa blessure à la main]. [...] Je suis parti à l'hôpital. » (Témoignage de O. Guinée Conakry, recueilli le 6/09/2018 à Takkadoum - Rabat)

« [31 août 2018 – Tanger] Quand je tentais de fuir, je suis tombé [La personnes interviewée s'est blessée les mains sur le goudron, il montre sa blessure]. Comme j'ai essayé de fuir, le policier s'est énervé et il m'a frappé dans la voiture. » (Témoignage de X. mineur, Guinée Conakry, recueilli le 3/09/2018 à Qamra – Rabat)

« [13 septembre 2018 – Tanger] Le petit, [Le petit frère de 16 ans de la personne interviewée] il dit quand ils [les forces de l'ordre] l'ont attrapé, il a essayé de s'échapper, regarde comment son pied est devenu [photo de pied blessé, plaie qui saigne] et après cela, ils l'ont pris encore pour le mettre dans la voiture et il a négocié 100 dirhams [...] il a donné 100 dirhams tout à l'heure pour qu'on le laisse venir à la maison » (Témoignage de K. femme, Côte d'Ivoire, recueilli par téléphone le 13/09/2018)

« [13 septembre 2018] Deux Sénégalais et un Ghanéen sont à l'hôpital Mohammed V [Tanger] sans assistance médicale. L'un est là-bas depuis dix-sept jours, il a essayé de fuir en sautant de sa chambre d'hôtel, deux bras cassés, toujours pas d'opérations alors que le matériel est déjà acheté. Le deuxième y est depuis cinq jours. Le Ghanéen depuis vingt-cinq jours aussi en fuyant les autorités. [...] En général, absence d'assistance médicale et les médecins font que leur dire demain, demain, demain... » (Témoignage de M. Sénégal, recueilli le 13/09/2018 par téléphone)

- Fuir pour éviter les déplacements et destinations forcées

Pendant les déplacements forcés, certaines personnes tentent de ou parviennent à s'enfuir en profitant de l'arrêt du bus ou en sautant par les fenêtres :

« [11 août 2018] Je me suis arrêté à 10 km de la sortie de Marrakech. Je me suis enfui du bus avec 10 personnes. Le bus devait continuer jusqu'à Tiznit. C'était la nuit, il faisait très froid. » (Témoignage de M. Guinée Conakry, recueilli le 3/09/2018 à Qamra - Rabat)

« [16 août 2018 – Tanger] Dans le bus, on est restés calme, on a demandé qu'ils nous laissent à Casa ou bien Marrakech, mais ils nous disaient que la destination était Tiznit. On est resté calmes, car il y a eu des gens qui ont sauté [par] les fenêtres, il y a eu deux morts. » (Témoignage de A. Côte d'Ivoire, recueilli le 31/08/2018 à Rabat)

Deux morts lors d'un déplacement forcé...

Près de Kénitra, deux hommes, menottés l'un à l'autre, ont sauté du bus parti dans la journée de Tanger pour une destination plus au sud afin d'échapper au déplacement forcé. Le premier est mort sur place des suites de ses blessures. Le deuxième est mort après deux jours de coma

Coûts et blessures

à l'hôpital. Les deux hommes ont pu être identifiés par leur communauté et leur famille : l'un était malien et n'avait que 16 ans, il a depuis été enterré au Maroc. L'autre venait de la Gambie.

Pour contrôler les personnes dans les bus, des membres des forces de l'ordre font le trajet dans les bus ou les suivent en utilisant d'autres moyens de transport :

« [16 août 2018 - Tanger] Le bus du refoulement était plein, il y avait 5 à 6 policiers assis dedans pour nous surveiller, le reste c'était des Blacks. » (Témoignage de A. Côte d'Ivoire, recueilli le 31/08/2018 à Rabat)

« [26 août 2018] Des gendarmes à moto suivaient le bus pour nous surveiller. » (Témoignage de MM. mineur, Togo, recueilli le 3/09/2018 à Takkadoum – Rabat)

« [30 août 2018 - Tanger] Il y avait de nombreux gardes en tenue verte dans le bus pour nous surveiller. » (Témoignage de S. femme, Côte d'Ivoire, recueilli le 03/09/2018 à Takkadoum – Rabat)

Des contrôles sont également opérés sur la route :

« [21 août 2018 – dans le bus] A chaque barrage, un policier monte au bus pour nous compter, surtout dans les barrages en rentrant à Tiznit. » (Témoignage de NK., Côte d'Ivoire, recueilli le 30/08/2018 à Casablanca)

c. Traques et traumatismes

Les personnes ainsi traquées sont régulièrement traumatisées et vite paniquées en voyant arriver en nombre les forces de l'ordre leur criant dessus, munies d'armes blanches, comme des couteaux, ou de matraques (électriques), etc.

« [21 août 2018 – Tanger] ça criait, y avait la panique. Ils [les forces de l'ordre] avaient des matraques électriques. » (Témoignage de M. Guinée Conakry, recueilli le 3/09/2018 à Qamra - Rabat)

« [16 août 2018 - Tanger] Lors de l'arrestation les policiers ont crié durs pour nous effrayer et nous faire monter dans les camions. Ils nous amènent en camion comme ça. » (Témoignage de A. Côte d'Ivoire, recueilli le 31/08/2018 à Rabat)

« [19 août 2018 - Tanger] Ils sont entrés. Leurs cris réveillent les autres 'Dégagez, prenez vos affaires et sortez d'ici !' ». (Témoignage d'O. mineur, Guinée Conakry, recueilli le 6/09/2018 à Yacoub El Mansour – Rabat)

« [11 septembre 2018 – Tanger] Je n'ai pas vu de médecin depuis trois mois. Je devais en voir un mais j'ai peur de sortir de chez moi [...] ma copine, elle a accouché il y a quatre jours, [le 7 septembre 2018]. On est partis à l'hôpital. Le petit est né, mais on nous a pas donné de papier. On est pas partis dehors, on a peur des militaires dehors. Si tu sors, il est possible que vous soyez tous ramassés. [...] Moi, je mange pas, je suis à la maison seulement. Je vais bientôt accoucher. » (Témoignage de M. femme enceinte, Guinée Conakry, recueilli le 11/09/2018 par téléphone)

« C'était le 23 [août 2018 - Tanger] On a vu la police poursuivre des gens. Je voulais sortir, mais j'avais peur. Je suis resté plusieurs jours [ndlr dans son domicile]. » (Témoignage de O. mineur, Guinée Conakry, recueilli le 6/09/2018 à Yacoub El Mansour – Rabat)

« [23 août 2018 – Tanger] Dans le commissariat, [...] Même ceux qui sont malades, on leur dit que c'est du cinéma que c'est la peur du refoulement. Evidemment, la peur, tu crois qu'on va faire quoi quand on va arriver là-bas si on a pas d'argent [...] » (Témoignage de K. femme, Côte d'Ivoire, recueilli le 11/09/2018 à Tanger)

« [30 août 2018 - Tanger] On est là-bas [à la salle de refoulement], on ne comprend rien. Même si tu veux aller pisser, on te dit non. Quand on est arrivés au commissariat, il y avait beaucoup de monde,

Coûts et blessures

je ne sais pas combien je pleurais, je pleurais. J'ai vu des bébés. On nous bouscule, en tant que femme, tu as peur, il y a des femmes enceintes, d'autres avec des bébés au dos, mais ils s'en foutent. Si c'est des garçons, on les tabasse. » (Témoignage de S. femme, Côte d'Ivoire, recueilli le 03/09/2018 à Takkadoum – Rabat)

« [Septembre 2018 – Tanger] maintenant, à Tanger, je marche avec le cœur dans le ventre de peur qu'on me prenne. Avant-hier, j'ai encore vu une voiture qui faisait une descente à Branès, alors j'ai dit au taxi de tourner avant et je suis partie à Douar Marjane chez une camarade. J'ai laissé ma maison. En ce moment, ils [ndlr les forces de l'ordre] sont en civil à Branès. Quand tu rentres chez toi, tu as peur [...]. » (Témoignage de K. femme, Côte d'Ivoire, recueilli le 11/09/2018 à Tanger)

« [Septembre 2018 – Tanger] je ne sors pas beaucoup, on reste enfermés, car on a peur de se faire refouler encore une fois. » (Témoignage de P. Cameroun, recueilli le 11/09/2018 à Tanger)

Les membres des forces de l'ordre intervenant en civil se fondent dans la masse et ne peuvent être distingués du reste de la population marocaine. Certains témoignages rapportent que cette ambiguïté renforce un sentiment de peur généralisée :

« [Juillet 2018 – Tanger] On a dormi dans le jardin. Un jardin à Boukhalef. [...] La police vient encore [ndlr la personne interviewée a déjà été arrêtée deux semaines auparavant] Ils arrivent à vous attraper encore. [...] Ils sont en civil. Ils savent que sinon on va fuir. Il va t'attraper par la culotte et ils t'envoient. Ils vont garer la voiture quelque part et t'attrapent et ils t'embarquent. [...] à Boukhalef, tout le monde fuit à chaque instant. On a peur des marocains en civil, on a peur que c'est la police. » (Témoignage de A. mineur, Guinée Conakry, recueilli le 6/09/2018 à Yacoub El Mansour - Rabat)

II. Les catégories légalement protégées et vulnérables non épargnées

1. Mineur-e-s

Les mineur-e-s sont les premières victimes des opérations des forces de l'ordre. Le simple fait d'être témoin de ces opérations constitue d'ores et déjà un traumatisme important pour ces enfants. Cependant, les forces de l'ordre ne se sont pas arrêtées à ce stade et ont sciemment arrêté, identifié et déplacé de force des mineur-e-s dans différentes villes du Royaume. Elles ont même été jusqu'à séparer des enfants de leur(s) parent(s).

Sur un total de 45 personnes interrogées par le GADEM pour établir ce rapport, 17 sont des mineur-e-s (15 mineurs étrangers non accompagnés interviewés directement et 2 mineur-e-s par l'intermédiaire d'un-e parent), soit 38% du total des personnes interrogées. Le plus jeune a 5 ans et le plus âgé en a 17. Au travers des différents témoignages et informations collectées, le GADEM comptabilise 121 mineur-e-s victimes d'arrestations arbitraires et de déplacements forcés. Ce chiffre non exhaustif, car uniquement basé sur les données récoltées par le GADEM, est alarmant et interroge sur les objectifs véritables de telles pratiques.

a. Principalement des mineur-e-s étranger-e-s non accompagné-e-s

Le GADEM a principalement rencontré des mineurs étrangers non accompagnés – tous de sexe masculin – pour ces entretiens. Leurs témoignages ont été sciemment intégrés tout au long de ce rapport avec la mention « mineur » dans la nomenclature des témoignages, car ils ont vécu les mêmes expériences et violences que les personnes adultes, alors qu'ils ne devraient pas être concernés par ces éloignements, mais bénéficier de mesures de protection adaptées.

Coûts et blessures

b. Une forte présence de mineur-e-s et de bébés

Les témoignages recueillis rapportent tous une présence importante de mineur-e-s dans les fourgonnettes, les commissariats, les bus, etc. La présence de bébés est aussi très souvent rappelée (17 bébés comptabilisés par le GADEM). Quelques exemples cités ci-dessous :

« [Juillet 2018 – Tanger] Dans chaque bus, il y avait 50 et quelques personnes. Dans mon bus, y a pas de femmes. Mais beaucoup de mineurs dans le bus. » (Témoignage de A. mineur, Guinée Conakry, recueilli le 6/09/2018 à Yacoub El Mansour - Rabat)

« [10 août 2018 – Tanger] Il y avait même un bébé de huit ou neuf mois. [...] » (Témoignage de M.B. Guinée Conakry, recueilli le 10/09/2018 à Tanger)

« [11 août 2018] Dans le bus, il y avait [...] des mineurs. » (Témoignage de M. Guinée Conakry, recueilli le 3/09/2018 à Qamra - Rabat)

« [19 août 2018 - Tanger] On était au dernier étage, la dernière chambre. On était six, y avait plus de mineurs que de majeurs. » (Témoignage de O. mineur, Guinée Conakry, recueilli le 6/09/2018 à Yacoub El Mansour – Rabat)

« [21 août 2018 – Tanger] Dans les bus, il y avait des femmes, des femmes enceintes et des femmes avec des enfants. » (Témoignage de M. Guinée Conakry, recueilli le 3/09/2018 à Qamra - Rabat)

« [16 août 2018 - dans le bus] Il y avait des femmes avec des enfants. » (Témoignage de A. Côte d'Ivoire, recueilli le 31/08/2018 à Rabat)

« [24 août 2018- dans le bus] En plus du bébé de huit mois, il y avait un autre bébé d'un an et deux mois. » (Témoignage de K. femme, Côte d'Ivoire, recueilli le 11/09/2018 à Tanger)

c. Des enfants séparé-e-s de leur(s) parent(s)

Une mère rapporte avoir été séparée de ses enfants pendant une opération des forces de l'ordre. Ils ont arrêté deux de ces enfants, un garçon de 5 ans et une jeune fille de 14 ans, et ont laissé la mère sur place. Ces deux enfants sont restés au commissariat central de Tanger du matin – après intervention des forces de l'ordre au domicile familial à 6h du matin – jusque 20h le soir :

« [9 août 2018 – Tanger] Ils sont venus le 9 août 2018, ils ont cassé la porte, il était 6h du matin. Ils nous ont fait sortir de la maison, et ont scellé la porte. Moi ils m'ont laissée [dans la rue], ils ont pris deux de mes enfants, celui de cinq ans, le plus petit, et ma grande, de 14 ans. Ils ont pris les enfants sans moi à la police. [...] Un policier m'appelait sur le téléphone d'un de mes enfants – ils avaient pris le mien – en me disant que je devais amener les papiers des enfants, sinon ils les envoient au refoulement. Mais la maison est scellée et tous les papiers sont à l'intérieur. Alors je suis partie à la wilaya pour qu'ils me donnent une copie. A la Wilaya, [...] on a pas voulu me donner les papiers [...]. Jusqu'à 20h, les enfants sont restés à la police. Je suis partie amener les papiers, mais ils ne sont pas sortis. Alors je leur ai dit que je ne bougerai pas du commissariat sans mes enfants. Ils ont refoulé tous les bus, j'ai vu partir quatorze bus devant moi. Les bus étaient pleins. J'ai passé deux semaines dans la forêt de Mesnana avec les enfants après ce jour-là. Les enfants sont très inquiets, surtout le petit. Il dit qu'il a peur de 'l'avion' c'est l'hélicoptère. Les enfants, ça va pas. Ils veulent plus sortir du tout, même pour aller acheter à manger. C'est la nuit qu'on sort pour acheter à manger. La police a pris tous les jouets, les enfants disent qu'ils veulent voyager, partir. Je n'ai pas pu inscrire les enfants à l'école, je n'ai plus mes papiers et plus d'argent. Je ne peux même pas recevoir un transfert d'argent pour le moment. » (Témoignage de A. femme, Guinée Conakry, recueilli le 12/09/2018 à Tanger)

« [23 août 2018 – dans le bus] Ils nous ont mis dans les bus avec des enfants sans mamans » (Témoignage de VA., Cameroun, recueilli le 6/09/2018 à Casablanca)

Coûts et blessures

d. En toute connaissance de cause

Les membres de forces de l'ordre ne peuvent pas nier avoir arrêté, voire déplacé de force, des mineur-e-s. En effet, les personnes mineures interrogées ont essayé à plusieurs reprises de faire savoir qu'ils avaient moins de 18 ans, que ce soit au moment de l'arrestation, dans le commissariat, ou encore dans les bus utilisés pour les déplacements forcés.

« [7 août 2018] Il nous a emmenés au commissariat. J'ai montré mes papiers [la personne interviewée est mineure et demanderesse d'asile], il m'a dit 'je m'en fous de ça'. Il y avait beaucoup de mineurs. » (Témoignage de T. mineur, Guinée Conakry, recueilli le 5/09/2018 à Takkadoum)

Au commissariat, lors de la procédure d'identification des personnes arrêtées, les forces de l'ordre pose une question en plus pour les mineur-e-s, à savoir **les noms et prénoms de leurs parents**. Ce qui prouve encore une fois qu'ils ont bien conscience de ce qu'ils font (voir supra.).

Des membres des forces de l'ordre ont également tenté de dissimuler l'âge des personnes mineures interrogées pour les faire passer pour des personnes majeures dans leur registre :

« [10 août 2018 – Tanger] J'ai dit que j'avais 15 ans, le policier a écrit que j'étais né en 1999 alors que je suis né en 2003. Je lui ai dit de rectifier, trois fois, il n'a pas voulu, j'ai parlé au chef en lui montrant le papier que le policier m'avait donné pour l'enregistrement et en lui disant que c'était faux. Le chef m'a dit 'toi tu viens de naître', ce qui voulait dire que je suis très jeune. Mais il n'a pas voulu rectifier. » (Témoignage de MB. mineur, Guinée Conakry, recueilli le 6/09/2018 à Yacoub El Mansour - Rabat)

2. Femmes, femmes enceintes, femmes avec enfants

Les femmes seules, avec enfants ou enceintes, relativement épargnées il n'y a encore pas si longtemps, ont, cette fois, largement été ciblées par les opérations menées. D'après les informations et les témoignages collectés, le GADEM a comptabilisé 151 femmes arrêtées, donc 21 enceintes. Sur un total de 45 personnes interrogées, le GADEM a mené des entretiens avec 11 femmes dont 2 enceintes :

« [7 août 2018] Il y avait [...] des femmes, des femmes enceintes et avec des bébés » (Témoignage de T. mineur, Guinée Conakry, recueilli le 5/09/2018 à Takkadoum - Rabat)

« [10 août 2018 – Tanger] En tout, on était quinze personnes arrêtées, dont 3 femmes et 4 enfants de moins de 10 ans. Il y avait même un bébé de huit ou neuf mois. [...] » (Témoignage de M.B. Guinée Conakry, recueilli le 10/09/2018 à Tanger)

« [11 août 2018 – Tanger] il y avait aussi cinq filles. La femme enceinte et la femme avec son petit enfant étaient parties avant comme elles avaient peur que les forces auxiliaires arrivent. Une des filles qui était malade, ils l'ont laissé devant la préfecture de police. » (Témoignage de HM. Cameroun, recueilli le 13/08/2018 à Tanger)

« [19 août 2018 au commissariat - Tanger] Il y avait des femmes dans les queues. Des mères avec des enfants. Une femme malade qui était avec une autre femme et un homme. » (Témoignage de O. mineur Guinée Conakry, recueilli le 6/09/2018 à Yacoub El Mansour – Rabat)

« [26 août 2018 au commissariat - Tanger] Ils regroupaient les familles et commençaient par les femmes pour les empreintes. Il y avait beaucoup de femmes. J'ai vu une femme enceinte. » (Témoignage de MM. mineur, Togo, recueilli le 3/09/2018 à Takkadoum – Rabat)

« [30 août 2018 - Tanger] J'ai eu peur avec la violence. On est parties au commissariat, ils nous emmenées là-bas dans une voiture blanche assez grande avec des bancs à l'intérieur. On était plus que dix personnes dans la voiture. Dans une voiture, il y avait une femme qui avait un bébé de cinq mois au dos. [...] Quand on est arrivés au commissariat, il y avait beaucoup de monde, je ne sais pas

Coûts et blessures

combien, je pleurais, je pleurais. J'ai vu des bébés. [...] il y a des femmes enceintes, d'autres avec des bébés au dos, mais ils s'en foutent. » (Témoignage de S. femme, Côte d'Ivoire, recueilli le 03/09/2018 à Takkadoum – Rabat)

« Sinon dans les bus il y avait des femmes, des enfants, des bébés, tout ça, on ne fait pas de différence, tout le monde est au refoulement. Refoulement pour tous. » (Témoignage d'A. Côte d'Ivoire recueilli le 03/09/2018 à Takkadoum – Rabat)

« Il y a plein plein de gens avec des femmes, des enfants, beaucoup beaucoup. Quand t'arrives au rond-point de Tiznit, beaucoup beaucoup de femmes avec des enfants [...]. » (Témoignage d'A. Côte d'Ivoire, recueilli le 03/09/2018 à Takkadoum – Rabat)

« [20 août 2018 – Tanger] Dans le bus, il y avait aussi une de mes copines qui étaient enceinte de huit mois et demi. On était trop trop nombreux dans le bus, plus que trente. » (Témoignage de M. femme enceinte, Guinée Conakry, recueilli le 11/09/2018 par téléphone)

« [23 août 2018 – Tanger] On est dix femmes dans la maison [lors de leur arrestation], une femme est enceinte de sept mois [...] et au moins quatre bébés [...] Y'en a même [une femme] qui avait un passeport avec le tampon de moins de trois mois [...] et on les a emmenés quand même. » (Témoignage de K. femme, Côte d'Ivoire, recueilli le 11/09/2018 à Tanger)

« [27 août 2018 – Tanger] On était sept femmes et deux enfants [au domicile] ils nous ont mis dans des véhicules blancs et ils nous ont déposé au commissariat de Tanger, il y'avait beaucoup des personnes : femmes, hommes et enfants. » (Témoignage de GW. femme, Côte d'Ivoire, recueilli le 3/09/2018 à Takkadoum - Rabat)

« [23 août 2018 – Tanger] Dans le commissariat, certaines femmes enceintes ont fait la crise alors l'ambulance est venue pour les chercher. Mais juste celles-là, les autres, même enceintes, on les refoule. » (Témoignage de K. femme, Côte d'Ivoire, recueilli le 11/09/2018 à Tanger)

« [23 août 2018 au commissariat – Tanger] On est montés dans le bus, on était plus que vingt et quelques. Y'avait plus de femmes que d'hommes dans le bus. Et aussi un enfant de quatre ans je dirais. » (Témoignage de K. femme, Côte d'Ivoire, recueilli le 11/09/2018 à Tanger)

« [24 août 2018] dans le train qui partait à 15h de Casa [direction Tanger], j'ai été arrêtée vers les 18h et ils m'ont pris. Avec moi il y avait une femme avec son bébé de huit mois [arrêtée aussi]. [...] Ils nous ont envoyés dans le commissariat du coin, je ne connais pas la ville. » (Témoignage de K. femme, Côte d'Ivoire, recueilli le 11/09/2018 à Tanger)

« [28 août 2018 au commissariat – Tanger] nous sommes restés au commissariat jusqu'au 21h du soir, et puis ils nous ont mis dans les bus avec des femmes dont deux étaient enceintes » (Témoignage de ME. femme, Guinée Conakry, recueilli le 3/09/2018 à Takkadoum - Rabat)

Rappelons ici que la loi n°02-03 protège les femmes enceintes, tout comme les mineur-e-s, contre toute forme d'éloignement du territoire marocain, que ce soit la reconduite à la frontière ou l'expulsion¹².

¹² Articles 26 et 29 de la loi n° 02-03

Coûts et blessures

3. Personnes en besoin d'une protection internationale

Les personnes demanderesse d'asile enregistrées au HCR et possédant une attestation de l'agence des Nations unies n'ont pas non plus été épargnées. Certains mineurs arrêtés étaient d'ailleurs également enregistrés auprès du HCR, mais ni leur âge, ni leur statut de réfugié, ne les ont protégés du déplacement forcé.

Les membres des forces de l'ordre impliqués lors de ces opérations n'ont très souvent que faire de ces documents et reconnaissent volontiers qu'ils n'ont aucune valeur à leurs yeux :

« Je suis arrivé au Maroc en février 2018. J'étais à Oujda, un ami m'a expliqué le HCR. J'ai fait une demande et je suis venu à Rabat. [...] [7 août 2018] J'ai montré mes papiers [la personne interviewée est mineure et demanderesse d'asile], il m'a dit ' je m'en fous de ça' ». (Témoignage de T. mineur, Guinée Conakry, recueilli le 5/09/2018 à Takkadoum - Rabat)

« Le 10 août à 8h30 du matin, on m'a pris une première fois, à Rahrah [Tanger] alors que j'attendais le taxi. J'étais stationné sur le bord de la route et ils ont dit 'Monsieur vos papiers'. J'avais le papier du HCR, ils m'ont dit que ce papier n'est pas valable. » (Témoignage de M.B. Guinée Conakry, recueilli le 10/09/2018 à Tanger)

« [10 août 2018 – Tanger] Je lui [Ndlr chef de la police] ai montré mon papier du HCR. [...] J'ai appelé le HCR, ils sont venus à la police, mais la police n'a pas accepté de me laisser. Ils ont dit qu'ils nous avaient attrapés au bord de la mer, alors que c'est faux, on était dans Tanger. Et puis, ils ont dit à la dame du HCR qu'ils allaient nous relâcher, mais ils ne l'ont pas fait. [...] Le 24 août, je suis revenu à Rabat, car j'avais RDV au HCR pour renouveler mes documents et aussi pour mon frère qui n'en avait plus. La dame du HCR nous a proposé de rester. Et on est logés pour l'instant. » (Témoignage de MB. mineur, Guinée Conakry, recueilli le 6/09/2018 à Yacoub El Mansour - Rabat)

« [10 août 2018 au commissariat – Tanger] Ils m'ont demandé de remettre le papier que j'ai sur moi. Ils savaient que j'avais un papier car ils avaient tapoté mes poches. Comme si j'étais un voleur ! Ils ont vu le papier de demande d'asile. [...] Moi, ils m'ont confisqué mon document HCR au commissariat. » (Témoignage de M.B. Guinée Conakry, recueilli le 10/09/2018 à Tanger)

« [21 août 2018 – Tanger] Ils ont même arrêté un monsieur avec une carte du HCR et ils l'ont renvoyé quand même. » (Témoignage de M. Guinée Conakry, recueilli le 3/09/2018 à Qamra - Rabat)

« [19 août 2018 au commissariat - Tanger] Je montre mon papier HCR, le policier le confisque. J'essaye d'expliquer que je suis mineur et du HCR et blessé. Au début, un policier a voulu m'aider à cause de ma situation, en uniforme. Il m'a conduit à l'intérieur. M'a monté au chef, il m'a dit 'il est sévère, mais tu dois le voir'. Le chef en civil prend mes documents. Il est parti. Il a jamais rendu. Il a pris mon portable et retiré ma puce. Ils m'ont pas remis les papiers. Quand j'ai demandé mes papiers [attestation de demandeur d'asile du HCR], le policier a dit 'Tiens ton téléphone. Tu veux aller à Casablanca, tu vas aller en Guinée'. [...] » (Témoignage de O. mineur, Guinée Conakry, recueilli le 6/09/2018 à Yacoub El Mansour – Rabat)

« [Environ 1^{er} septembre 2018 au commissariat – Tanger] Au moment de l'identification, j'ai montré mon papier du HCR. Mais ils me l'ont pris et l'ont déchiré en me disant 'ça, ça ne sert à rien !'. Heureusement que j'ai plusieurs copies. » (Témoignage de P. Cameroun, recueilli le 11/09/2018 à Tanger)

« [23 août 2018 lors de son arrestation à son domicile – Tanger] j'ai présenté mon certificat de demandeur d'asile, mais ils m'ont dit de l'avalier, car ce document n'a pas de valeur à Tanger » (Témoignage de IS. mineur, Cameroun, recueilli le 6/09/2018 à Casablanca)

Coûts et blessures

4. « Tou-te-s les Noir-e-s sans distinction »

Aucune distinction n'est faite entre les personnes et très rarement, les documents d'identité sont contrôlés, ce qui prouve que ces arrestations sont faites au faciès sans aucun fondement juridique. Elles sont discriminatoires et portent atteintes aux droits et à la dignité des personnes :

« [21 août 2018 – Tanger] Ils arrêtent tout le monde. Ils ne vérifient pas les papiers. » (Témoignage de M. Guinée Conakry, recueilli le 3/09/2018 à Qamra - Rabat)

« [19 août 2018 - Tanger] En sortant du quartier [Boukhalef], à l'arrêt de bus, ils ont arrêtés des Subsahariens qui attendent le bus. Ils ont rien vérifié comme papier, même ceux à l'arrêt du bus. Ils ont pris une personne par la hanche directement et la mettent dans le bus. Tous les Noirs. » (Témoignage de O. mineur, Guinée Conakry, recueilli le 6/09/2018 à Yacoub El Mansour – Rabat)

• Personnes en situation administrative régulière ou en cours de régularisation

Des personnes en possession d'un titre de séjour obtenu dans le cadre de la procédure de droit commun ou de l'une des deux opérations de régularisation ont été arrêtées et déplacées de force. Il en est de même de personnes entrées récemment sur le territoire et possédant un visa en cours de validité ou un droit de séjour de 3 mois encore valide en cas de dispense de visa. Les droits de séjour et de circuler sur tout le territoire marocain prévus dans la loi n°02-03 (article 41) sont alors bafoués :

« [10 août 2018 – Tanger] En tout on était quinze personnes arrêtées [...]. Parmi nous, il y en avait un qui avait un visa valide de trois mois. Il était ivoirien, il avait un passeport et il avait fait un mois seulement. Ils l'ont arrêté quand même. » (Témoignage de M.B. Guinée Conakry, recueilli le 10/09/2018 à Tanger)

« [16 août 2018 - Tanger] Une des personnes avait une carte de séjour. Arrivé au commissariat, il a été libéré. Mais d'autres gens, qui avaient les cachets de trois mois sur leur passeport n'ont pas été libérés. » (Témoignage de A. Côte d'Ivoire, recueilli le 31/08/2018 à Rabat)

« Il y avait des personnes avec titre de séjour, il y avait un de mes vieux pères, on vient du même pays, lui, il a sa carte de séjour et pourtant on l'a refoulé. On lui a dit 'la carte de séjour que t'as fait, elle est pour Rabat, tu ne peux pas rester ici'. Puis un autre encore, un ivoirien, sa femme et ses enfants. Il a la carte de séjour, il travaille à Tanger avec sa carte de séjour, on l'a refoulé. Arrivé au commissariat, il a montré sa carte de séjour et on lui a dit 'Ah, mon petit, la carte de séjour ça ne veut rien dire'. Sauf peut-être les étudiants qui sont à Tanger, ils restent tranquilles. Souvent, on les prend, mais arrivé au commissariat, on les laisse. » (Témoignage d'A. Côte d'Ivoire, recueilli le 03/09/2018 à Takkadom – Rabat)

« [24 août 2018 au commissariat – une ville entre Casablanca et Tanger] On était beaucoup de femmes. Y'avait une fille étudiante, vers 23h ils l'ont libérée. » (Témoignage de K. femme, Côte d'Ivoire, recueilli le 11/09/2018 à Tanger)

« [28 août 2018 au commissariat – Tanger] Au commissariat, quatre étudiants ont présenté leurs titres de séjour, le policier lui ont dit que ces documents n'ont pas de valeur dans le royaume du nord » (Témoignage de MH. mineur, Cameroun, recueilli le 30/08/2018 à Casablanca)

« [31 août 2018 – Tanger] on était quatre filles, les policiers en vert nous ont arrêtés à Boukhalef et nous ont mis dans les voitures, une d'entre nous avait présenté son titre de séjour qui l'avait reçu dans le cadre de l'opération de régularisation et qu'elle a renouvelé dernièrement à Rabat. Ils nous ont mis après dans les bus. » (Témoignage de NB. femme, RDC, recueilli le 3/09/2018 à Takkadom - Rabat)

Coûts et blessures

- **Personnes blessées ou malades**

Les personnes malades et souffrantes sont également arrêtées sans égards pour leur état de santé :

« [10 août 2018 – Tanger] Il y avait un malade dans le bus, ils n’ont pas accepté de le laisser descendre, il a pleuré tout le trajet jusqu’à Tiznit, il avait mal au ventre et à la tête. Y’avait un Camerounais avec le malade qui essayait de discuter avec le policier, mais il n’a rien voulu entendre. » (Témoignage de MB. mineur, Guinée Conakry, recueilli le 6/09/2018 à Yacoub El Mansour - Rabat)

« [11 août 2018] Dans le bus, il y avait [...] deux femmes ivoiriennes malades. » (Témoignage de M. Guinée Conakry, recueilli le 3/09/2018 à Qamra - Rabat)

« [18 août – Tanger] J’étais blessé [la personne s’était blessée avant l’arrestation]. J’avais un gros bandage au niveau du pied gauche. Moi, je pouvais pas marcher. Ils ont ouvert brutalement la porte. [...] J’ai montré mon pied et la photo de la radio que j’avais pris quand j’étais à l’hôpital à Rabat [...]. Je devais retourner à l’hôpital normalement. Je devais rester trois semaines de repos. Il a dit, le chef, celui avec la cagoule ‘viens, on va t’envoyer à l’hôpital, ne t’inquiète pas’. Il a dit ‘lève-toi’. Il a constaté que je peux pas marcher. Mais j’ai dû descendre les escaliers jusqu’en bas. Je voulais parler avec les autres militaires, pour leur expliquer, mais ils m’ont dit que je n’avais pas le droit d’adresser la parole aux militaires. [...] Je marchais difficilement. Ils s’en fichent de ma blessure. » (Témoignage de O. mineur Guinée Conakry, recueilli le 6/09/2018 à Yacoub El Mansour – Rabat)

« [19 août 2018 au commissariat - Tanger] Une femme malade qui était avec une autre femme et un homme. Devant moi, le policier l’a giflée. Je sais pas pourquoi. » (Témoignage de O. mineur Guinée Conakry, recueilli le 6/09/2018 à Yacoub El Mansour – Rabat)

« [23 août 2018 – Tanger] [...] on les refoule. Même ceux qui sont malades on leur dit que c’est du cinéma que c’est la peur du refoulement. » (Témoignage de K. femme, Côte d’Ivoire, recueilli le 11/09/2018 à Tanger)

« Dans nos foyers [à Tanger], il y a parfois des gens qui sont malades, gravement malades, mais on les arrête quand même. Je me rappelle d’un ami, lui, il était vraiment très mal et tout le monde a dit ‘Laissez-le, il est malade, très malade’. Et ils l’ont refoulé quand-même. Ce n’est pas normal. C’est nous-mêmes qui nous occupons des personnes gravement malades. » (Témoignage de A. Côte d’Ivoire, recueilli le 03/09/2018 à Takkadoum – Rabat)

III. Autres conséquences directes des opérations sur la vie des personnes

1. Peur et stigmatisation : retour à l’errance

À la suite d’une arrestation, certaines personnes interviewées se sont installées dans « la petite forêt » du quartier de Mesnana, dans le cimetière, etc., pour se cacher des autorités ou parce qu’elles n’ont plus de logement. L’installation dans ces lieux est généralement une conséquence directe de l’intervention des forces de l’ordre dans les domiciles et des déplacements forcés. Certaines personnes se font expulser de leur logement ou craignent d’y retourner de peur de nouvelles interventions des forces de l’ordre.

a. Expulsé-e-s de leur logement

En effet, les personnes concernées perdent leur logement, car certains propriétaires voient d’un mauvais œil de loger des personnes qui se sont faites arrêtées ou craignent d’avoir des problèmes, par la suite avec les autorités, s’ils/elles hébergent des personnes non ressortissantes marocaines noires :

Coûts et blessures

« A Tanger, on a fait deux jours, et le 21 aout on nous a chassés de la maison mais je n'étais pas là-bas. » (Témoignage de MB. mineur, Guinée Conakry, recueilli le 6/09/2018 à Yacoub El Mansour - Rabat)

« Le 21 [août 2018] je suis retourné à Tanger. Je pensais retrouver mes affaires. Y avait personne dans l'immeuble. Le propriétaire nous avait interdit de revenir pour éviter que la police revienne. J'ai trouvé que des sacs déchirés, des objets cassés, matelas renversés, les habits éparpillés. Je voulais retrouver mes livres. J'ai même pas où aller. Y a un refuge au cimetière. » (Témoignage de O. mineur, Guinée Conakry, recueilli le 6/09/2018 à Yacoub El Mansour – Rabat)

« [Mi-août 2018 – Tanger] On est revenu à la maison. Le propriétaire nous a dit de sortir de la maison. On est sorti. On a passé la nuit dans un autre foyer. Là-bas aussi ils ont dit, le propriétaire, 'vous devez sortir'. » (Témoignage de O. Guinée Conakry, recueilli le 6/09/2018 à Takkadoum - Rabat)

« [Août 2018 - Tanger] Nous, notre bailleur nous a dit de sortir de chez lui, il avait peur qu'on casse sa maison. Et surtout quand on attrape un Noir chez un Marocain. Il doit s'expliquer à la police ? J'ai même entendu dire qu'ils doivent payer une amende de 5000 dirhams. Nous aussi, on est parti à la forêt [dans le quartier de Mesnana - Tanger], on était un groupe de douze personnes. » (Témoignage de MM. Guinée Conakry, recueilli le 6/09/2018 à Takkadoum – Rabat)

b. Plus possible de retourner dans les domiciles violés

Certaines personnes ainsi arrêtées et déplacées de force ne souhaitent pas retourner dans leur domicile de peur d'une nouvelle opération des forces de l'ordre. Cette peur est alimentée par des menaces directes de certains membres des forces de l'ordre :

« Chaque jour, je me lève à 5h, car je sais qu'ils [les forces de l'ordre] vont venir et je vais à Mesnana ou au cimetière. Il y a beaucoup de gens là-bas au cimetière. » (Témoignage de MB. mineur, Guinée Conakry, recueilli le 6/09/2018 à Yacoub El Mansour - Rabat)

[Août 2018 - Tanger] J'étais ensuite obligé de partir de la maison après avoir constaté les dégâts. Je ne peux plus dormir à la maison, mes petits ils dorment maintenant à la forêt, ils se cachent. Je leur demande de rester dans la forêt au moins une ou deux semaines, pour être en sécurité. Je me cache chez une amie mais je veux retourner en forêt avec mes petits. » (Témoignage de HM. Cameroun, recueilli le 13/08/2018 à Tanger)

« [Août 2018 - Tanger] Mais y avait plus de maisons. Les gens dorment dans un jardin ou au cimetière. Les gens dormaient là où ils pouvaient. Ils n'arrivent plus à manger parce que les policiers en civil sont partout. [...] On reste dans la petite forêt, au cimetière ou dans les jardins publics seulement. » (Témoignage de M. Guinée Conakry, recueilli le 3/09/2018 à Qamra - Rabat)

« Avant, j'étais dans une maison. Les policiers ont tout pris quand je suis parti en colonie de vacances à Rabat. Pendant ce temps, les policiers sont rentrés chez nous. On était dix personnes, tous des mineurs, guinéens et sénégalais, à partir en colonie de vacances. Un est resté à Rabat. [Le 25 août 2018] Quand on est rentré à Tanger à 23h, l'association [ndlr une association de Tanger] ne pouvait pas nous loger. On est allé dans la forêt. C'était trois jours après la fête [ndlr Aïd El Kbir]. Dans la forêt, il y avait d'autres gens. On était seulement deux mineurs [La personne interviewée parle de lui et d'un ami, une personne mineure de 16 ans]. » (Témoignage de X. mineur, Guinée Conakry, recueilli le 3/09/2018 à Qamra – Rabat)

« [Août 2018] On venait à la maison la journée pour manger et se laver et on retournait en forêt pour dormir car on avait peur des policiers. Les policiers venaient chaque jour pour casser les maisons. On habitait à Mesnana. On a volé tous mes vêtements avec mon téléphone. » (Témoignage de MB. Mineur, Guinée Conakry, recueilli le 3/09/2018 à Takkadoum – Rabat)

Coûts et blessures

2. Des menaces en bonne et due forme

Dans la « petite forêt » du quartier de Mesnana, des personnes rapportent que des membres des forces de l'ordre viennent pratiquement quotidiennement, pas toujours pour les arrêter, parfois pour observer ou menacer d'intervention et d'arrestations dans les jours suivants si ils/elles ne partent pas. Certains sont venus pour les informer d'un délai d'une semaine, dix jours ou de deux semaines, selon des témoignages, pour évacuer les lieux. Ils les informent que s'ils/elles se rendent, ils/elles pourront choisir le lieu où ils/elles seront déplacé-e-s, sinon ils/elles subiront des violences ou seront renvoyé-e-s dans leur pays d'origine. Devant ces menaces déguisées en informations, beaucoup décident de se présenter aux autorités :

« Actuellement, les policiers ont donné un délai aux migrants. Ils ont quelques jours pour partir. Les bus peuvent les déposer dans la ville qu'ils veulent, mais en réalité, ils les emmènent à Tiznit. Une fois le délai dépassé, ils ont menacé de les déporter dans leur pays d'origine. » (Témoignage de M. Guinée Conakry, recueilli le 3/09/2018 à Qamra - Rabat)

« [11 août 2018 – Tanger] Ensuite on s'est réfugiés dans la forêt jusqu'à avant-hier [le 1^{er} septembre 2018]. Dans la forêt, ils sont venus deux fois. Et avant-hier, ils sont venus pour la troisième fois pour négocier avec les gens. En fait, une seule personne est venue, elle a dit qu'elle était le chef des policiers. Il était habillé en civil et il avait une voiture noire. Il est rentré dans la forêt avec sa voiture. Il a dit qu'on devait se rendre qu'on ne pouvait pas rester dans la forêt que ce n'était pas bon avec l'hiver qui arrive. Il a dit que si on ne se rend pas aujourd'hui, si demain ils viennent, il n'y aura pas de négociations. Ensuite, on s'est rendu. Il y avait des bus devant la forêt pour ceux qui voulaient se rendre. Ils ne vont pas te forcer à monter, mais ils te disent que s'ils reviennent demain, ça n'est pas bon pour toi. deux grands bus sont partis, mais ils étaient pas remplis. » (Témoignage de MO. mineur, Guinée Conakry, recueilli le 3/09/2018 à Takkadoum – Rabat)

« [Mi-août 2018 – Tanger] Ils ont donné 10 jours de délai. Sinon ils vont violer la loi pour rentrer et nous frapper. » (Témoignage de O. Guinée Conakry, recueilli le 6/09/2018 à Takkadoum - Rabat)

« [2 septembre 2018 - Tanger] Ils nous a conseillé de quitter [la forêt du quartier de Mesnana] et que la prochaine fois, quand les autres viendront, il ne sera pas en charge et ce sera pire. Et du coup, si on était prêts à quitter Tanger, il allait envoyer les bus pour venir nous prendre. Et nous on est sortis de notre pays pour aller en Europe, pas pour se faire tuer... alors on a accepté.

Quand on a donné l'accord il a fait un appel et on s'est rendus. Ils nous ont mis dans les grands bus de transport. On est allés dans Tanger au niveau de leur poste de police. [...] Alors que quand on a accepté de se rendre, ils nous ont dit qu'on pouvait choisir l'endroit du refoulement et aussi qu'ils avaient négocié des contrats de travail pour nous à Rabat et à Casa. Et aussi qu'ils prendront en charge les femmes enceintes. Tout ça c'était une mise en scène pour qu'on puisse se rendre. On nous a dit que si on refuse, ils feront tout pour nous faire sortir de Tanger. Comme on avait plus le choix on s'est rendus facilement. » (Témoignage de MM. Guinée Conakry, recueilli le 6/09/2018 à Takkadoum – Rabat)

« Moi, je n'ai pas été arrêté. Je suis allé à Boukhalef. Je n'avais rien à manger. J'ai passé la nuit du samedi dans la forêt. Après je me suis rendu à la police. Ils ont dit qu'ils peuvent nous emmener là où on veut. Dans le bus, j'étais le plus petit. Ils étaient gentils avec moi. Il y avait aussi cinq femmes. Beaucoup de gens se sont livrés. 40 ou 50 personnes. On devait aller à Rabat, mais en fait le bus allait à Tiznit. Je suis descendu de force après El Jadida avec deux autres personnes. On a marché jusqu'à El Jadida. » (Témoignage de O. mineur, Guinée Conakry, recueilli le 3/09/2018 à Qamra – Rabat)

« [Août 2018] Leur chef des policiers venait en forêt pour sensibiliser pour nous dire qu'on doit quitter Tanger pour aller à Casa ou à Rabat. Il venait tout seul en voiture blanche et noire. Il est venu une seule fois, la semaine dernière, il a dit qu'il était le chef des policiers et que dans deux ou trois jours, si les gens ne quittent pas, ce sera par la force. C'est pour ça qu'on est parti y'avait des hélicos, des camions

Coûts et blessures

de guerre. On était 15 ou 16 à partir à la police la semaine dernière. » (Témoignage de MB. mineur, Guinée Conakry, recueilli le 03/09/2018 à Takkadoum – Rabat)

3. Route barrée vers le nord et mobilité réduite

De nombreuses personnes interrogées ont eu beaucoup de difficultés à rejoindre le nord ou la ville de leur choix. On leur explique que c'est interdit ou impossible de retourner dans le nord, qu'une carte de séjour est exigée ou qu'il faut payer bien plus cher. Des prétextes pour empêcher les personnes non ressortissantes marocaines noires de circuler librement sur le territoire marocain, et afin de les forcer à rester dans le sud, loin des zones frontalières. Cette pratique est discriminatoire :

« [28 août 2018 – Tiznit] les bus [à Tiznit] ont refusé de nous vendre les tickets, le responsable nous a dit clairement que les tickets sont interdits aux 'Azzi' » (Témoignage de HE., Cameroun, recueilli le 30/08/2018 à Casablanca)

a. Interdiction de rejoindre le nord ou de prendre les transports en commun

Des compagnies de bus, des agents de l'ONCF ou des membres des forces de l'ordre présents dans les gares routières ou ferroviaire empêchent, voire interdisent, les personnes noires non ressortissantes marocaines de rejoindre les villes du nord du Maroc :

« [27 août 2018 au commissariat – Tanger] Ils [Les forces de l'ordre] nous ont dit que c'est interdit de vivre à Nador et à Tanger et vous serez les bienvenues à Casa et à Rabat et au sud du Maroc » (Témoignage de GW. femme, Côte d'Ivoire, recueilli le 3/09/2018 à Takkadoum - Rabat)

« [20 août 2018 - Casablanca] Ils [Les forces de l'ordre] nous interdisent de rentrer à la gare à Casablanca. » (Témoignage de O. mineur, Guinée Conakry, recueilli le 6/09/2018 à Yacoub El Mansour – Rabat)

« A Casa, j'ai voulu prendre un bus pour aller à Tanger. Mais la police est montée et a dit que c'était impossible qu'on aille à Tanger et ils nous ont rendus l'argent. J'ai pris un bus pour Rabat, ils ont accepté. A Rabat j'ai essayé d'acheter un billet pour Tanger, mais au guichet ils ont dit non. Je suis resté deux jours à Rabat, à la gare à Qamra. Je connais personne alors je voulais rentrer à Tanger. Le 18 août, un Marocain qui avait un véhicule s'est garé devant le campement et il a dit qu'il pouvait nous emmener pour 120 dirhams chacun (alors que le prix d'un billet de bus c'est 70-80 dirhams) On est cinq à être partis, deux femmes et trois garçons. À chaque péage, il nous dit de descendre avant, il vérifiait qu'il n'y avait pas de gendarmes et il revenait nous chercher. Maintenant, ils acceptent pas même les Blacks aux péages. On se cachait en se baissant dans la voiture. » (Témoignage de MB. mineur, Guinée Conakry, recueilli le 6/09/2018 à Yacoub El Mansour - Rabat)

« [29 août 2018 – Tiznit] Personne ne voulait nous vendre les tickets pour partir à Casa, nous avons marché à pied jusqu'à Marrakech où nous avons pris le bus pour venir à Casa. » (Témoignage de MH. mineur, Cameroun, recueilli le 30/08/2018 à Casablanca)

« [31 août 2018 – Tanger] Ils nous ont dit que c'est interdit de circuler à Tanger si vous vivez à Rabat » (Témoignage de NB. femme, RDC, recueilli le 3/09/2018 à Takkadoum - Rabat)

Certaines personnes interrogées témoignent avoir été arrêtées dans le train ou dans la gare alors qu'elles essayaient de rejoindre Tanger :

« [24 août 2018] dans le train qui partait à 15h de Casa [direction Tanger], j'ai été arrêtée vers les 18h et ils m'ont pris. Avec moi il y avait une femme avec son bébé de huit mois. Quand ils sont entrés dans le train ils [les forces de l'ordre] étaient en civil. Ils nous ont envoyés dans le commissariat du coin, je ne connais pas la ville. [...] On était 40 à avoir été arrêtés dans le même train. (Témoignage de K. femme, Côte d'Ivoire, recueilli le 11/09/2018 à Tanger)

Coûts et blessures

« [11 août 2018 – dans le train en remontant d’Agadir à Tanger] En sortant du train de Tanger, y’avait des gendarmes à l’extérieur qui attendaient tous les africains subsahariens qui vont sortir de la gare pour nous arrêter directement [...] je les ai vus et la course a commencé et j’ai pu leur échapper. Ceux qui étaient derrière je ne sais pas ce qui s’est passé parce qu’il y avait aussi des femmes dans le train. Il y avait des mineurs avec nous. » (Témoignage de M.B. Guinée Conakry, recueilli le 10/09/2018 à Tanger)

b. Une carte de séjour ou rien

« [Août 2018 - Rabat] Il n’y a plus de bus à la gare qui nous emmènent à Tanger. Ils demandent la carte de séjour. Je suis restée jusqu’au soir. J’ai finalement trouvé un bus de la CTM et je suis retourné à Tanger. Je suis arrivé à 23h. » (Témoignage de M. Guinée Conakry, recueilli le 3/09/2018 à Qamra - Rabat)

« [23 août 2018] j’ai pris un bus direct de Tiznit à Agadir, puis d’Agadir à Casablanca. A Casa j’ai dormi là-bas, chez une camarade, pour me reposer un peu. Je suis partie à la gare de bus pour prendre le ticket mais ils m’ont pas vendu le billet car j’ai pas de carte de séjour. Je suis partie à la gare de train et j’ai pris le ticket » (Témoignage de K. femme, Côte d’Ivoire, recueilli le 11/09/2018 à Tanger)

« Je suis parti tôt le matin [04/09/2018] de Rabat pour prendre le train pour Tanger. Je suis arrivé à la gare de train pour acheter le ticket, celui qui vend le ticket me demande ma carte de séjour pour prendre un ticket pour Tanger. Quand je demande pourquoi il me demande un titre de séjour, il me dit que les autorités ont décidé que pour aller à Tanger, il te faut un titre de séjour, car les noirs qui vivent à Tanger sont là pour l’Espagne. C’est là où j’ai eu l’intention de faire deux trajets : Rabat-Souk Larbaa et Souk Larbaa-Tanger. » (Témoignage de HM. Cameroun, recueilli le 4/09/2018 par téléphone)

c. Payer plus cher pour repartir

« [Septembre 2018] À Casa, on refuse de nous vendre des billets pour le car. Avec des nouveaux amis, on a trouvé un chauffeur de grand taxi qui a accepté de nous emmener mais la place était beaucoup plus chère que d’habitude. » (Témoignage de P. Cameroun, recueilli le 11/09/2018 à Tanger)

« [19 août 2018 – village près d’Agadir] On a demandé à un monsieur on veut aller à Casablanca. Parmi nous, y avait une personne qui avait un peu d’argent. Il a payé le taxi. On a fait différent tronçon pour arriver à Casablanca. Parfois, le chauffeur double le prix. » (Témoignage de O. mineur, Guinée Conakry, recueilli le 6/09/2018 à Yacoub El Mansour – Rabat)

« Pour revenir cette fois de Agadir, c’était compliqué parce qu’on te refuse de prendre le transport. Pour avoir le billet c’était un problème. On est resté jusqu’à minuit, comme ça, et il n’y a toujours pas de billet. C’est difficile pour un noir d’avoir un billet de transport. A la gare aussi, c’est devenu un business. Quand tu es noir, tu veux acheter un billet, on te dit 160 au lieu de 80 dirhams. Et tu ne peux pas accepter. Tu vas rester là-bas toute la nuit demander aux gens : donnez-moi un dirham, un dirham... ? Ce n’est pas normal, tu vois, non ? » (Témoignage d’A. Côte d’Ivoire, recueilli le 3/09/2018 à Takkadoum – Rabat)

« A Tiznit, ils nous ont refusé de vendre les tickets au nord, et si tu veux partir à Casa tu payes le double" » (Témoignage de TM., Cameroun, recueilli le 10/09/2018 à Casablanca)

4. Allégations de renvoi dans les pays d’origine

a. Fait avéré ou menace ?

Le 23 août 2018, l’Espagne a expulsé 116 personnes de Ceuta qui avaient réussi à franchir les barrières de l’enclave espagnole lors d’une tentative de passage groupé le 22 août 2018 (voir infra). Des allégations de personnes expulsées vers leur pays d’origine, notamment parmi ce groupe de 116 réadmis par le Maroc, sont assez répandues.

Coûts et blessures

Certains témoignages font état également de ces allégations :

« Concernant les 116, j'ai un ami dont son petit frère a été déporté en Guinée. D'autres sont en prison à Tanger. » (Témoignage de M. Guinée Conakry recueilli le 3/09/2018 à Qamra - Rabat)

D'autres rapportent des menaces de la part des forces de l'ordre :

« [19 août 2018 au commissariat - Tanger] Des bus de refoulement qui nous attendent dehors. Ils blaguent avec nous, ils disent 'On va vous renvoyer dans votre pays' 'directement à l'aéroport vers le Zimbabwe' » (Témoignage de O. mineur, Guinée Conakry, recueilli le 6/09/2018 à Yacoub El Mansour – Rabat)

« 'Tu veux aller à Casablanca, tu vas aller en Guinée' [propos des forces de l'ordre rapportés par la personne interviewée. » (Témoignage d'O. mineur, Guinée Conakry, recueilli le 6/09/2018 à Yacoub El Mansour – Rabat)

Le 20 septembre 2018, des informations circulent concernant l'interpellation de 50 personnes à Tanger, qui auraient été soumises à une expulsion hors cadre légal.

b. Mobilisation des représentations consulaires

Même si le porte-parole du gouvernement, Mustapha Khalfi, ministre délégué auprès du Chef du gouvernement chargé des Relations avec le parlement et la société civile, a précisé, dans une déclaration le 30 août 2018, qu'il n'y avait pas eu d'expulsions, mais uniquement des déplacements de personnes sur le territoire marocain, d'autres sources officielles ont pu faire des déclarations allant dans le sens des allégations de renvoi dans les pays d'origine. Le même jour (30 août 2018), le gouvernement marocain¹³, accompagné par Driss El Yazami, président du Conseil national des droits de l'Homme (CNDH), a rencontré des représentant-e-s d'ambassades d'Afrique de l'Ouest et centrale accréditées au Maroc afin de leur expliquer les dessous des opérations des forces de l'ordre en cours. Le but de cette réunion était également d'organiser les retours dans leur pays d'origine d'environ 1 500 « *migrants subsahariens irréguliers, et ne disposant pas de documents d'identité pour la plupart* »¹⁴. Cette opération se ferait en coordination avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) qui aurait été également conviée à cette réunion. « *Les Subsahariens en question vont être renvoyés chez eux pour les soustraire aux activités criminelles des réseaux mafieux de traite humaine qui ont focalisé leur trafic sur le Maroc après la fermeture des frontières libyennes donnant accès sur les côtes italiennes* »¹⁵. EFE, l'agence de presse espagnole, rapporte qu' « *une autre source gouvernementale ne cache pas que le plan serait de les renvoyer à leurs pays respectifs. À cette fin, chaque ambassade d'Afrique au Maroc a désigné un coordinateur qui sera chargé d'identifier ses ressortissants et de préparer ainsi les opérations de rapatriement* »¹⁶. Une commission aurait été mise en place à cet effet. Les ambassades ont donc consenti à pleinement collaborer et participer au processus.

¹³ représenté par Nasser Bourita, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale ; Abdelouafi Laftit, ministre de l'Intérieur et Abdelkrim Benatiq, ministre délégué auprès du ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, chargé des Marocains résidant à l'étranger et des Affaires de la migration.

¹⁴ Migration : Les dessous de la rencontre entre le gouvernement marocain et les ambassadeurs africains paru le 03/09/2018 https://telquel.ma/2018/09/03/migration-les-dessous-de-la-rencontre-entre-le-gouvernement-marocain-et-les-ambassadeurs-africains_1609115/?paged=4&exclude=1609115&main_post=1609138

¹⁵ Ibid

¹⁶ <https://www.yabiladi.com/articles/details/68508/migration-maroc-s-explique-devant-corps.html>

Coûts et blessures

La présence de l'OIM à cette réunion, rapportée notamment par EFE¹⁷, interroge sur le rôle d'une agence des Nations unies dans ces opérations.

Une autre réunion a également été tenue en août 2018 avec des représentant-e-s d'ambassades de l'Union européenne et des États membres de l'UE pour aborder les mêmes points et transmettre les mêmes arguments que la réunion du 30 août, et rappeler à l'Union européenne la demande de soutien du Maroc pour lutter contre les migrations irrégulières¹⁸. L'Union européenne a-t-elle été appelée à soutenir ces expulsions ? Très peu d'informations sur cette réunion sont disponibles.

c. Expulsion ou retour volontaire ?

La Stratégie nationale d'immigration et d'asile (SNIA), adoptée le 18 décembre 2014, ne parle, à aucun moment, des mesures d'éloignement (expulsion et reconduite à la frontière) prévues dans la loi n°02-03. En pratique, jusqu'à aujourd'hui, le Maroc ne recourait pas ou peu aux reconduites à la frontière pour les personnes étrangères en situation administrative irrégulière, même si des groupes ont été pu être renvoyés dans leur pays d'origine, notamment en septembre 2014¹⁹.

En la matière, la SNIA traite uniquement de la coopération du gouvernement marocain²⁰ avec l'OIM pour l'organisation de « retours volontaires » dans le cadre de son « programme d'aide au retour volontaire et à la réintégration des migrants dans leur pays d'origine » (programme AVRR)²¹ soutenu par l'Union européenne.

En effet, les retours volontaires, autant que les deux opérations exceptionnelles de régularisation mises en œuvre en 2014 et 2017, sont intégrés dans le programme 8 de la SNIA : « Gestion des flux et lutte contre la traite des êtres humains » qui ont pour objectif de « maîtriser les flux d'immigration selon une approche humaniste et respectueuse des droits de l'Homme » et de « lutter contre la traite des êtres humains et les réseaux de trafic ». Dans le rapport 2017 sur la *Politique Nationale d'Immigration et d'Asile*, ce programme est présenté comme visant « à renforcer la gestion des frontières afin de limiter les flux d'immigrés irréguliers et de lutter contre la traite des êtres humains. Il porte aussi sur la maîtrise du nombre d'immigrés irréguliers présents sur le territoire, soit par la régularisation soit par l'aide au retour ». Les retours volontaires, qui constituent l'action 8.5 « aide au retour volontaire pour les migrants en situation irrégulière »²², participent donc à la lutte contre les migrations irrégulières. Cela confirme l'objectif caché d'utiliser les retours volontaires en lieu et place des

¹⁷ Ibid

¹⁸ <https://www.lavanguardia.com/vida/20180831/451544813861/marruecos-defiende-ante-paises-africanos-los-traslados-masivos-de-emigrantes.html>

¹⁹ Communiqué du GADEM du 5 septembre 2014 « L'Etat marocain face au meurtre de Charles Ndour : expulsion de victimes et témoins ! Des expulsions illégales viennent ternir le premier anniversaire du changement de politique migratoire »

²⁰ Ministère de l'Intérieur et ministère délégué auprès du ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale chargé des Marocains résidant à l'étranger et des Affaires de la migration. Voir *Politique Nationale d'Immigration et d'Asile - RAPPORT 2017* élaboré par le ministère délégué auprès du ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, chargé des Marocains résidant à l'étranger et des Affaires de la migration (p.97-98)

²¹ https://morocco.iom.int/sites/default/files/Fiches%20de%20projets/AVRR_Maroc.pdf

²² Ibid (p.97)

Coûts et blessures

reconduites à la frontière. L'OIM, qui est expressément citée comme partenaire sur l'action 8.5 de la SNIA, cautionne cette politique de substitution.

De plus, parmi les 116 personnes qui ont été réadmisses sur le territoire marocain le 23 août à la suite de leur expulsion par l'Espagne, 33 ressortissants camerounais et au moins 10 guinéens (Guinée Conakry) auraient été renvoyés dans leur pays d'origine respectif après que les autorités consulaires de ces deux pays ont formulé les laissez-passer nécessaires, d'après une source fiable. Les représentant-e-s consulaires présent-e-s auraient fait pression sur ces personnes pour qu'elles signent un document mentionnant leur volonté de rentrer dans leur pays d'origine. L'existence d'un tel document permettrait en effet justifier le retour volontaire et de procéder à l'expulsion sans avoir à les présenter devant un juge étant donné qu'elles auraient « donné leur consentement signé ». Par ailleurs, il est difficile de concevoir un réel consentement pour des personnes détenues par les forces de l'ordre et pour lesquelles le consentement a été soutiré par les autorités consulaires.

Il existe pourtant une différence de taille entre une personne étrangère qui décide de rentrer dans son pays d'origine pour des raisons personnelles, décision qui peut se prendre indépendamment de sa situation administrative, et une personne renvoyée chez elle « *pour [la] soustraire aux activités criminelles des réseaux mafieux* »²³ et en raison de son séjour irrégulier sur le territoire marocain. La notion de consentement fait toute la différence entre l'expulsion et le retour volontaire.

Le Conseil de l'Europe, dans un avis daté de 2010, invitait les États membres de l'Union européenne « *à veiller à ce que les programmes de retour volontaire assisté soient réellement volontaires, que le consentement des candidats au retour n'ait pas été obtenu sous la pression ou par chantage et que ces derniers aient affaire à des interlocuteurs indépendants et impartiaux pendant la préparation du retour, afin de pouvoir se déterminer librement et en connaissance de cause* »²⁴.

²³ https://telquel.ma/2018/09/03/migration-les-dessous-de-la-rencontre-entre-le-gouvernement-marocain-et-les-ambassadeurs-africains_1609115

²⁴ Conseil de l'Europe, Résolution 1742 (2010) Version finale, « Les programmes de retour volontaire : un moyen efficace, humain et économe d'assurer le rapatriement des migrants en situation irrégulière », sur <https://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/Xref-XML2HTML-FR.asp?fileid=17879&lang=FR>

Une tentative de justifier l'injustifiable

Les deux tentatives de passage groupé vers l'enclave espagnole de Ceuta les 26 juillet et 22 août 2018 ont servi de prétexte au Maroc pour montrer son rôle central dans la lutte contre les migrations irrégulières, et justifier le nombre d'arrestations et de déplacements forcés à partir de fin juillet/début août 2018, tout spécialement dans la ville de Tanger, victime de sa position géographique aux abords de la zone frontalière. Arrestations et déplacements qui ne cessent d'augmenter aujourd'hui encore. Cependant, le contexte plus général maroco-hispano-européen ne peut être occulté pour comprendre tous les enjeux politiques et diplomatiques d'une course au pouvoir, aux financements et à l'armement « anti-migrant » qui a commencé depuis bien plus longtemps, et dont les personnes en migration sont les premières victimes.

En effet, le Maroc a toujours su jouer de sa position géographique et de la présence sur son territoire de personnes en migration, originaires notamment d'Afrique de l'Ouest et centrale, pour mener à bien ses négociations avec l'Union européenne et ses États membres, notamment l'Espagne. Cette position a été encore renforcée depuis que l'Espagne a été déclarée principale porte d'entrée des personnes migrantes sur le territoire européen²⁵. Le Maroc mène ainsi un jeu, alternant coopération et résistance, afin d'obtenir un plus grand soutien financier de ces partenaires européens, que ce soit dans le domaine des migrations, et plus largement, pour le développement économique et sociale du Royaume. Aujourd'hui, à travers son partenariat avec l'Espagne, et dans le cadre de négociations multilatérales, comme l'accord sur la pêche signé avec l'Union européenne (voir infra), le Maroc parvient à plaider sa cause auprès des instances européennes, et est revenu au cœur des échanges et des discussions menés au niveau de la Commission et du Conseil européen. Les différentes déclarations et positionnements affirmés du Maroc tout au long du mois d'août et en ce début de mois de septembre 2018, montrent clairement que sa position est assumée et que les opérations violentes menées, hors tout cadre juridique, sur son territoire pendant l'été, sont le fruit d'une décision souveraine bien réfléchie.

I. Des tentatives de passage vers Ceuta présentées comme des affronts

Le 22 août 2018, vers 9h du matin, entre 200²⁶ et 300²⁷ personnes (selon les sources) ont tenté de franchir les barrières de Ceuta, 119 ont pu passer²⁸ et ont couru pour se rendre au CETI (Centre de séjour temporaire pour migrant-e-s)²⁹. Le lendemain, soit 24 heures plus tard, le Maroc a réadmis 116 personnes renvoyées par l'Espagne. Selon les déclarations officielles côté espagnol, l'expulsion de ces personnes a été réalisée en application de *l'accord relatif à la circulation des personnes, au transit et à la réadmission des étrangers entrés irrégulièrement*³⁰. L'Espagne a donc amorcé, dès le 22 août, les discussions avec le Maroc pour

²⁵ « Sánchez backs Morocco's call for support to stem migrant flows » le 31/07/2018 <https://www.euractiv.com/section/global-europe/news/tues-morning-sanchez-backs-moroccos-call-for-support-to-stem-migrat-flows/>

²⁶ <https://elfarodeceuta.es/unos-200-subsaharianos-consiguen-entrar-en-ceuta-tras-saltar-el-perimetro-fronterizo/>

²⁷ <http://www.guardiacivil.es/es/prensa/noticias/6711.html>

²⁸ <http://www.elmundo.es/cronica/2018/08/27/5b8151dc468aeb861d8b45b1.html>

²⁹ Centro de estancia temporal de inmigrantes

³⁰ Accord bilatéral signé le 13 février 1992 à Madrid et entré en vigueur le 10 décembre 2012 après promulgation du Dahir n°1-12-64 publié au Bulletin officiel le 19 décembre 2013 : http://www.sgg.gov.ma/BO/FR/2013/BO_6214_Fr.pdf

Coûts et blessures

que ce dernier accepte de réadmettre les personnes ayant réussi à franchir de manière irrégulière les barrières de Ceuta. Cette expulsion expresse et collective, prétendument inscrite dans la légalité, par l'Espagne, pourrait plutôt s'apparenter à une autre forme de renvoi, mais en différé cette fois : les « refoulements à chaud ».

1. « *Je les veux dehors tout de suite !* » (Ministre espagnol de l'Intérieur)³¹

À la suite de l'accord du Maroc pour réadmettre ce groupe de 116 personnes non ressortissantes marocaines originaires d'Afrique de l'Ouest et centrale, les autorités espagnoles ont mobilisé tout un arsenal sécuritaire (la police locale, le corps de la police nationale, l'Unité d'intervention policière (UIP)³², l'Unité de prévention et de réaction (UPR)³³, et le « Grupo de reserva y seguridad » (GRS)³⁴) pour mener à bien l'opération en moins de 24 heures³⁵. Les personnes identifiées comme appartenant à ce groupe ont été transférées du CETI au commissariat où les forces de l'ordre espagnoles ont procédé à leur identification (nom, nationalité, empreintes digitales) et ont recueilli les informations nécessaires à leur expulsion.

Le 22 août en fin d'après-midi/début de soirée, douze avocat-e-s ont été convoqué-e-s au commissariat. Chacun-e a rencontré environ dix personnes pour faire valoir leur « *droit à une assistance juridique* »³⁶ et préparer, comme ils/elles le pensaient, leur dossier de transfert vers la péninsule, tout cela en très peu de temps. Cependant, aucun-e avocat-e n'a été informé-e de la véritable raison de leur intervention, ils/elles l'ont découvert seulement après que les personnes avaient déjà été renvoyées vers le Maroc. En effet, les dossiers individuels, qu'ils/elles avaient constitués avec les personnes concernées, ont finalement servi pour ces expulsions en application de l'article 7 de l'accord de réadmission signé entre le Maroc et l'Espagne qui prévoit que l'Etat qui requiert la réadmission d'une personne ne disposant pas du droit de séjour sur son territoire (le échéant, l'Espagne) doit fournir un dossier contenant les informations nécessaires (identité, documents personnels, les conditions de séjour, etc.) à son renvoi.

Des avocat-e-s présent-e-s ont critiqué le caractère expéditif des entretiens, ainsi que le fait que les locaux mis à disposition dans le commissariat ne permettaient pas d'assurer la confidentialité nécessaire pour mettre à l'aise leurs interlocuteurs. Certain-e-s avocat-e-s pensaient les revoir dans leur bureau. « *Généralement, nous les convoquons par la suite dans nos bureaux, pour tenter de garantir une certaine intimité et pour gagner leur confiance, afin que les personnes qui ont besoin d'une protection internationale confessent la véritable raison de leur fuite, ce qui est difficile en raison de la méfiance avec laquelle ils arrivent généralement en Espagne après des mois de déception.* » (Mustafa Halid, avocat)³⁷. Un autre avocat

³¹ Propos du ministre de l'Intérieur espagnol tenus le matin du 23 août 2018 à la première heure au chef de la police de Ceuta (« ¡Les quiero fuera ya! » en espagnol) <http://www.elmundo.es/cronica/2018/08/27/5b8151dc468aeb861d8b45b1.html>

³² Organe mobile de sécurité publique dépendant de la police nationale

³³ Unité de la police nationale prévue pour intervenir pour le rétablissement de l'ordre et en cas de circonstances inhabituelles jugées graves

³⁴ Une unité spéciale de la guardia civil

³⁵ <http://www.guardiacivil.es/es/prensa/noticias/6711.html>

³⁶ <https://www.ceutaactualidad.com/articulo/inmigracion/gobierno-ordena-devolucion-marruecos-migrantes/20180823141102070511.html>

³⁷ <https://www.yabiladi.com/articles/details/68336/ceuta-avocats-migrants-expulses-feront.html>

Coûts et blessures

expliquait au journal électronique eldiario.es³⁸ que normalement, les avocat-e-s disposent d'un mois pour discuter, en entretien individuel, avec les personnes nouvellement arrivées au CETI. Ce travail d'un mois a dû se faire en quelques heures pour dix personnes par avocat-e.

Les forces de l'ordre espagnoles ont ensuite procédé à l'expulsion par groupes de dix personnes. Deux mineurs présents dans le groupe n'ont pas été expulsés.

La porte-parole du ministère de l'Intérieur espagnol a maintenu que « *toutes les conditions requises par la loi espagnole sur les étrangers avaient été remplies* »³⁹. « *Il a été proposé à tous la possibilité de solliciter l'asile et ils ne l'ont pas fait* »⁴⁰. Cependant, il est clair qu'en si peu de temps, il était impossible de garantir un examen individuel approfondi de chaque situation. Tout porte à croire que ces « indésirables » devaient quitter le plus rapidement possible le territoire espagnol sans leur laisser le temps de formuler un recours, comme l'a clairement annoncé le ministre de l'Intérieur espagnol « *Je les veux dehors tout de suite !* »⁴¹. Cette expulsion a été dénoncée par le Conseil de l'Europe⁴² et la société civile en Espagne et au Maroc, s'inquiétant de son caractère « *express* » et « *collectif* »⁴³. Et les avocat-e-s, qui avaient été mobilisé-e-s, ont décidé de faire appel contre la décision d'expulsion des 116 personnes et de déposer une plainte pour violation des droits fondamentaux des personnes expulsées par l'exécutif de Pedro Sánchez.

Le 24 août 2018, Matteo Salvini, ministre de l'Intérieur italien de l'extrême droite, connu pour sa politique « anti-migrant », a lui-même réagi à la décision du gouvernement espagnol du 22 août, en déclarant dans les réseaux sociaux : « *Après avoir passé la frontière espagnole à #Ceuta et attaqué les patrouilleurs, ces messieurs ont été renvoyés au Maroc grâce à un accord international conclu il y a vingt ans. Si c'est l'Espagne qui le fait, c'est bien, mais si je le propose, je suis raciste, fasciste et inhumain.* »

Matteo Salvini @matteosalvinimi 24 août

Dopo aver superato il confine spagnolo a #Ceuta e aggredito gli agenti di pattuglia, questi signori sono stati rimandati in Marocco grazie ad un accordo internazionale di vent'anni fa. Se lo fa la Spagna va bene, ma se lo propongo io allora sono razzista, fascista e disumano.

2. « Un modèle de coopération »

Le 26 juillet 2018, entre 700 et 800 personnes avaient essayé de franchir les barrières de Ceuta. 602 avaient réussi à passer⁴⁴. Le Maroc a alors été accusé de laxisme de la part des autorités espagnoles. L'Union européenne a également formulé des commentaires similaires dans des rapports internes, selon le journal *El Pais* (30 juillet 2018)⁴⁵.

³⁸ https://www.eldiario.es/desalambre/migrantes-devueltos-Marruecos-exhaustos-suficiente_0_807019978.html

³⁹ <http://www.leseco.ma/maroc/69286-l-espagne-renvoie-vers-le-maroc-116-migrants-entres-a-ceuta-mercredi.html>

⁴⁰ <https://francais.rt.com/international/53508-ceuta-116-migrants-arrives-espagne-renvoies-maroc>

⁴¹ Propos du ministre de l'Intérieur espagnol tenus le matin du 23 août 2018 à la première heure au chef de la police de Ceuta (« ¡Les quiero fuera ya! » en espagnol)

⁴² <https://www.yabiladi.com/articles/details/68740/conseil-l-europe-epingle-l-espagne-pour.html>

⁴³ https://www.lexpress.fr/actualite/monde/europe/ceuta-116-migrants-entres-clandestinement-renvoies-au-maroc_2032203.html

⁴⁴ <http://www.guardiacivil.es/es/prensa/noticias/6685.html>

⁴⁵ « La UE detecta un menor control de los flujos migratorios en Marruecos » https://elpais.com/politica/2018/07/29/actualidad/1532887418_944080.html

Coûts et blessures

Dans un point presse donné le 2 août 2018, à l'issue d'un conseil du gouvernement, le porte-parole du gouvernement marocain, Mustapha Khalfi, a pointé du doigt « *les efforts exceptionnels* » fournis par le Maroc dans la lutte contre les migrations irrégulières et le trafic des êtres humains, et le nombre important de tentatives de passage avortées grâce à l'intervention des forces de l'ordre marocaines. Mais, d'après lui, le Maroc manque de soutien de la part de l'Union européenne, alors que celui-ci « *fait de grands sacrifices seul et avec ses propres moyens et que les chiffres concernant le soutien demeurent en-deçà des efforts et des sacrifices consentis par le Royaume* »⁴⁶.

À la suite de la tentative de passage du 22 août 2018, les autorités espagnoles ont justifié le nombre de personnes ayant pu rejoindre Ceuta par le fait que les barrières étaient moins surveillées côté marocain en raison de l'Aïd El Kbir, permettant ainsi aux candidats à l'émigration de tenter leur chance. Cette fois, afin de marquer sa bonne collaboration avec l'Espagne et sa place de bon partenaire de l'Union européenne, le Maroc a accepté de réadmettre, le 23 août, le groupe de 116 personnes. Cependant, contrairement à ce que l'Espagne a proclamé haut et fort, le Maroc a démenti, lors d'une conférence de presse tenue le 30 août 2018, le cadre juridique de cette réadmission : « *Cette mesure, prise indépendamment du cadre juridique, est un message fort aux réseaux clandestins d'immigration* »⁴⁷. Il a également rappelé que le Maroc ne pouvait assumer seul la responsabilité de la lutte contre les migrations irrégulières.

Que le Maroc ait ou non accepté de réadmettre ces personnes dans le cadre de l'accord bilatéral de réadmission, il a tout de même cherché à reprendre le dessus sur l'Espagne et a marqué sa position auprès de l'Union européenne. Le 6 septembre 2018, Mustapha Khalfi a durci le ton en déclarant que « *Le Maroc ne peut permettre que ses territoires servent d'abris pour les réseaux de trafic d'êtres humains et refuse de jouer au gendarme dans la région* »⁴⁸. Le Maroc a ainsi posé les jalons de sa coopération, en redéfinissant les rôles de chacun, et en insistant sur le fait qu'il était indispensable dans la lutte contre les migrations irrégulières. Cette marque de bonne volonté était un message pour l'Espagne, mais également pour l'Union européenne qui s'est engagée à renforcer et augmenter son appui financier. Malheureusement, toutes ces considérations sont loin de prendre en compte le sort et les droits humains des premier-e-s concerné-e-s que sont les personnes en migration et qui deviennent les pions d'une stratégie qui les dépassent.

⁴⁶ <https://www.medias24.com/MAROC/SOCIETE/184997-Migration-le-Maroc-fait-de-grands-sacrifices-seul-et-avec-ses-propres-moyens-et-l-Europe-est-appelée-a-s-impliquer-El-Khalfi.html>

⁴⁷ <https://www.yabiladi.com/articles/details/68508/migration-maroc-s-explique-devant-corps.html>

⁴⁸ <https://www.h24info.ma/maroc/politique/immigration-clandestine-le-maroc-refuse-de-jouer-au-gendarme-dans-la-region-el-khalfi/>

Fermeture de la frontière commerciale de Melilla ⁴⁹

Entre le 31 juillet et le 1^{er} août 2018, le Maroc a fermé la frontière commerciale de Melilla en place depuis 1959. Cette mesure annoncée comme une décision souveraine du Maroc afin de renforcer et développer l'économie locale, pousse désormais les conteneurs souhaitant entrer au Maroc à passer par Beni Nssar. Les autorités locales de Melilla, inquiètes des lourdes pertes que pourraient subir l'enclave espagnole si la situation perdurait, ont tout de suite fortement réagi et considèrent la décision unilatérale du Royaume comme « *une gifle diplomatique* »⁵⁰ ou encore « *un affront à la souveraineté de l'Espagne* »⁵¹. La députée du Parti populaire (PP) à Melilla, Carmen Dueñas, remet en cause les relations entre le gouvernement marocain et le nouveau chef de l'exécutif espagnol, Pedro Sanchez, qui « *n'est pas respecté au Maroc* »⁵². Cette décision, qui, en soi, n'a pas de conséquences directes sur les questions migratoires, intervient cependant à un moment où l'Espagne compte sur la pleine collaboration du Maroc pour contrôler et protéger les frontières des deux enclaves espagnoles. Du côté du gouvernement central espagnol, les réactions tardent à se faire entendre. Une rencontre a finalement eu lieu le 13 septembre 2018 entre la directrice générale des douanes espagnoles et son homologue marocain, et a permis la mise en place d'un groupe de travail chargé de trouver des solutions.

L'Espagne a souhaité avant tout éviter toute tension avec le Maroc, et gère ce dossier avec beaucoup de précautions. Cet exemple sort du cadre de la coopération du Maroc et de l'Espagne sur les questions migratoire, mais démontre, sur un autre terrain, la position actuelle du Maroc dans ses relations avec l'Espagne.

3. Un « message » porté des deux côtés de la Méditerranée

a. *Un message commun contre les violences*

La tentative de passage du 26 juillet 2018 avait été fortement médiatisée en raison des moyens utilisés par les candidats à l'émigration. En effet, un communiqué de presse de la guardia civil a rapporté des jets de pierres et de récipients en plastique remplis de chaux vive et d'excréments, et l'utilisation de bâtons et de spray lance-flammes pour maintenir les forces de sécurité loin des barrières⁵³. Le Maroc et l'Espagne se sont indignés de « *la violence utilisée* »⁵⁴ qui s'est répétée lors de la tentative de passage du 22 août 2018. 22 membres de la guardia civil avaient été blessé-e-s le 26 juillet et 7 « *légèrement* »⁵⁵ le 22 août.

L'usage de la violence, qui ne peut en aucun cas être soutenu, n'a jamais été autant médiatisé et contribue à criminaliser toutes les personnes en migration. Cependant, lorsque ce sont les

⁴⁹ https://www.yabiladi.com/articles/details/68008/1/502482/melilla-sanchez-merkel-saisis-commercants.html?utm_source=newsletter_actu&utm_medium=email&utm_campaign=newsletter_actus_html et https://www.huffpostmaghreb.com/entry/fermeture-de-la-douane-a-melilla-le-maroc-et-lespagne-sallient-pour-trouver-des-solutions_mg_5b9b9706e4b046313fba1859

⁵⁰ <https://www.yabiladi.com/articles/details/68054/fermeture-frontiere-melilla-exige-comparution.html>

⁵¹ Ibid

⁵² Ibid

⁵³ <http://www.guardiacivil.es/es/prensa/noticias/6711.html>

⁵⁴ Ibid

⁵⁵ https://www.lemonde.fr/international/article/2018/08/22/enclave-de-ceuta-une-centaine-de-migrants-forcent-la-frontiere-entre-le-maroc-et-l-espagne_5345059_3210.html

Coûts et blessures

membres des forces de l'ordre, autant espagnols que marocains, qui en font usage, elle ne fait l'objet d'aucune mesure de sanction visible. Cette violence est peu reprise dans les médias et elle est perçue même comme justifiée. Par ailleurs, les moyens utilisés, comme les barbelés coupants installés sur les barrières, les balles en caoutchouc, les pierres, les barres en fer, les matraques (électriques), etc., font bien plus de dégâts, voire peuvent entraîner la mort. Lors de la tentative du 26 juillet, parmi les personnes qui ont réussi à franchir les barrières, 132 ont été blessées et 11 ont dû être transportées à l'hôpital universitaire de Ceuta pour des coupures importantes, des fractures et une luxation⁵⁶. 5 autres personnes ont été hospitalisées, à la suite de la tentative du 22 août, pour soigner des coupures profondes dans les extrémités et le thorax⁵⁷. Ces dernières ont tout de même été expulsées avec les autres le 23 août 2018.

Le GADEM n'a pas d'informations vérifiées concernant l'état des personnes qui n'ont pas réussi à franchir les barrières et qui sont restées du côté marocain.

Les engagements de Pedro Sanchez, nouveau chef du gouvernement espagnol

Le 7 juin 2018, à la suite du renversement du gouvernement de Mariano Rajoy, Pedro Sanchez prenait la tête du gouvernement espagnol marquant ainsi le retour du Parti socialiste ouvrier espagnol (PSOE) au pouvoir. Les engagements du socialiste annonçaient pourtant des jours meilleurs pour les migrations, mais très vite, l'espoir a cédé la place à la déception. En effet, le 14 juin 2018, le ministre de l'Intérieur du nouveau gouvernement, Fernando Grande-Marlaska, annonçait vouloir « *faire son possible* »⁵⁸ pour retirer les barbelés tranchants des barrières situées aux frontières de Ceuta et Melilla. Cependant, rien n'a été fait pour le moment et Pedro Sanchez ne semble pas vouloir précipiter les choses. Il est en effet confronté aux nouveaux chiffres sur l'immigration en Espagne relayés par l'OIM et les médias, et utilisés pour faire pression sur l'Espagne. Selon le journal El País (23 août 2018)⁵⁹, une équipe créée au sein du ministère de l'Intérieur étudie les différentes options envisageables pour trouver de nouvelles mesures de dissuasion qui soient moins dangereuses que les barbelés tranchants. Cette question devra être abordée et validée par le Maroc avant toute décision finale, mais le processus pourrait être très long étant donné qu'aucune solution n'a été trouvée depuis 2005.

Après l'expulsion collective du 23 août, les critiques sur le terrain ont été virulentes et les organisations de la société civile et de défense des droits humains ont interrogé les véritables intentions du gouvernement. La Commission espagnole d'aide aux réfugié-e-s (CEAR)⁶⁰ a exprimé « *sa profonde préoccupation face à ce changement de stratégie du gouvernement qui tente de se justifier en vertu de l'accord avec le Maroc* »⁶¹. De même, la militante Helena

⁵⁶ <https://twitter.com/CruzRojaCeuta/status/1022411376965378048>

⁵⁷ https://elpais.com/politica/2018/08/22/actualidad/1534929564_316290.html

⁵⁸ <http://www.europapress.es/epsocial/migracion/noticia-grande-marlaska-anuncia-prioridad-retirar-concertinas-vallas-ceuta-melilla-20180614094549.html>

⁵⁹ https://elpais.com/politica/2018/08/22/actualidad/1534929564_316290.html

⁶⁰ Comisión Española de Ayuda al Refugiado - <https://www.cear.es/>

⁶¹ <https://ledesk.ma/2018/08/25/ceuta-madrid-justifie-lexpulsion-des-116-migrants-par-un-accord-avec-l>

Coûts et blessures

Maleno s'était indignée dans les réseaux sociaux : « *Le Parti socialiste espagnol et Pedro Sanchez ont promis de mettre un terme à cette pratique, mais ils ont fait un rétropédalage* »⁶².

Les témoignages recueillis par le GADEM ont fait état d'un grand nombre de personnes blessées au cours des opérations des forces de l'ordre (voir supra). Plus encore, la violence des forces de sécurité utilisée au nom de la lutte contre les migrations irrégulières et du contrôle des frontières a déjà provoqué la mort. Rappelons les événements de Ceuta et Melilla en 2005 (au moins 11 personnes tuées)⁶³, ou Grand Papy, mort le 22 février 2013 lors d'une opération de ratissage menée par les forces de sécurité marocaines dans la forêt de Gourougou ou encore Clément, mort le 16 mars 2013 des suites de ses blessures après une tentative de passage groupé de la frontière entre le Maroc et l'enclave espagnole de Melilla violemment réprimée par la guardia civil et les forces auxiliaires marocaines le 11 mars 2013. Et plus récemment, le 12 août 2018, deux personnes sont mortes alors qu'elles tentaient de fuir lors d'un déplacement forcé. L'une des deux était un mineur de 16 ans. Grâce aux informations collectées, le GADEM a également répertorié 14 cas de personnes gravement blessées suite aux violences et mauvais traitements subis au cours du mois de juillet, août et début septembre 2018 (dont 2 femmes – l'une d'elle était enceinte – et 3 mineurs) et 18 cas de personnes blessées dans le cadre des opérations menées alors qu'elles tentaient de fuir (dont 3 femmes et 2 mineurs), soit en tout 32 cas. 3 personnes étaient encore à l'hôpital Mohammed V de Tanger pour soigner de graves blessures au début du mois de septembre.

Sous couvert de condamner les violences auxquelles ont été confrontées leurs forces de l'ordre lors de ces deux tentatives de passage, le Maroc et l'Espagne ont envoyé un message plus radical aux personnes en migration : « *Nous n'allons pas autoriser une migration violente qui menace nos forces de sécurité* »⁶⁴, et ont saisi cette opportunité pour interpeller autant l'Union européenne que l'opinion publique.

b. Côté Espagne : un message ferme et inclusif

Le 29 août 2018, le ministre de l'Intérieur espagnol, Fernando Grande-Marlaska, comparaisait devant la Commission de l'intérieur au Congrès des députés afin de justifier la décision d'expulsion du 23 août 2018. À cette occasion, il a déclaré « *autant l'Espagne que le Maroc, nous avons voulu envoyer un message aux organisations criminelles qui font du trafic d'êtres humains. Ce message, c'est qu'une migration ordonnée, sûre et légale est possible et souhaitable, mais pas une immigration illégale et violente [...] Nous n'allons pas autoriser une migration violente qui menace nos forces de sécurité* »⁶⁵.

L'Espagne a donc choisi un message clair incluant le Maroc, son partenaire et complice des expulsions du 23 août. Mais ce message annonce une politique de deux poids, deux mesures. En effet, si elle a été capable d'accueillir le 17 juin dernier, l'Aquarius, le bateau affrété par SOS Méditerranée et Médecins sans frontières avec 629 personnes à son bord, l'Espagne a

⁶² https://twitter.com/HelenaMaleno/status/1032608406383849472/photo/1?ref_src=twsrc%5Etfw%7Ctwcamp%5Etweetembed%7Ctwterm%5E1032608406383849472&ref_url=https%3A%2F%2Fwww.yabiladi.com%2Farticles%2Fdetails%2F68282%2FI-expulsion-l-espagne-migrants-entres-ceuta.html

⁶³ <http://www.migreurop.org/article857.html>

⁶⁴ https://www.eldiario.es/desalambre/Interior-inmigracion-comision_0_808769215.html

⁶⁵ [Ibid](#)

Coûts et blessures

une position diamétralement opposée envers les personnes tentant de rejoindre son territoire par d'autres moyens, au risque de ne pas respecter le droit d'asile valable pour tou-te-s, autant en mer que dans les enclaves espagnoles présentes sur le territoire marocain.

Les tentatives de passage des 26 juillet et 22 août 2018 en sont des exemples concrets. En effet, en plus de l'expulsion vers le Maroc de 116 personnes le 23 août 2018 après un examen exprès de leur situation, les autorités espagnoles ont interpellé 10 personnes dans le CETI de Ceuta le 28 août 2018, identifiées comme faisant partie du groupe des 602 personnes ayant rejoint l'enclave espagnole le 26 juillet et comme étant responsables de la « *gestion logistique et opérationnelle de cette intrusion* » d'après un communiqué de presse de la guardia civil⁶⁶. Ces personnes devraient être présentées devant le juge d'instruction à Ceuta. Elles sont accusées de violence contre les forces de l'ordre, de coups et blessures et d'association de malfaiteurs⁶⁷. Deux d'entre elles, dont l'une serait le chef présumé du groupe, ont été placées en détention préventive le 29 août 2018. Cette arrestation marque le passage à un niveau supérieur dans les interventions des autorités espagnoles pour lutter contre les migrations irrégulières.

c. Côté Maroc : comme un écho

Le Maroc tend également à faire passer un « *message fort aux réseaux clandestins d'immigration* » et au « *trafic d'êtres humains afin de leur faire comprendre que leurs actes ont des conséquences* » (déclaration du 6 septembre 2018 du porte-parole du gouvernement marocain)⁶⁸. La collaboration entre le Maroc et l'Espagne ne s'arrête en effet pas à la frontière et, de la même manière qu'en Espagne, le Maroc a traduit en justice 18 personnes du groupe des expulsés de Ceuta. Elles ont été déférées devant le parquet après leur réadmission et présentées devant le tribunal de première instance de Tétouan le lundi 10 septembre 2018. Le GADDEM a suivi l'affaire. Elles ont été condamnées à deux mois de prison ferme et 500 dirhams d'amende pour actes de violence et jets de pierres envers les forces publiques, ainsi qu'utilisation d'armes blanches. Le séjour irrégulier ne semble pas avoir été retenu. D'après des retours de personnes interviewées, une autre personne devrait également comparaitre, mais aucune information n'est disponible sur la date de l'audience et sur son chef d'inculpation.

Pour les autres, la question reste en suspens : que leur est-il arrivé ? D'une part, il est très difficile d'avoir des informations claires sur les modalités de mise en place de ce retour du côté marocain, d'autre part, aucune information officielle n'est relayée sur le devenir du reste du groupe, ni sur ce qu'il a été décidé à la suite de leur expulsion. Des informations

⁶⁶ Communiqué de presse de la guardia civil du 28 août 2018 « *Detenidos los presuntos responsables de la agresión a guardias civiles durante la intrusión de más de 600 inmigrantes en el perímetro fronterizo hispano-marroquí de Ceuta* » (opcit) « *La investigación iniciada como consecuencia de estos hechos ha dado como resultado la identificación de los subsaharianos que protagonizaron la dirección logística y operativa de dicha intrusión. Con la actuación llevada a cabo por la Guardia Civil se ha podido poner a disposición judicial a los presuntos responsables de los mismos, así como al jefe del grupo que lideró la entrada en territorio nacional de 602 inmigrantes de manera irregular y violenta.* »

⁶⁷ <https://www.h24info.ma/maroc/sebta-2-migrants-africains-en-detention-preventive/>

⁶⁸ Ibid et <http://www.mapexpress.ma/ar/videos/%d8%a7%d9%84%d8%ae%d9%84%d9%81%d9%8a-%d8%a7%d9%84%d9%85%d8%ba%d8%b1%d8%a8-%d9%84%d9%86-%d9%8a%d8%b3%d9%85%d8%ad-%d8%a8%d8%a3%d9%86-%d8%aa%d8%b5%d8%a8%d8%ad-%d8%a3%d8%b1%d8%a7%d8%b6%d9%8a%d9%87-%d9%85/>

Coûts et blessures

circulent pourtant : 6 personnes auraient été admises à l'hôpital Mohammed V de Tanger et auraient été placées sous surveillance, sans droit de visite. Une personne aurait été libérée. Et au moins 43 personnes auraient été renvoyées dans leur pays d'origine (voir supra). Les autres personnes auraient été déplacées de force vers Agadir, Errachidia, Marrakech et Tiznit.

Pour le gouvernement marocain, ces mesures prises à l'encontre du groupe des 116 personnes expulsées, ainsi que les arrestations et déplacements forcés opérés durant tout l'été, contribuent à faire passer son message auprès de l'opinion publique marocaine et des communautés de personnes migrantes présentes sur le territoire marocain, ainsi qu'à une échelle plus large, au niveau des continents africain et européen.

Cette procédure, et plus généralement, les opérations menées au cours des mois de juillet et août 2018, qui perdurent encore au mois de septembre, marque une nouvelle étape de la mise en œuvre de la Stratégie nationale d'immigration et d'asile. En effet, le Maroc a mené deux campagnes de régularisation lancées en 2014 et 2017, et s'oriente maintenant davantage vers la lutte contre les réseaux de trafic, en mobilisant régulièrement le prisme de la traite des êtres humains. Il fait, une fois encore, un amalgame dangereux entre traite des êtres humains et migrations. Cela n'est pas sans rappeler la fin de la première opération de régularisation qui avait été officialisée le 9 février 2015 par le ministère de l'Intérieur dans une conférence de presse⁶⁹. Par la même occasion, le ministère de l'Intérieur avait lancé le début d'une campagne d'arrestations et de déplacements forcés massifs dans le nord-ouest du Maroc, principalement du côté de Nador et de ses alentours⁷⁰. Ces opérations avaient débuté après la conférence de presse et avaient comme objectif de démanteler les campements dans le nord afin de lutter contre les réseaux de traite, et de libérer « *les migrants, notamment des femmes et enfants, contraints de vivre au sein de cette forêt par les réseaux de passeurs et de traite des êtres humains* »⁷¹. Le ministère avait conclu ce communiqué en précisant que « *des opérations similaires seront systématiquement conduites pour évacuer tous les endroits squattés par les migrants qui planifient d'organiser des tentatives d'émigration irrégulière* ». La même stratégie est utilisée aujourd'hui, à la différence près que, cette fois, la ville de Tanger est plus visée (même si des arrestations et des déplacements forcés ont toujours lieu du côté de Nador) et que le nombre de femmes et d'enfants arrêté-e-s est bien plus important.

La Stratégie nationale d'immigration et d'asile (SNIA)

La SNIA a été adoptée le 18 décembre 2014. Elle vise à « *assurer une meilleure intégration des immigrés et une meilleure gestion des flux migratoires dans le cadre d'une politique cohérente, globale, humaniste et responsable* »⁷². Elle se fonde sur 7 programmes sectoriels (éducation et culture, jeunesse et loisirs, santé, logement, assistance sociale et humanitaire, formation professionnelle, emploi) et 4 programmes transverses (gestion des flux et lutte contre la traite, coopération et partenariats internationaux, cadre réglementaire et conventionnel, gouvernance et communication), déclinés en 27 objectifs et 81 actions. Cependant, la SNIA comporte un biais qui lui a été, à maintes reprises, reproché et ce, depuis son adoption : elle

⁶⁹ https://telquel.ma/2015/02/10/linterieur-entame-demantelement-camps-migrants_1433918

⁷⁰ <http://www.gadem-asso.org/NOTE-D-INFORMATION-CONJOINTE-CCSM>

⁷¹ Communiqué de presse du ministère de l'Intérieur du 11 février 2015

⁷² <http://www.marocainsdumonde.gov.ma/sites/default/files/Fichiers/Pages/strat%C3%A9gie%20Nationale.pdf>

Coûts et blessures

est essentiellement orientée vers les personnes ayant pu bénéficier d'une des deux opérations de régularisation et les personnes réfugiées régularisées par les autorités marocaines depuis 2013. Elle écarte complètement les autres catégories d'étranger-e-s ou ne les inclut que dans le programme 8 « gestion des flux et lutte contre la traite ». De plus, sa mise en œuvre s'est pratiquement limitée aux deux opérations de régularisation et à des programmes d'intégration pour les personnes ciblées uniquement. Par ailleurs, les programmes opérationnels de la SNIA ont été portés par des organisations de la société civile, fragilisant la coordination escomptée entre ministères et l'appropriation par les institutions.

Les lois de finances depuis 2013 à aujourd'hui reflètent le peu d'intérêt véritable et montrent une faiblesse dans les mesures pratiques de mise en œuvre de la stratégie. La SNIA est principalement portée par des agences de coopération ou des organisations internationales, bénéficiant de financements essentiellement européens. Face aux faiblesses de cette stratégie nationale en termes d'impact et de résultats, les aspects sécuritaires, notamment le contrôle des frontières et la lutte contre les migrations irrégulières/réseaux de traite, ont pris les devants sur les ambitions portées par le Maroc depuis 2013.

4. Une aubaine⁷³ pour le Maroc et l'Espagne

Le Maroc et l'Espagne ont finalement profité d'une aubaine. Ces deux tentatives de passage ont servi d'arguments de plus afin de renforcer leurs moyens humains, matériels et financiers pour lutter contre les migrations irrégulières, et justifier des pratiques difficilement acceptables, en termes de respect des droits et de dignité des personnes. Une course pour se protéger d'une menace qui ne représente qu'un tout petit pourcentage de la population totale des deux pays et une part partielle des personnes migrantes en situation administrative irrégulières sur le territoire marocain. Depuis le début de l'année 2018 (du 1^{er} janvier au 26 août 2018), 27 994 personnes sont arrivées en Europe par l'Espagne d'après l'OIM⁷⁴. L'Espagne est aujourd'hui présentée comme étant la première porte d'entrée vers l'Europe et enregistre 42% du total des arrivées sur le territoire européen, d'après cette même organisation. Cependant, les chiffres peuvent être lus autrement : l'Espagne compte aujourd'hui environ 46,5 millions d'habitant-e-s, les nouveaux/nouvelles arrivant-e-s en Espagne représentent donc uniquement 0,06% de la population totale. Il est donc difficile de parler d'invasion et les moyens à disposition paraissent surdimensionnés par rapport à la réalité des faits. Autant l'Espagne que le Maroc ont les capacités, et maintenant les moyens, d'investir largement dans l'accueil et l'intégration de ces populations migrantes et de stopper cette course folle vers l'armement contre les migrations.

a. Espagne : renforcement de son arsenal

Le 2 juillet 2018, la Commission européenne avait déjà accordé à l'Espagne un montant de 25,6 million €⁷⁵ pour la lutte contre les migrations irrégulières et la gestion des frontières, soit 24,8 million € pour renforcer ses capacités d'accueil des personnes migrantes arrivant au sud

⁷³ Une « aubaine » est aujourd'hui entendue comme un profit, un gain ou une occasion inespérée. Au moyen-âge, dans de vieilles coutumes françaises, l'aubain était l'étranger qui n'était pas naturalisé et était soumis au « droit d'aubaine » : droit de succession du Seigneur des biens de l'étranger qui mourrait sur ses terres.

⁷⁴ <https://www.iom.int/news/mediterranean-migrant-arrivals-reach-67122-2018-deaths-reach-1549>

⁷⁵ http://europa.eu/rapid/press-release_IP-18-4342_fr.htm

Coûts et blessures

de l'Espagne, ainsi qu'à Ceuta et Melilla⁷⁶. 720 000 € ont aussi été alloués au ministère de l'Intérieur espagnol pour renforcer les capacités en matière de « retour »⁷⁷. Frontex a également renforcé sa présence dans le sud de l'Espagne (195 officiers déployés, deux navires, un avion et un hélicoptère)⁷⁸.

À la suite de la tentative de passage du 26 juillet 2018, Madrid a décidé de renforcer les moyens humains et matériels dans les villes de Ceuta et Melilla⁷⁹ grâce à un nouveau soutien financier de l'Union européenne. En effet, lors de sa visite en Espagne les 3 et 4 août 2018, le Commissaire européen chargé de la migration, des affaires intérieures et de la citoyenneté, Dimitris Avramopoulos⁸⁰, a réitéré le soutien de la Commission européenne à l'Espagne dans ses efforts pour traiter des questions de lutte contre les migrations irrégulières. Un budget supplémentaire de 3 millions € lui a ainsi été accordé pour couvrir les coûts des nouveaux fonctionnaires envoyé-e-s dans le sud du pays. En tout, environ 30 millions € ont été accordés à l'Espagne pour gérer les questions migratoires depuis le début du mois de juillet 2018. Cette enveloppe s'ajoute à une aide financière d'un montant de 691,7 millions € que reçoit Madrid pour la période budgétaire 2014-2020⁸¹.

À côté des fonds perçus pour contrôler ses propres frontières, l'Espagne plaide également pour un soutien renforcé pour le Maroc, incontournable partenaire dans ce domaine.

Pedro Sanchez, à l'image de Zapatero

La politique migratoire mise en œuvre par Pedro Sanchez est souvent comparée à celle du socialiste José Luis Rodriguez Zapatero, chef du gouvernement espagnol de 2004 à 2011. Cette question avait été l'une des clés de voûte de la politique de Zapatero à l'époque et rime encore aujourd'hui avec, d'une part, la mise en œuvre d'une vaste opération exceptionnelle de régularisation de la situation administrative de 400 000 personnes en 2005, et d'autre part, avec les événements de Ceuta et Melilla en septembre et octobre 2005 au cours desquelles au moins 11 personnes avaient trouvé la mort dans le nord du Maroc, alors qu'elles avaient tenté de rejoindre l'Espagne. José Luis Zapatero avait également installé les barbelés sur les barrières de Ceuta et Melilla en 2005. Il s'était aussi tourné vers l'Afrique, renforçant la coopération avec certains pays du continent, comme le Maroc, et multipliant les accords de réadmission, notamment avec le Sénégal, le Mali, la Guinée Conakry, etc. Cette politique lui avait permis de grossir l'enveloppe budgétaire accordée par Bruxelles pour mieux contrôler les migrations sur son territoire.

Pedro Sanchez suit le même exemple. Dès son arrivée au pouvoir, il a accueilli l'Aquarius, qu'aucun autre État européen ne voulait, et a annoncé vouloir faciliter l'accès à la santé pour

⁷⁶ Une partie des 24,8 millions € attribuée au ministère de l'Emploi et de la Sécurité sociale et à la Croix rouge, et une autre pour l'accueil spécifique des mineur-e-s étranger-e-s non accompagné-e-s.

⁷⁷ http://europa.eu/rapid/press-release_IP-18-4342_fr.htm

⁷⁸ <https://www.euractiv.com/section/global-europe/news/tues-morning-sanchez-backs-moroccos-call-for-support-to-stem-migrat-flows/>

⁷⁹ <http://www.guardiacivil.es/es/prensa/noticias/6711.html>

⁸⁰ <https://avramopoulos.gr/en/content/statement-commissioner-avramopoulos-following-his-visit-madrid-482018>

⁸¹ « L'Espagne devient la principale voie d'accès des migrants à l'Europe » le 6 août 2018 <https://www.euractiv.fr/section/migrations/news/avramopoulos-in-spain-to-announce-further-eu-support-to-tackle-migration/> et http://europa.eu/rapid/press-release_IP-18-4342_fr.htm

Coûts et blessures

les personnes étrangères en situation administrative irrégulière. D'un autre côté, il a expulsé 116 personnes vers le Maroc et placé en détention provisoire deux personnes soupçonnées d'être à l'origine de la tentative de passage du 26 juillet 2018. À l'image de Zapatero, Sanchez a pu renforcer son budget sur les questions de gestion des migrations et est devenu aujourd'hui le porte-parole du Maroc auprès de l'Union européenne.

Cependant, Pedro Sanchez n'a pas réussi à suivre les traces de son prédécesseur en ce qui concerne les liens d'amitié avec le Maroc. Il a d'ailleurs rompu avec une tradition vieille de plus de 30 ans et n'a pas choisi le Maroc comme destination pour sa première visite officielle à l'étranger⁸². La Moncloa⁸³ justifie cette décision par des difficultés à trouver une date de visite avant le Conseil européen des 28 et 29 juin, mais assure que Pedro Sanchez se rendra au Maroc pour sa première visite hors Union européenne⁸⁴. Cependant, à l'occasion de la fête du trône, le 30 juillet 2018, c'est l'ex-chef du gouvernement, José Luis Zapatero que le Roi Mohammed VI a reçu pour échanger sur les « pressions migratoires » subies par les deux États⁸⁵.

b. Maroc : Des moyens gigantesques pour contrôler ses frontières

Selon le rapport de la politique nationale d'immigration et d'asile de 2017, le Maroc a renforcé « les capacités humaines et matérielles pour accentuer la surveillance des frontières à travers l'installation de plusieurs dispositifs technologiques notamment des outils de reconnaissance faciale et des matériels de détection de documents falsifiés, ainsi que par l'installation de caméras de haute technologie tout au long des frontières. Il a également veillé à la mobilisation des éléments sur l'ensemble des lignes frontalières terrestres et maritimes. De même, la collaboration avec les pays de départ et de transit des immigrés irréguliers a été renforcée »⁸⁶. Le Maroc a aussi installé des clôtures le long de la frontière avec l'Algérie afin de stopper les personnes étrangères arrivant du pays voisin.

Le Royaume, qui dispose donc d'ores et déjà de moyens militaires très importants pour contrôler ses frontières, s'apprête à renforcer son arsenal avec de nouveaux moyens qui pourraient paraître surdimensionnés, comme **un satellite militaire**. En effet, le Maroc sera le premier pays non européen à avoir les moyens de surveiller tout son territoire grâce à deux satellites militaires. Il avait lancé un premier satellite le 8 novembre 2017. Un deuxième, d'un coût de 500 millions €, devrait être mis en orbite en novembre 2018 à partir de la Guyane⁸⁷. Il permettra au Maroc de capturer des images de surveillance très précises, et d'observer tous mouvements au niveau de ses frontières depuis l'espace, afin de lutter contre les migrations

⁸² https://www.huffpostmaghreb.com/entry/la-premiere-visite-a-letranger-de-pedro-sanchez-ne-sera-finalement-pas-au-maroc_mg_5b28d008e4b0f0b9e9a4c01a

⁸³ Résidence officielle du chef du gouvernement espagnol

⁸⁴ <http://www.elmundo.es/espana/2018/06/20/5b2a290e22601d8e5d8b4648.html>

⁸⁵ <http://fr.le360.ma/politique/tanger-le-roi-recoit-jose-luis-rodriguez-zapatero-et-miguel-angel-moratinos-171219>

⁸⁶ *Politique Nationale d'Immigration et d'Asile - RAPPORT 2017* élaboré par le ministère délégué auprès du ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, chargé des Marocains résidant à l'étranger et des Affaires de la migration (p.97)

⁸⁷ <https://www.medias24.com/MAROC/Les-plus-de-Medias-24/181882-Le-satellite-Mohammed-VI-B-sera-bien-lance-en-2018.html>

Coûts et blessures

irrégulières, la contrebande, le crime organisé transnational et toutes activités terroristes⁸⁸. Ce satellite serait le fruit d'une transaction entre le Maroc et la France, réalisée en avril 2013⁸⁹.

Dans différentes déclarations publiques, le Maroc a appelé à encore plus de moyens pour renforcer ses contrôles frontaliers. L'aide de l'Espagne, qui a choisi de placer la coopération avec le Maroc au cœur de son action, lui est d'un grand soutien dans ce domaine, mais le Maroc possède également ses propres arguments pour convaincre Bruxelles.

II. Le Maroc (l'Espagne) et l'Union européenne

Depuis 2015 et le début de la crise de l'accueil et de l'asile en Europe, L'UE, avec ses États membres, a décidé de mettre en place toutes les mesures nécessaires pour contenir le plus loin possible des frontières européennes les personnes migrantes qui tentent de rejoindre son territoire. Ces mesures comprennent le renforcement des contrôles et la collaboration avec les pays d'origine et de transit. De multiples instruments de coopération ont été développés, principalement avec les pays d'Afrique de l'Ouest et de l'Est européen. En Afrique, le Maroc qui avait jusque-là une place singulière, conserve son statut de privilégié (« statut avancé »⁹⁰) auprès de l'Union européenne en matière de « gestion des flux migratoires », mais disparaît pratiquement des documents officiels pour laisser la place à d'autres pays plus au sud, en amont des routes migratoires. Le Niger, voisin de la Libye, devient l'une des principales cibles⁹¹.

En 2015, toute l'attention de l'Union européenne se portait sur l'Italie et la Grèce qui étaient alors les principales portes d'entrée sur le territoire européen. Dans une très moindre mesure, l'Espagne a repris le flambeau depuis 2018 et l'attention se retourne depuis vers le Maroc qui a retrouvé une certaine place d'honneur au sein des discussions depuis le Conseil européen des 28 et 29 juin 2018.

1. L'Espagne, avocate et porte-parole du Maroc auprès de l'Union européenne

Dès son arrivée au pouvoir, le chef du gouvernement espagnol, Pedro Sanchez a orienté sa politique migratoire vers la coopération avec le Maroc et a plaidé pour le renforcement du soutien de l'UE. En interne, ou à l'occasion de différentes rencontres avec les institutions de l'UE ou avec des représentant-e-s des États membres, Pedro Sanchez ne rate pas une occasion pour rappeler l'importance de la collaboration avec le Maroc :

- Le 24 juin 2018, un mini-sommet – organisé par la Commission européenne afin de préparer le futur Conseil européen – réunissait 16 États membres de l'UE à Bruxelles, dont l'Espagne. Au cours de cette réunion informelle, le chef du gouvernement

⁸⁸ <http://fr.le360.ma/politique/le-maroc-sapprete-a-envoyer-un-deuxieme-satellite-espion-dans-lespace-146683>

⁸⁹ <https://lepetitjournal.com/maroc-un-2eme-satellite-militaire-la-surveillance-des-frontieres-239233>

⁹⁰ L'Union européenne a accordé le « Statut avancé » au Maroc en 2008, avec l'adoption par le conseil d'association d'une feuille de route : « document conjoint UE-Maroc sur le renforcement des relations bilatérales/Statut avancé » https://eeas.europa.eu/delegations/morocco/4330/document-conjoint-ue-maroc-sur-le-renforcement-des-relations-bilaterales-statut-avance_fr. Le Statut avancé peut être défini comme le cadre de coopération avec l'Union européenne le plus avancée avant l'adhésion à l'UE.

⁹¹ https://www.lacimade.org/wp-content/uploads/2017/12/Cimade_Cooperation_UE_Afrique.pdf

Coûts et blessures

espagnol « a rappelé les efforts consentis par les autorités marocaines pour réguler la pression migratoire, de plus en plus oppressante »⁹², « un modèle dans la région »⁹³.

- Le 27 juin 2018, devant le Congrès des députés espagnols, Pedro Sanchez a insisté sur le rôle stratégique du Maroc en matière de lutte contre l'immigration irrégulière, et sur l'importance de renforcer le soutien financier des pays d'origine ou de transit comme le Maroc « pour faire face à ce phénomène »⁹⁴. Cette session était destinée à préparer le futur Conseil européen et la position qui a été défendue par l'Espagne.
- Lors du Conseil européen des 28 et 29 juin 2018, Pedro Sanchez a partagé avec les différent-e-s dirigeant-e-s des États membres de l'Union européenne la nécessité de renforcer la coopération avec les États d'origine et de transit⁹⁵. Grâce à sa persévérance, le Conseil européen a reconnu l'importance du soutien financier à ces pays, dont le Maroc, et l'a inscrit dans les conclusions du Conseil⁹⁶.
- Le 26 juillet 2018, Pedro Sanchez a adressé une lettre au Président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, afin de lui faire part de ses inquiétudes concernant les migrations irrégulières en Espagne, et faire suite à l'engagement pris par le Conseil européen des 28 et 29 juin 2018 d'intensifier les efforts visant à aider les pays de première ligne, en particulier l'Espagne et le Maroc⁹⁷.
- Au lendemain de la tentative de passage groupé du 26 juillet 2018, l'Espagne avait demandé au Maroc ses besoins pour renforcer sa lutte contre les migrations irrégulières et stopper les tentatives de passage aux frontières de Ceuta et Melilla. Le journaliste, Ignacio Cembrero, dans une interview à la Sexta⁹⁸ repris par le Desk, rapporte que le Maroc a demandé des moyens d'une valeur de 60 millions d'euros comprenant des hélicoptères, des véhicules, des équipements anti-émeutes et des radars. L'Espagne a transmis les doléances du gouvernement marocain à Bruxelles.
- Le 27 juillet 2018, Pedro Sanchez et le président français, Emmanuel Macron, se sont rencontrés à Madrid. Dans un communiqué conjoint, tous deux ont plaidé pour le renforcement de l'appui et la coopération de l'UE avec les pays d'origine et de transit, notamment le Maroc, pour faire face au défi migratoire⁹⁹.
- Le 31 juillet 2018, Jean-Claude Juncker a répondu favorablement à la demande adressée par Pedro Sanchez dans une lettre¹⁰⁰ déclarant qu'une somme de 55 millions € avait déjà été validée pour le Maroc le 6 juillet 2018, au lendemain du Conseil

⁹² <http://www.leseco.ma/monde/67719-pedro-sanchez-met-en-exergue-l-engagement-du-maroc.html>

⁹³ Ibid

⁹⁴ <https://www.infomediaire.net/espagne-les-1eres-paroles-de-pedro-sanchez-sur-le-maroc/>

⁹⁵ <http://www.panorapost.com/article.php?id=17408>

⁹⁶ <http://www.consilium.europa.eu/fr/meetings/european-council/2018/06/28-29/>

⁹⁷ https://elpais.com/politica/2018/08/01/actualidad/1533103088_068150.html

⁹⁸ https://www.lasexta.com/noticias/sociedad/marruecos-pide-a-interior-medios-por-valor-de-60-millones-para-contener-la-inmigracion-irregular_201807275b5af9ca0cf267fe6b56ee82.html

⁹⁹ <http://www.elysee.fr/communiqués-de-presse/article/communiqué-conjointe-des-présidents-pedro-sanchez-et-emmanuel-macron-au-palais-de-moncloa/>

¹⁰⁰ https://twitter.com/JunckerEU/status/1024596553154146305/photo/1?ref_src=twsrc%5Etfw%7Ctwcamp%5Etweetemb ed%7Ctwtterm%5E1024596553154146305&ref_url=https%3A%2F%2Fwww.huffpostmaghreb.com%2Fentry%2Fcrise-migratoire-leurope-accorde-une-aide-supplementaire-a-lespagne-et-au-maroc_mg_5b631792e4b0b15abaa09763

Coûts et blessures

européen dans le cadre du Fond fiduciaire d'urgence de l'Union européenne pour l'Afrique (FFU). Une partie de ces fonds allait pouvoir couvrir la demande du Maroc en moyens matériels. Pour le reste, la Commission européenne a relancé les États membres appelés à contribuer au FFU. Il a également souligné que la demande du Maroc restait une priorité, qui pourra être satisfaite dès que les fonds seront disponibles.

- Les 03 et le 04 août 2018, lors d'une visite en Espagne du Commissaire européen chargé de la migration, des affaires intérieures et de la citoyenneté, Dimitris Avramopoulos et Pedro Sanchez ont abordé la question de l'augmentation des arrivées de personnes en migration sur le territoire espagnol. Le commissaire européen a réitéré le soutien de la Commission européenne à l'Espagne dans ses efforts pour traiter cette question et a également fait part à Pedro Sanchez que la Commission faisait le nécessaire pour envoyer le plus rapidement possible les 55 millions € promis à la Tunisie et au Maroc dans le cadre du programme de gestion des frontières du FFU¹⁰¹.
- Le 11 août 2018, la Chancelière allemande, Angela Merkel, s'est rendue en Espagne pour officialiser l'accord Allemagne/Espagne pour le retour des personnes demanderesse d'asile enregistrées en Espagne et présentes sur le territoire allemand. Cette rencontre a également permis de rappeler le besoin de renforcer le soutien au Maroc et d'intensifier le dialogue et la coopération avec ce pays nord-africain¹⁰².
- Enfin, le 13 septembre 2018 à Vienne – lors d'une conférence ministérielle sur la sécurité et les migrations qui a réuni les ministres de l'Intérieur des États membres de l'UE – le ministre de l'Intérieur espagnol a insisté sur le fait que l' « *Union européenne est appelée à matérialiser et augmenter l'aide offerte au Maroc en vue de renforcer son système d'accueil des migrants et le contrôle de ses frontières* ». ¹⁰³

Au regard de cette chronologie non exhaustive de rencontres et de réunions, reprenant le même message de soutien de l'Espagne pour le Maroc à l'attention de tous ces partenaires européens, on peut légitimement s'interroger sur l'objectif recherché de Pedro Sanchez. Il souhaite manifestement une entière collaboration du Maroc qui pourrait bénéficier de moyens plus importants en contrepartie de ses efforts pour stopper les migrations en amont. Cependant, un tel acharnement pour promouvoir le Maroc au niveau de l'Union européenne et de ses États membres est-il nécessaire pour atteindre cet objectif ? Ou bien, Pedro Sanchez, a-t-il également un autre but caché ?

Depuis cet été, l'Espagne attire de plus en plus l'attention et doit trouver des solutions pour freiner les migrations vers son territoire. Elle pourrait donc prendre le chemin prôné par l'Union européenne et suivre l'exemple du partenariat Italie-Libye ou plaider pour un accord

¹⁰¹ http://europa.eu/rapid/press-release_STATEMENT-18-4822_en.htm

¹⁰² https://www.yabiladi.com/articles/details/67954/1/502482/migration-pedro-sanchez-experimente-vielle.html?utm_source=newsletter_actu&utm_medium=email&utm_campaign=newsletter_actus_html

¹⁰³ <https://lematin.ma/journal/2018/maroc-partenaire-privilegie-lespagne-matiere-contro-limmigration-clandestine/300804.html>

Coûts et blessures

du type « Déclaration UE-Turquie » adapté à sa réalité et à celle du Maroc. Mais l'Espagne est-elle prête à en payer le prix ?

En février 2017, l'Italie a conclu un accord avec la Libye¹⁰⁴ pour empêcher les personnes en migration de quitter les côtes libyennes sans égard sur le sort de ces personnes qui sont enfermées dans « *les camps officiels, ou dans les prisons clandestines gérées par des milices et autres groupes armés* »¹⁰⁵. Les images de CNN diffusées à l'automne 2017 ont dévoilé au grand public un « esclavage moderne » dénoncé depuis longtemps par des organisations de la société civile et de défense des droits humains. L'Union européenne a également conclu un accord avec la Turquie le 18 mars 2016¹⁰⁶ permettant de mieux contrôler et limiter les arrivées de la Turquie vers la Grèce. La « Déclaration UE-Turquie »¹⁰⁷ prévoit un mécanisme dit de « un pour un » : l'UE propose de réinstaller sur le territoire européen un-e ressortissant-e de Syrie présent-e sur le territoire turque pour chaque Syrien-ne renvoyé-e depuis la Grèce vers la Turquie¹⁰⁸. Ce mécanisme est, en soi, assez sordide, mais l'UE cautionne ainsi le renvoi de ces personnes sans un véritable examen de leur situation, dans un pays qui ne peut accorder de véritable protection aux personnes demanderesse d'asile.

2. Les négociations autour de l'accord de pêche : enjeu des relations Maroc-UE

Le 28 juin 2018, Josep Borrell, ancien président du Parlement européen et ministre des Affaires étrangères au sein du gouvernement de Pedro Sanchez, s'est rendu au Maroc pour rencontrer son homologue marocain, Nasser Bourita. Première visite au Maroc depuis son entrée en fonction. Il a rappelé l'importance du partenariat avec le Maroc pour l'Espagne, mais aussi pour l'Union européenne, et a insisté sur la nécessité de renforcer les relations entre le Maroc et l'UE, précisant que dans ce cadre, l'Espagne « *doit jouer et va jouer tout naturellement son rôle pour que l'Europe porte sur le Maroc une attention approfondie (...) en vue de la résolution, dans les plus brefs délais, de tous les problèmes* », notamment concernant l'accord de pêche¹⁰⁹.

En 2005, le Maroc et l'Union européenne ont signé un accord de partenariat dans le secteur de la pêche, entré en vigueur en 2007¹¹⁰. Cet accord est un bon exemple de la coopération Maroc-UE sur le long terme et du caractère unique de ce partenariat. Il illustre également l'évolution des relations entre les deux parties et le large champ de coopération.

« *L'ouverture des négociations pour le renouvellement de l'accord de pêche reflète l'adhésion totale de l'UE et de ses États membres à la préservation et au renforcement du partenariat globale Maroc-UE* » (Aziz Akhannouch, ministre marocain de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des eaux et forêts, le 19 avril 2018)¹¹¹

¹⁰⁴ http://www.migreurop.org/IMG/pdf/migreurop_note_7.pdf

¹⁰⁵ Ibid

¹⁰⁶ <http://www.consilium.europa.eu/en/press/press-releases/2016/03/18/eu-turkey-statement/>

¹⁰⁷ <http://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2016/03/18/eu-turkey-statement/>

¹⁰⁸ https://lignesdeforce.files.wordpress.com/2017/04/note_5_fr-def.pdf

¹⁰⁹ <http://www.maroc.ma/fr/actualites/migration-le-modele-de-cooperation-maroco-espagnol-est-un-exemple>

¹¹⁰ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/ALL/?uri=CELEX%3A52005PC0692>

¹¹¹ <http://www.agriculture.gov.ma/pages/actualites/maroc-ue-lancement-vendredi-rabat-des-negociations-pour-le-renouvellement-de-laccor>

Coûts et blessures

Le 14 juillet 2018, l'accord de pêche, et son protocole fixant les possibilités de pêche et la contrepartie financière prévues par cet accord (2013)¹¹², prenait fin. Des discussions devaient avoir lieu tout début 2018 afin d'anticiper son renouvellement.

Cependant, dès le début de l'année, de vives tensions ont commencé à se faire sentir entre l'UE et le Maroc à la suite des conclusions de l'avocat général de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) présentées le 10 janvier 2018 concernant une demande de décision préjudicielle¹¹³ portant sur la validité de l'accord de pêche¹¹⁴. L'avocat général¹¹⁵ avait conclu que « *l'accord de pêche conclu entre l'UE et le Maroc est invalide du fait qu'il s'applique au Sahara occidental et aux eaux y adjacentes* »¹¹⁶. Ces conclusions, bien que ne constituant pas une décision finale, ont terni les relations entre le Maroc et l'Union européenne et sont intervenues à un très mauvais moment. Elles auraient pu avoir de lourdes conséquences, mais les tensions sont vite retombées à la suite de la décision finale de la CJUE le 27 février 2018¹¹⁷ déclarant que « *l'accord de pêche conclu entre l'UE et le Maroc est valide dès lors qu'il n'est pas applicable au Sahara occidental et aux eaux adjacentes à celui-ci* »¹¹⁸. La CJUE a estimé que « *le territoire du Sahara occidental ne relève pas de la notion de 'territoire du Maroc', au sens de l'article 11 de l'accord de partenariat* »¹¹⁹.

Cette décision ne donnait pas entière satisfaction au Maroc, mais Aziz Akhannouch, ministre marocain de l'Agriculture et de la Pêche maritime, s'est tout de même félicité du fait que l'accord de pêche soit toujours valide¹²⁰. Rappelons qu'à la même époque, un an plus tôt, il avait fait de lourdes déclarations, dans un communiqué de presse publié le 6 février 2017, à la suite de la décision de la CJUE du 21 décembre 2016¹²¹ sur la validité de l'accord agricole Maroc-UE. Décision qui considérait que « *les accords d'association et de libéralisation conclus entre l'UE et le Maroc ne sont pas applicables au Sahara occidental* ». Le communiqué de presse était formulé sous forme d'ultimatum à l'Union européenne : « *Le Maroc et l'Union Européenne partagent une riche expérience de coopération. L'accord agricole et de la pêche en compte parmi les exemples les plus réussis et il est primordial de le préserver au risque de déclencher de lourdes conséquences au plan socioéconomique, dont l'UE assumera l'entière responsabilité* ». Il avait ajouté : « *toute entrave à l'application de cet accord est une atteinte directe à des milliers d'emplois d'un côté comme de l'autre dans des secteurs extrêmement sensibles ainsi qu'un véritable risque de reprise des flux migratoires que le Maroc, au gré d'un effort soutenu, a réussi à gérer et à contenir. [...] L'absence d'un engagement franc de la part de l'UE imposera au Maroc un choix décisif où il sera question de préserver un partenariat*

¹¹² <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32013D0720&from=fr>

¹¹³ Question de droit communautaire posée par la juridiction d'un État à la CJUE et dont la résolution du litige en cause dépend

¹¹⁴ <http://curia.europa.eu/juris/document/document.jsf?text=&docid=198362&pageIndex=0&doclang=FR&mode=req&dir=&occ=first&part=1>

¹¹⁵ Le même avocat général avait en septembre 2016 conclu que le « *Sahara occidental ne fait pas partie du territoire du Maroc* » <https://curia.europa.eu/jcms/upload/docs/application/pdf/2016-09/cp160094fr.pdf>

¹¹⁶ <https://curia.europa.eu/jcms/upload/docs/application/pdf/2018-01/cp180001fr.pdf>

¹¹⁷ <http://curia.europa.eu/juris/document/document.jsf?text=&docid=199683&pageIndex=0&doclang=fr&mode=req&dir=&occ=first&part=1&cid=377616>

¹¹⁸ <https://curia.europa.eu/jcms/upload/docs/application/pdf/2018-02/cp180021fr.pdf>

¹¹⁹ Ibid

¹²⁰ https://www.huffpostmaghreb.com/2018/02/27/accord-de-peche-maroc-ue_n_19330560.html

¹²¹ <http://curia.europa.eu/juris/document/document.jsf?text=&docid=186489&pageIndex=0&doclang=FR&mode=req&dir=&occ=first&part=1&cid=1128830>

Coûts et blessures

économique patiemment entretenu ou de s'en défaire sans retour pour se focaliser sur la construction de nouvelles relations et circuits commerciaux »¹²². Ces déclarations avaient sonné le glas des relations Maroc-UE pendant une longue période.

Le 19 avril 2018, le Maroc et l'Union européenne ont finalement officiellement lancé les négociations en vue du renouvellement de l'accord de pêche qui a été paraphé le 24 juillet 2018 à Rabat¹²³. Dans un communiqué de presse, Aziz Akhannouch a tenu à rappeler le cadre des négociations, ainsi que le contexte marqué par des « *attaques externes contre ce partenariat et par des manœuvres judiciaires menées par certaines parties pour le dévier de son chemin et de ses objectifs* »¹²⁴

Selon les termes du nouvel accord, le Maroc sort gagnant de ces négociations. En effet, la contrepartie financière sera augmentée et passera d'une moyenne annuelle de 40 millions € à 52,2 millions €, soit une progression de 30%¹²⁵.

L'accord agricole et l'accord de pêche sont de bons baromètres des relations Maroc-UE et permettent, dans un cadre plus général, de négocier d'autres questions qui intéressent de près le Maroc et l'Union européenne, dont la coopération en matière de lutte contre les migrations irrégulières. La satisfaction du Maroc peut donc assurer à l'UE une pleine collaboration dans le domaine des migrations : le contexte des négociations de l'accord a été marqué par de nombreuses interventions violentes des forces de l'ordre marocaines afin d'éloigner les personnes étrangères loin des zones frontalières, particulièrement à partir de fin juin/début juillet pour déboucher sur une très forte intensification fin juillet/début août et ce, jusque maintenant, comme le montre ce rapport dans sa première partie. Le Maroc a donc montré à l'Union européenne son intention de coopérer, malgré une décision de justice de la CJUE qui ne lui était pas totalement favorable, et a ainsi pu obtenir un nouvel accord de pêche à son avantage. Sa bonne volonté dans le cadre de ces négociations et sa pleine collaboration en matière de lutte contre les migrations irrégulières au cours de cet été ont été récompensées. En effet, le 14 septembre 2018, le Maroc et l'Union européenne signaient deux nouveaux accords « *visant à renforcer le programme de Protection sociale d'une part, et le Programme dédié à la compétitivité du secteur privé marocain d'autre part* » grâce à appui financier d'un montant de 109,2 millions €¹²⁶. La signature du nouvel accord de pêche a ainsi marqué une nouvelle ère dans les relations Maroc – UE.

¹²² <http://www.agriculture.gov.ma/pages/communiques/lunion-europeenne-doit-assurer-le-cadre-necessaire-pour-lapplication-des-dispositi>

¹²³ https://eeas.europa.eu/delegations/morocco/48838/maroc-union-europ%C3%A9enne-fin-des-n%C3%A9gociations-pour-un-nouvel-accord-dans-le-secteur-de-la-p%C3%Aache_fr

¹²⁴ <http://www.agriculture.gov.ma/pages/actualites/maroc-ue-lancement-vendredi-rabat-des-negociations-pour-le-renouvellement-de-laccor>

¹²⁵ https://www.huffpostmaghreb.com/entry/voici-les-details-du-nouvel-accord-de-peche-maroc-union-europeenne_mg_5b570bfee4b0de86f4906cea

¹²⁶ https://eeas.europa.eu/delegations/morocco/50466/deux-nouveaux-accords-importants-confirmant-lengagement-de-lue-en-faveur-du-d%C3%A9veloppement_fr

Coûts et blessures

3. Retour du Maroc au sein des discussions de l'UE sur le contrôle des frontières

Le 28 juin 2018, lors du Conseil européen¹²⁷, les dirigeant-e-s de l'Union européenne se sont félicité-e-s de l'effectivité des mesures prises depuis 2015 pour stopper les migrations et ont décidé d'« *accroître la coopération avec d'autres pays d'origine et de transit, ainsi que la réinstallation volontaire* », d'« *assurer des retours rapides* », ainsi que d'« *éviter que de nouvelles routes migratoires ne s'ouvrent* ». Ils/Elles ont également convenu de soutenir les efforts entrepris par l'Espagne et le Maroc : « *Compte tenu de l'accroissement récent des flux en Méditerranée occidentale, l'UE soutiendra, financièrement et par d'autres moyens, tous les efforts consentis par les États membres, en particulier l'Espagne, et les pays d'origine et de transit, en particulier le Maroc, pour prévenir la migration illégale* ». En général, il a été convenu de « *porter l'étendue et la qualité de notre coopération avec l'Afrique à un nouveau niveau. [...] La coopération entre l'Union européenne et l'Union africaine constitue un élément important de notre relation. Le Conseil européen demande qu'elle soit davantage développée et encouragée* ».

Dans le compte-rendu du Conseil européen, le Maroc réapparaît comme acteur clé dans le contrôle des « flux migratoires ». Ce Conseil confirme un nouvel élan d'intérêt pour le Maroc qui n'est pas passé inaperçu. En effet, les déclarations publiques du porte-parole du gouvernement marocain des 2 août¹²⁸, 30 août¹²⁹ et 6 septembre¹³⁰ 2018, appellent toutes à une plus grande aide financière de l'UE pour soutenir le Maroc qui « *fait de grands sacrifices seul et avec ses propres moyens* »¹³¹.

Le 6 juillet 2018, la Commission européenne annonçait, dans un communiqué de presse¹³², avoir approuvé, dans le cadre du fond fiduciaire d'urgence pour l'Afrique, trois nouveaux programmes migration pour l'Afrique du Nord, pour un montant de 90,5 millions €. Dans le cadre du programme de gestion des frontières dans la région Afrique du nord, 55 millions € ont été débloqués pour le Maroc et la Tunisie afin de « *sauver des vies humaines en mer, d'améliorer la gestion des frontières maritimes et de lutter contre les passeurs opérant dans la région* »¹³³. Un autre budget de 6,5 millions € a été accordé au Maroc dans le cadre d'un programme d'appui à la mise en œuvre de la Stratégie nationale d'immigration et d'asile (à l'attention des organisations de la société civile ciblées pour la mise en œuvre de ce programme d'accès aux services de base)¹³⁴. Le budget accordé par l'UE pour la gestion des frontières est huit fois supérieur à celui prévu pour l'intégration.

¹²⁷ <http://www.consilium.europa.eu/fr/meetings/european-council/2018/06/28-29/>

¹²⁸ <https://www.euractiv.fr/section/migrations/news/for-tomorrow-eu-will-spend-more-on-border-and-migration-control-than-on-africa/>

¹²⁹ <http://www.leseco.ma/maroc/69459-el-khalfi-le-maroc-lance-une-operation-contre-les-reseaux-mafieux-de-migrants.html>

¹³⁰ https://telquel.ma/2018/09/07/mustapha-el-khalfi-le-maroc-refuse-detre-le-gendarme-de-limmigration-clandestine_1609841

¹³¹ <https://www.medias24.com/MAROC/SOCIETE/184997-Migration-le-Maroc-fait-de-grands-sacrifices-seul-et-avec-ses-propres-moyens-et-l-Europe-est-appelée-a-s-impliquer-El-Khalfi.html>

¹³² http://europa.eu/rapid/press-release_IP-18-4366_fr.htm

¹³³ Ibid

¹³⁴ Ibid

Coûts et blessures

Aide au développement ou gestion des frontières : un choix cornélien

Le 2 août 2018, le site Euractiv.com annonçait que l'Union européenne, dans son budget pour la période 2021-2027, prévoyait d'augmenter les fonds dédiés à l'Afrique de 26,1 milliards € à 32 milliards €, soit de 32%. Cependant, ce calcul ne tient pas compte de l'inflation. En effet, d'après ce même site, en chiffres réels, le nouveau montant alloué ne serait que de 28,3 milliards € (7% de plus), alors que le budget prévu, pour la même période, par la Commission européenne pour la sécurisation des frontières externes et la gestion migratoire pourrait atteindre les 30,8 milliards €¹³⁵. L'Union européenne prévoit donc un budget bien plus important pour le contrôle des frontières et des flux migratoires que pour l'aide au développement.

Le Conseil européen de juin 2018 a également ouvert les discussions sur le concept de « plateformes régionales de débarquement »¹³⁶, plateformes que l'Union européenne entend installer sur la rive sud de la Méditerranée et qui se feront en étroite collaboration avec les pays partenaires concernés, le Haut-commissariat aux réfugiés pour les Nations unies et l'OIM. Une première proposition a été élaborée par la Commission européenne¹³⁷ et des réunions ont été organisées pour discuter du concept avec les parties prenantes, notamment le HCR, l'OIM, l'Union africaine et certains pays partenaires. Le Maroc rejette pour le moment catégoriquement cette idée, et ne souhaite participer à aucune discussion autour de ce projet. En marge du Sommet de l'Union africaine, qui s'est tenu du 25 juin au 2 juillet 2018 à Nouakchott, Nasser Bourita, ministre marocain des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, a déclaré, lors d'une conférence de presse : « *Le Maroc rejette fortement cette idée de plateforme, qu'il considère inappropriée. C'est une solution facile et contreproductive* »¹³⁸.

¹³⁵ <https://www.euractiv.fr/section/migrations/news/for-tomorrow-eu-will-spend-more-on-border-and-migration-control-than-on-africa/>

¹³⁶ « L'objectif des dispositifs régionaux de débarquement est de permettre un débarquement rapide et sûr, de part et d'autre de la Méditerranée, des personnes secourues en mer, conformément au droit international et notamment au principe de non-refoulement, ainsi qu'un traitement responsable après le débarquement. Dans cette conception, le fonctionnement des plateformes régionales de débarquement devrait aller de pair avec le développement de centres contrôlés dans l'UE [voir détails https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/controlled_centres_en.pdf] ensemble, ces deux structures devraient contribuer à un réel partage des responsabilités au niveau régional pour répondre à des défis migratoires complexes. » : https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/regional_disembarkation_en.pdf.

¹³⁷ http://europa.eu/rapid/press-release_IP-18-4629_fr.htm

¹³⁸ <https://www.euractiv.fr/section/migrations/news/african-leaders-set-up-migration-body-reject-eu-migrant-platforms/>

Conclusion

De nombreux événements et retournements de situations à l'échelle nationale et internationale ont particulièrement marqué la période allant de juin à septembre 2018. Dans ce contexte, le Maroc joue un jeu périlleux et contradictoire entre une politique extrêmement répressive et violente à l'encontre des personnes étrangères et migrantes présentes sur son territoire, un rôle de « leader » du dossier migration au sein de l'Union africaine, et une position qu'il tente de maintenir fermement face à l'Espagne, à l'Union européenne et aux autres États membres.

Pourtant, en 2013, il avait apporté un nouvel élan d'espoir avec une politique migratoire annoncée comme « radicalement nouvelle », qui disait vouloir rompre avec les vieilles habitudes du passé, et le lancement d'une Stratégie nationale d'immigration et d'asile qui a très vite montré ses limites, voire son essoufflement seulement cinq ans après. Le 30 janvier 2017, le Maroc réintérait l'Union africaine et lançait de nouveaux projets au sein de cette institution afin que la question des migrations puisse être une question régionale et que les États membres de l'UA puissent avoir une position commune et forte face aux prérogatives de l'Union européenne.

Cependant, aujourd'hui, alors qu'il pourrait jouer un rôle important entre ces deux entités : l'UA dont il fait dorénavant partie et l'UE avec qui il entretient des relations de partenariat de longue date, indispensables à son développement dans différents domaines, le Maroc a pris une autre voie qui met en péril tout ce qui a été construit ces dernières années.

Le bilan de ces 3 derniers mois est lourd : arrestations massives et déplacements forcés – y compris de mineur-e-s et de femmes enceintes – violations des droits humains, violences, etc. Ce bilan entache 2018, une année charnière pour le Maroc : En décembre 2018, le Royaume accueillera à Marrakech la 11^{ème} édition du Forum global sur la migration et le développement (GFMD), ainsi que la Conférence internationale sur les migrations de 2018 au cours de laquelle sera adopté le *Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières*. A ces deux rencontres seront présent-e-s des représentant-e-s d'organisations et de gouvernements à l'échelle internationale.

Le nouveau rapport du Maroc sur l'application de la *Convention internationale de protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille* est également attendu depuis le 13 septembre 2018¹³⁹ et le 9 septembre, le Maroc fêtait les 5 ans du lancement de sa nouvelle politique migratoire.

La communauté internationale a longtemps salué et salue encore les engagements pris par le Maroc dans le domaine des migrations, mais tous ces efforts pourraient rapidement péricliter si la situation ne change pas véritablement et très vite.

¹³⁹ https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/TreatyBodyExternal/Countries.aspx?CountryCode=MAR&Lang=EN



www.gadem-asso.org
contact@gadem-asso.org

0537 77 10 94
54 avenue de France, appartement 3
Rabat Agdal - MAROC